



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

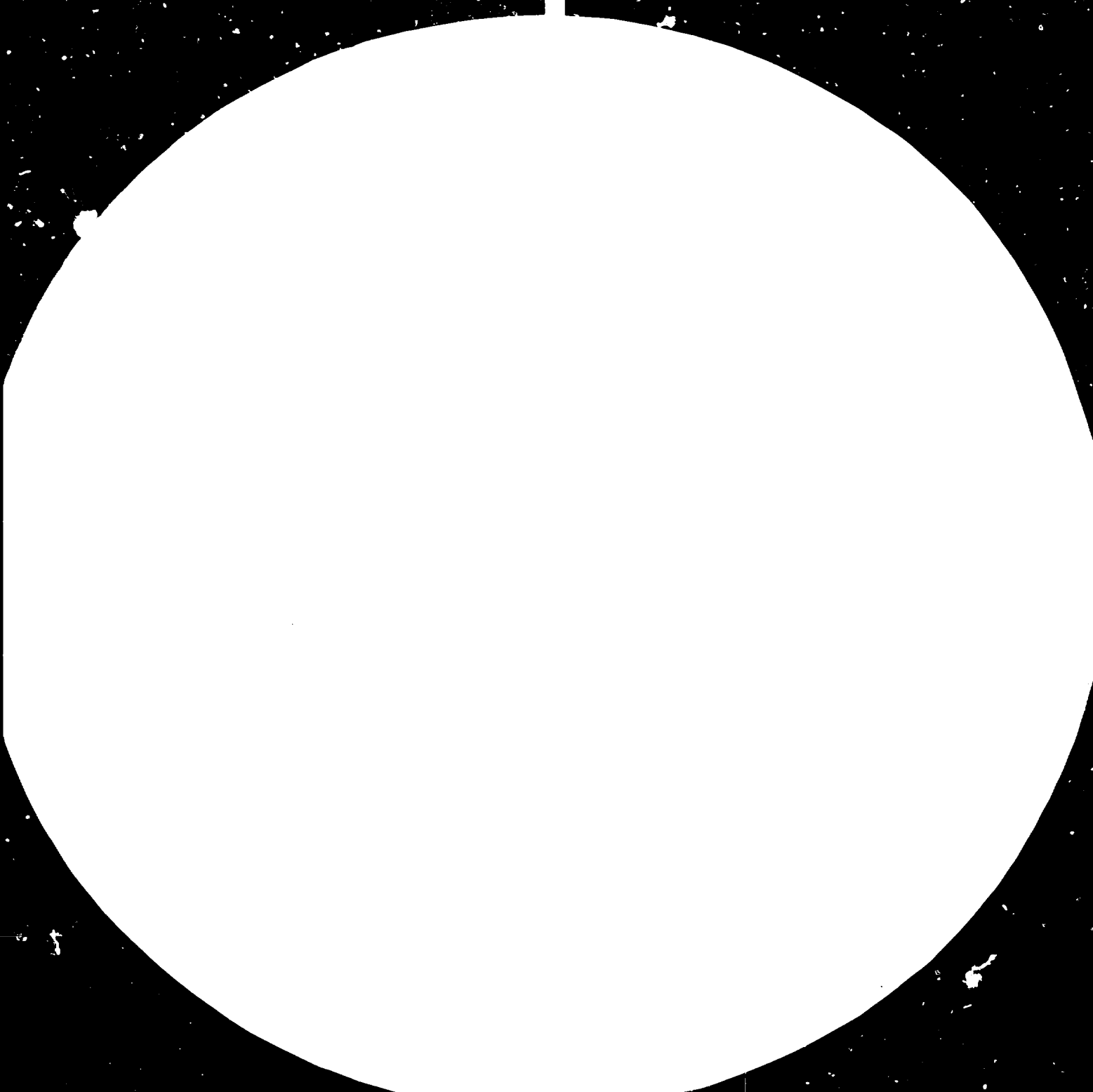
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





3.2



3.6



4.0



Microcopy Resolution Test Chart (ANSI #2)

Resolution Test Chart (ANSI #2) 100%



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

12120-F

**REPUBLIQUE FEDERALE
ISLAMIQUE
DES COMORES**

ETUDE DE QUELQUES SECTEURS ECONOMIQUES

PROGRAMME DE COOPERATION
BANQUE MONDIALE/ONU/IDI

RAPPORT N° 22
Décembre 1982

214

~~12120-F~~

DISTR.
LIMITEE

UNIDO/IO.520
10 décembre 1982

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Préface	1
Equivalence des monnaies	2
Abréviations et sigles	3
Résumé et principales recommandations	4
Introduction	9
<u>I. SITUATION ACTUELLE ET DIFFICULTES DE CERTAINS SECTEURS ECONOMIQUES</u>	
A. Situation socio-économique. Dimension des entreprises	11
B. Industrie manufacturière et artisanat	14
C. Agriculture.....	16
D. Bâtiment et travaux publics et matériaux de construction	20
E. Les transports.....	22
F. Télécommunications	25
G. Tourisme	25
<u>II. POLITIQUES DES POUVOIRS PUBLICS</u>	
A. Objectifs	27
B. Appui institutionnel aux secteurs productifs	29
C. Code des investissements	30
D. Régime fiscal	35
E. Commerce extérieur; tarif douanier	36
F. Contrôle des prix	40
<u>III. POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT</u>	
A. Dans le secteur industriel	42
B. Dans les autres secteurs	42
C. Dimensions des projets	44
D. Projets identifiés par la mission	44
E. Promotion des projets	45

	<u>Page</u>
IV. <u>SECTEUR FINANCIER</u>	
A. L'Institut d'émission	47
B. Banque commerciale	47
C. Banque de développement	48
D. Réglementation bancaire	49
V. <u>LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES COMORES</u>	
A. Histoire et rôle	51
B. Répartition du capital et conseil d'administration	51
C. Organigramme. Effectifs	52
D. Stratégie recommandée pour la BDC	53
E. Portefeuille d'investissements	55
F. La cellule de promotion	56

LISTE DES ANNEXES

1. Renseignements concernant les entreprises manufacturières
2. Notes sur l'ylang-ylang, la vanille, le girofle et le coprah
3. Projets CEFADER
4. Projets identifiés par la mission
5. Possibilités de projets à long terme
6. Résumé du régime fiscal

LISTE DES TABLEAUX DE L'ANNEXE 6

1. Produit intérieur brut par secteur, aux prix courants du marché, de 1976 à 1980
2. Produit intérieur brut par secteur, en prix constants de 1979, de 1976 à 1980
3. Nombre d'établissements, nombre d'employés et salaires mensuels bruts, par secteur économique et par île
4. Nombre d'établissements, effectif par secteur et sous-secteur
5. Effectifs par secteur
6. Effectifs, emplois qualifiés vacants et occupés par des étrangers, et besoins futurs

LISTE DES TABLEAUX DE L'ANNEXE 6 (suite)

7. Evolution démographique
8. Répartition de la population totale et de la population active par île
9. Production des cultures vivrières, 1976-80
10. Organigramme du CEFADER
11. Recettes fiscales et produit des services, 1979-81
12. Importations de marchandises aux prix courants c.a.f. 1976-80
13. Exportations de marchandises à prix courants, 1976-80
14. Tarifs douaniers sur les importations
15. Droits de douane sur les exportations

PREFACE

Le présent rapport est fondé sur les conclusions d'une mission qui s'est rendue aux Comores du 9 au 28 novembre 1981. Il a été rédigé sous la direction du Programme de coopération Banque mondiale/ONUDI par M. O. Gonzalez Hernandez (fonctionnaire du Programme de coopération), assisté de M. V. Valaydon, consultant. M. P. Beuzelin, de la Banque mondiale, a prêté son concours à la mission pendant son séjour.

Il a été mis à jour lors d'un voyage que M. O. Gonzalez Hernandez a ensuite effectué aux Comores (8-20 novembre 1982), au cours duquel il a collaboré avec une mission de la Banque mondiale chargée d'évaluer un crédit qu'il est projeté d'ouvrir en faveur de la nouvelle Banque de développement des Comores.

Il a pour principal objet d'étudier quelques secteurs de l'économie comorienne et de définir les modalités générales et le cadre dudit crédit. Par l'intermédiaire de la Banque de développement des Comores, ce crédit devrait servir à financer de petits et moyens projets, non seulement dans le secteur manufacturier, mais aussi dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, des transports, du tourisme et de l'artisanat. Il doit aussi permettre d'acheter des équipements pour l'agriculture et la pêche. C'est pourquoi tous ces secteurs sont abordés dans la présente étude, qui décrit aussi le secteur des finances, analyse les politiques des pouvoirs publics en la matière, et contient des recommandations sur le cadre et la stratégie à adopter touchant la ligne de crédit proposée.

Bien que ce crédit doive servir à financer de petits et moyens projets, le présent rapport porte sur l'ensemble de la production des Comores, dont l'essentiel est en fait assuré par de petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, à quelques exceptions près, tous les projets identifiés par la mission sont de petite ou moyenne dimension.

EQUIVALENCE DES MONNAIES

Unité = Franc comorien (FC) = Franc de la Communauté financière africaine
(franc CFA)

	Moyenne annuelle	
	1 FC = dollar E-U	1 dollar E-U = FC
1975	0,0047	214,32
1976	0,0042	238,98
1977	0,0041	245,67
1978	0,0044	225,64
1979	0,0047	212,72
1980	0,0047	211,30
1981	0,0038	265,80
1982	(0,0034	(290,50 ^{1/}
	(0,0031	(320,73 ^{2/}

Exercice financier : 1er janvier - 31 décembre

Unités de mesure : système métrique

Sauf indication contraire, le mot "dollar" désigne le dollar des Etats-Unis.

1/ Deux premiers mois de l'année. Taux utilisé pour les calculs du présent rapport.

2/ Onze premiers mois de l'année.

ABREVIATIONS ET SIGLES

AGI	Administration générale des impôts
BAD	Banque africaine de développement
BCC	Banque commerciale des Comores
BDC	Banque de développement des Comores
BEI	Banque européenne d'investissement
BIC	Banque internationale des Comores
BIT	Bureau international du Travail
CADER	Centre d'appui au développement rural
CCCE	Caisse centrale de coopération économique
CEFADLER	Centre fédéral d'appui et développement rural
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CREDICOM	Société de crédit pour le développement des Comores
FAD	Fonds africain de développement
FED	Fonds européen de développement
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole (de la FAO)
FNULAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
IEC	Institut d'émission des Comores
IRAT	Institut de recherches agronomiques tropicales et de cultures vivrières
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SAGC	Société anonyme de Grande Comore
SCB	Société commerciale Bambao
SNTA	Société nationale des transports aériens - Air Comores
STABEX	Système de stabilisation des recettes d'exportation
STICOM	Société des télécommunications internationales comorienne

RESUME ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

i. L'archipel des Comores est situé à l'est du continent africain, dans la partie septentrionale du canal du Mozambique, et comprend quatre îles : la Grande Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte. Cette dernière, bien que considérée comme faisant partie de la RFI des Comores, est administrée par la France comme un territoire d'outre-mer.

Situation actuelle de certains secteurs de l'économie

ii. Les Comores comptent parmi les pays les moins avancés de l'Afrique sub-saharienne. En 1980, le PIB par habitant, aux prix du marché, était d'environ 337 dollars. Entre 1970 et 1974, le PIB exprimé en prix constants a d'abord augmenté à un taux annuel moyen de 5,8 pour cent, puis il est tombé de 13 pour cent en 1975 et de 22 pour cent en 1976, pour remonter de 4,2 pour cent par an jusqu'en 1980. Une reprise marquée est prévue.

iii. L'agriculture est le secteur le plus important dans la formation de PIB, avec une part égale à 41 pour cent. Le commerce de gros et de détail, et l'administration viennent ensuite, avec 24 et 15 pour cent respectivement. L'industrie ne représente que 5 pour cent.

iv. L'essentiel de l'activité économique des Comores est le fait petites ou moyennes entreprises, la plupart ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million de dollars. Les contraintes qui pèsent sur le développement des entreprises de production aux Comores sont essentiellement la faible dotation du pays en ressources, son infrastructure limitée, un marché réduit et fragmenté, l'isolement géographique et l'insuffisance des capitaux et des compétences. En revanche, malgré quelques défauts, les politiques des pouvoirs publics en matière de fiscalité, d'encouragement aux investissements et de structures du tarif douanier ne semblent pas avoir fait peser de fortes contraintes sur le développement.

v. D'après une étude du BIT, il y avait au 30 juin 1980 125 fabriques (avec au moins un employé), employant au total environ 700 personnes. Ces fabriques exerçaient les activités suivantes : boulangerie, production et mise en bouteilles de boissons sans alcool et d'eau gazeuse, confection, scierie, fabrication de meubles, imprimerie, savonnerie, distillation de l'ylang-ylang, bijouterie et artisanat 1/. Tous ces établissements, à l'exception d'une distillerie d'ylang-ylang, peuvent être considérés comme des petites ou moyennes entreprises, et sont également répartis entre les îles de Grande Comore et d'Anjouan. Beaucoup d'entre eux sont des établissements très petits, dont quelques ateliers de réparations, que l'on ne classe pas généralement dans la catégorie des établissements industriels.

1/ La transformation des gousses de vanille, du girofle et du coprah est considérée comme activité agricole.

vi. L'agriculture emploie plus de 80 pour cent de la main-d'oeuvre. Plus de 75 pour cent des cultures sont des cultures de subsistance, essentiellement des céréales (riz et maïs), des tubercules (manioc) et des fruits (bananes et noix de coco). Les cultures de rapport, qui représentent la quasi-totalité des exportations, sont l'ylang-ylang, la vanille, le girofle et le coprah. Selon certains, il semble qu'il y ait assez de terre arable aux Comores pour satisfaire les besoins alimentaires de la population. Cependant, en 1981, les produits alimentaires ont représenté 45 pour cent des importations, absorbant la presque totalité des recettes d'exportation de marchandises. La malnutrition est encore répandue, surtout les carences de protéines animales. Le rendement des cultures vivrières est particulièrement bas.

vii. L'autosuffisance alimentaire est pour le gouvernement la principale priorité. Il compte, pour l'atteindre, agir en trois domaines :

- Remplacement du riz importé par des cultures locales : maïs, ambrevade et taro;
- Développement de l'aviculture et du petit élevage, pour ainsi dire inexistants;
- Amélioration de la pêche artisanale.

Les deux premières activités sont coordonnées par le Centre fédéral d'appui et de développement rural, institution aux pouvoirs étendus qui fournit des services de vulgarisation pour le développement rural en général et pour l'agriculture en particulier.

viii. En 1980, le secteur du bâtiment et des travaux publics a représenté 9,2 pour cent du PIB, et il devrait continuer à se développer fortement dans les années à venir. On prévoit d'importants travaux publics, qui seront financés pour la plupart par des subventions étrangères ou des prêts à des conditions préférentielles. L'auto-construction de logements est répandue aux Comores et semble se développer. En revanche, l'industrie des matériaux de construction n'a pas suivi l'expansion globale du secteur.

ix. L'isolement géographique du pays, le fait que les îles sont dispersées sur une vaste étendue, et le caractère accidenté du terrain exacerbent les problèmes dus à l'insuffisance des moyens de transport et de l'infrastructure pour les transport sur les îles, entre les îles, et entre les Comores et le reste du monde. Malgré l'accroissement actuel et prévu des moyens de transport aériens, maritimes et routiers, et malgré l'amélioration sensible de l'infrastructure (routes, ports et aéroports), les transports resteront longtemps une lourde contrainte pour le développement, en raison de la topographie du pays.

x. Le système de télécommunications ne suffit pas à répondre aux besoins actuels et fonctionne mal. Des améliorations sont en cours. Le potentiel touristique des Comores est limité, mais le tourisme peut être développé plus qu'il ne l'est actuellement. Les négociations menées par le gouvernement avec deux groupes étrangers pourront faire passer le nombre de lits d'hôtels de 164 à 500, ce qui devrait permettre de faire face aux besoins prévus. D'autres mesures de portée limitée devraient également être prises dans le domaine du tourisme.

Politiques des pouvoirs publics

xi. Le premier Plan national de développement, relatif à la période 1983-85, devait être prêt pour le début de 1983. Il sera vraisemblablement conforme au programme d'action du gouvernement pour les années 1980, qui indique six objectifs fondamentaux :

- Réaliser l'autosuffisance alimentaire
- Atténuer l'isolement géographique
- Améliorer l'approvisionnement en électricité et en eau
- Contrôler l'évolution démographique et améliorer la santé
- Renforcer la formation professionnelle
- Améliorer l'aménagement du territoire et le logement.

Si l'on excepte les services de vulgarisation fournis à l'agriculture par le système CEFADER, l'appui institutionnel aux secteurs productifs est faible ou inexistant.

xii. Un Code des investissements a été promulgué le 20 juin 1980. Il accorde des encouragements et des garanties aux investisseurs dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, du tourisme, de l'exploitation minière, des transports et des télécommunications. Il s'applique aux investissements à partir de 150 millions de francs comoriens, alors que l'intérêt de l'économie comorienne commanderait que l'on aide surtout les petites entreprises. Jusqu'ici, il n'a pas suscité d'investissements nouveaux. Certaines modifications sont requises : il faut simplifier le code, abaisser ou supprimer les limites inférieures fixées pour le montant des investissements ou le nombre des postes créés, et remplacer les exonérations fiscales existantes par des réductions de l'impôt sur les revenus et bénéfices. En outre, il faut cesser d'accorder par décret des encouragements en dehors du code.

xiii. Le régime fiscal comorien est largement inspiré du régime français, qui suit la pratique fiscale normale. Cependant, il présente des déficiences graves au sujet de l'administration et de l'application. Le FMI fournit sur ces points aux Comores une aide grâce à laquelle des améliorations importantes ont été déjà réalisées.

xiv. La balance commerciale est traditionnellement très déficitaire. Son déficit a été compensé par une aide étrangère généreuse, essentiellement sous forme de dons. Les importations sont caractérisées par la part importante des produits alimentaires (entre 35 et 45 pour cent du total). Toutes les importations doivent faire l'objet d'une autorisation, et il existe des monopoles de droit et de fait pour l'importation des principaux produits. Les exportations sont presque exclusivement composées de quatre produits : essences d'ylang-ylang, vanille, girofle et coprah. Elles subissent les conséquences des variations des cours et des quantités, du stockage spéculatif, de la concentration excessive des marchés et des monopoles d'exportation.

xv. La mission recommande la simplification des procédures commerciales en vigueur, et la conclusion d'accords entre gouvernements pour l'importation des principaux produits de base. La création d'un Bureau des épices

et des parfums chargé de réglementer l'exportation de ces produits est également conseillée. De façon générale, les droits de douane appliqués semblent raisonnables, mais auraient intérêt à être uniformisés. Il faudrait supprimer les licences d'exportation et d'importation.

xvi. L'homologation et le contrôle des prix sont soumis à un régime complexe. Sauf dans les cas où le contrôle des prix permet d'importer des denrées alimentaires à des prix bas et stables, il faudrait le desserrer ou le supprimer car il n'encourage pas la production nationale.

Potentiel de développement des projets

xvii. La protection naturelle que constitue le coût des transports permettrait de développer des industries de substitution des importations. Cependant, ce potentiel n'a guère été exploité jusqu'ici. La transformation des matières premières agricoles locales pour l'exportation offrirait par ailleurs d'excellentes possibilités, tout en exigeant de gros investissements. D'autres projets pourraient être réalisés dans les autres secteurs économiques sur lesquels porte la présente étude. Les principales activités offrant des perspectives de croissance à court terme sont celles qui ne requièrent que de petits investissements et qui ne sont que marginalement influencées par des facteurs tels que la présence de chefs d'entreprises potentiels, la situation politique et l'infrastructure.

xviii. La mission a passé en revue 36 propositions de projets possibles, à différents stades d'élaboration, mais aucune n'ayant dépassé celui de l'étude de pré faisabilité. Le manque de ressources financières semble être l'un des principaux obstacles à la poursuite des travaux de préinvestissement.

xix. Sur ces 36 projets, un seul représente un investissement total supérieur à 290 millions de francs comoriens. Les autres peuvent être considérés comme de petits ou moyens projets. La plupart d'entre eux (29) sont industriels : 10 sont liés à l'agriculture, 5 au bâtiment et aux travaux publics et 14 concernent d'autres branches de l'industrie. Deux projets sont prévus dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, quatre concernent l'achat d'équipement pour l'agriculture et la pêche, et un autre est lié aux transports.

xx. La préparation des projets à financer par la BDC doit être confiée au CEFADER pour le secteur agricole et à la cellule de promotion de la BDC pour tous les autres secteurs.

Secteur financier

xxi. A la fin de 1982, le système bancaire des Comores était composé d'une Banque centrale, d'une Banque commerciale et d'une Banque de développement. Ce système a subi récemment une restructuration, terminée en 1982.

La Banque centrale a resserré son contrôle sur les politiques monétaire et de crédit. En 1979, un accord de coopération monétaire a été signé entre le Gouvernement français et le Gouvernement des Comores. Les Comores sont entrées dans la zone franc, et une parité fixe a été assignée au franc comorien (50 francs comoriens pour un franc français).

xxii. La Banque commerciale a souffert de découverts constants qui ont entraîné une réduction radicale du crédit à court terme et pour ainsi dire arrêté le crédit à moyen terme. Elle a fait faillite et disparut au début de 1982. Une nouvelle Banque commerciale (la BIC) a été créée par la suite, dont l'Etat détient 34 pour cent des actions, le reste appartenant à des actionnaires étrangers et des particuliers comoriens. Le CREDICOM a été créé en 1974 pour offrir de petits crédits de développement à moyen et à long terme mais, en raison des difficultés économiques du pays ainsi que de mauvaises politiques de crédit et d'une gestion inefficace, il a dû mettre fin à ses opérations en 1978. Depuis lors, il se borne à recouvrer ses dettes.

La Banque de développement des Comores (BDC)

xxiii. Créée en mars 1982, la BDC a repris les installations, le personnel et les créances du CREDICOM. Elle a un capital versé de 300 millions de francs comoriens (50 pour cent par l'Etat, un sixième par la Banque européenne d'investissements, un sixième par la CCCE et un sixième par la Banque centrale). L'effectif de ses cadres passera de sept à neuf d'ici juillet 1983, pour faire face au volume croissant des opérations. Le financement des activités de construction sera limité à 30 pour cent du total prévu. Le ratio d'endettement sera de 70/30. Les taux d'intérêts, fixés compte tenu du coût des capitaux, devraient être néanmoins inférieurs à ceux du marché.

xxiv. La mission suggère de donner la priorité au financement des projets dans les secteurs suivants : industrie manufacturière (en particulier matériaux de construction et agro-industries), bâtiment et travaux publics, transports et tourisme. Malgré l'importance du secteur agricole, le rôle de la BDC dans ce secteur devrait se limiter à l'achat de biens d'équipement, et c'est la Banque commerciale qui devrait se charger des opérations de crédits de campagne. La priorité devrait être donnée aux petits projets, et la mission suggère de fixer pour chaque projet un plafond de 50 millions de francs. Un système double est suggéré pour le financement des projets, prévoyant des procédures et des modalités différentes selon que le crédit est inférieur ou égal à 20 millions de francs comoriens, ou supérieur à ce montant.

xxv. Le coût des projets qu'il est envisagé de faire financer par la PDC est estimé à 1,8 milliard de francs comoriens environ. La ligne de crédit de l'IDA devrait être de l'ordre de 3 millions de dollars sur une période de trois années et demie (mi 1983-86).

xxvi. La mission recommande de créer au sein de la BDC une cellule de promotion industrielle pour aider les entrepreneurs à transformer leurs idées en projets bancables et, plus tard, à en assurer le suivi. Une aide de l'ONUDI a été obtenue pour la création et la mise en service de cette cellule.

INTRODUCTION

1. L'archipel des Comores est situé à l'est du continent africain, dans la partie septentrionale du canal du Mozambique. Il comprend quatre îles : la Grande Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte 2/. Cette dernière, bien que considérée comme faisant partie de la RFI des Comores, est administrée par la France comme un territoire d'outre-mer depuis le référendum de 1974, qui a conduit à l'indépendance de l'archipel en 1975. Les quatre îles ont une superficie totale de 2 240 km² et une population voisine de 395 000 habitants (1 870 km² et 340 000 habitants sans Mayotte).

2. Les îles sont d'origine volcanique, avec une côte rocheuse n'offrant pas de ports naturels, et une végétation tropicale luxuriante. Le climat est tropical maritime, et les saisons sont déterminées par la mousson. Cependant, les différences climatiques sont plus liées au relief et à la distance par rapport à la mer qu'aux saisons. Les cyclones régionaux périodiques touchent à peine la partie septentrionale de l'archipel.

3. La Grande Comore, la plus grande et la plus peuplée des îles, est celle dont la formation est la plus récente. A cause de la porosité de son sol, elle n'a pas de cours d'eau. Le volcan Karthala (2 300 m), qui possède le plus large cratère actif du monde, est situé au sud de l'île. Anjouan occupe le deuxième rang pour la superficie et la population, et elle est la plus densément peuplée. Son sol présente de bonnes formations argileuses sillonnées par de nombreux cours d'eau. Mohéli est la plus petite et la moins peuplée, et celle où la densité de population est la plus faible. Elle a de larges vallées fertiles et sa côte, moins découpée que celle des autres îles, a plus de plages de sable. Mayotte a un relief montagneux, très usé par l'érosion. Son sol argileux est particulièrement fertile.

4. La population est en majorité musulmane et ethniquement relativement homogène. La langue la plus couramment parlée est le comorien, dérivée du swahili. Le français est la langue de l'administration.

5. Les premiers habitants des Comores sont des Bantous, venus d'Afrique il y a 2 000 ans. Les Arabes ont pénétré dans les îles entre le septième et le quinzième siècle en pratiquant le commerce dans la région. C'est à cette époque qu'ils ont introduit l'islam. Profitant des dissensions locales, la France colonise les Comores à partir de 1840. A la suite d'un référendum tenu à la fin de 1974, le Parlement comorien proclame l'indépendance unilatérale en juillet 1975, Mayotte restant territoire français.

2/ Les îles sont également appelées Ngazidja, Ndzouani ou Mdzouani, Mwali ou Moili, et Maoré ou Mahoré. Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans le présent rapport ne concernent que les trois premières îles.

6. Moins d'un mois après l'indépendance, le gouvernement est renversé par un coup d'état et remplacé par un gouvernement qui cherche à opérer des transformations sociales et économiques radicales. A la fin de 1975, la France retire son aide financière et technique au pays. Suit une période d'instabilité économique et de troubles sociaux, jusqu'au rétablissement par un coup d'état du régime antérieur en mai 1978. Une nouvelle constitution, approuvée par référendum en octobre 1978, institue la République fédérale islamique.

7. Le Président et l'Assemblée fédérale sont élus au suffrage universel. Le Président désigne le Premier Ministre et le Cabinet. Chaque île élit son assemblée, qui jouit de la relative autonomie administrative et législative prescrite par la constitution.

I. SITUATION ACTUELLE ET DIFFICULTES DE CERTAINS SECTEURS
ECONOMIQUES

A. Situation socio-économique. Dimension des entreprises

8. Les Comores comptent parmi les pays les moins avancés de l'Afrique sub-saharienne. En 1980, le PIB aux prix du marché était de 117 millions de dollars, soit environ 337 dollars par habitant. Entre 1970 et 1974, le PIB exprimé en prix constants a augmenté à un taux annuel moyen de 5,8 pour cent, mais cette augmentation a été suivie de fortes baisses en 1975 et 1976 (13 et 22 pour cent respectivement), la France ayant suspendu son assistance technique et financière à la suite de la déclaration unilatérale d'indépendance en 1975 et de l'installation la même année d'un régime qui entreprend des transformations sociales et économiques radicales. De 1976 à 1980, le PIB a augmenté à un taux annuel moyen de 4,2 pour cent. Compte tenu d'un accroissement démographique supérieur à 3 pour cent ^{3/}, l'accroissement du PIB par habitant est depuis 1976 à peine positif. Une première estimation du taux de croissance à prix constants pendant 1981 indique 5 pour cent et les prévisions pour 1982-85 sont de 6 à 8 pour cent par an.

9. Avec une part égale à 41 pour cent, l'agriculture est de loin le secteur le plus important dans la formation du PIB. Le commerce de gros et de détail et l'administration viennent ensuite, avec 24 et 15 pour cent respectivement. L'industrie (non compris le bâtiment et les travaux publics) ne représente que 5 pour cent du PIB.

10. Bien que le pays soit doté d'un sol relativement fertile permettant une grande variété d'activités agricoles, son économie est entravée par l'enclavement géographique, l'insuffisance de l'infrastructure et de la main-d'oeuvre qualifiée, et un problème démographique sérieux. Mayotte, qui est toujours sous administration française, se heurte aux mêmes difficultés et ses résultats économiques ne sont pas sensiblement différents. Bien que les importations et les exportations soient soumises à des licences Comores ont une économie relativement ouverte. Durant la période 1976-80, la part des importations et exportations enregistrées de marchandises s'est établie autour de 14 et 23 pour cent du PIB en moyenne.

11. Selon les estimations les plus récentes (1976), le taux d'alphabétisation des adultes est de 58 pour cent. En 1980, le taux de scolarisation était de 60 pour cent environ dans l'enseignement primaire, et de 28 pour cent dans le secondaire. Selon les mêmes estimations, l'espérance de vie était de 40 à 50 ans, et le taux de mortalité infantile de 40 à 200 pour 1 000 ^{4/}. La situation en matière de santé et de nutrition est mauvaise.

^{3/} Les recensements effectués en 1966 et 1980 indiquent un accroissement démographique moyen de 3,6 pour cent entre les deux années.

^{4/} Source : FNULAP.

12. A la mi 1982 les entreprises pouvaient se classer en quatre catégories :

- a) La première catégorie comprend une société étrangère de type colonial et quatre ou cinq sociétés appartenant chacune à une famille, qui contrôlent pour ainsi dire entièrement la commercialisation des quatre produits de base qu'exporte le pays : les essences d'ylang-ylang, le girofle, la vanille et le coprah. La société étrangère a également des activités dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, du travail du bois, de l'importation, de la production d'énergie électrique et de la distillation de l'ylang-ylang. Elle emploie un demi-millier de personnes et son chiffre d'affaires annuel est estimé à 5 millions de dollars environ. Les autres grandes sociétés font essentiellement du commerce, mais quelques-unes aussi un peu d'industrie manufacturière. Elles emploient entre 50 et 150 personnes chacune. Leur chiffre d'affaires annuel se situe entre 1 et 5 millions de dollars chacune. Les entreprises semi-publiques (la société qui importe et distribue la viande, l'organisme importateur et distributeur de produits pétroliers et la compagnie aérienne nationale), avec des chiffres d'affaires de 3-6 millions de dollars chacune, appartiennent également à cette catégorie.
- b) La deuxième catégorie comprend 15 moyennes entreprises publiques, semi-publiques et privées relativement modernes. A part les services publics de distribution, ces entreprises ont des activités dans les domaines du bâtiment et des travaux publics, de la mise en bouteilles de boissons sans alcool et d'eau minérale, de la savonnerie, de l'hôtellerie, de la navigation côtière et de l'imprimerie. Leur chiffre d'affaires annuel est compris entre 200 000 et 1 million de dollars, et elles emploient de 30 à 150 personnes.
- c) La troisième catégorie comprend les petites entreprises commerciales, dont certaines ont aussi d'autres activités (savonnerie, distillation de l'ylang-ylang, travail du bois et activités artisanales par exemple). Elles ont un chiffre d'affaires estimé à 200 000 dollars par an chacune, et fournissent un tiers des emplois formels. Elles emploient jusqu'à 10 personnes.
- d) La quatrième catégorie est constituée pour l'essentiel de petites exploitations agricoles, mais aussi de quelques pêcheries et activités artisanales. Il y a également un certain cumul saisonnier d'activités. Plus de 80 pour cent de la main-d'oeuvre, essentiellement rurale, travaille pour des entreprises de cette catégorie, sans emploi fixe.

13. Il ressort clairement de la classification ci-dessus que l'essentiel de l'activité économique des Comores est le fait de petites ou moyennes entreprises, la plupart des entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 million de dollars par an. La présente étude devait à l'origine être

limitée aux activités économiques des petites et moyennes entreprises; cependant, comme cela aurait eu pour effet de présenter un tableau déséquilibré de la situation, vu la grande interdépendance qui existe entre les quatre catégories susmentionnées, on a étendu l'étude à l'ensemble de l'activité économique des Comores.

Les contraintes pesant sur le développement des entreprises de production

14. Le développement des entreprises de production suppose l'existence d'un minimum de facteurs essentiels : matières premières, capital, savoir-faire, main-d'oeuvre et débouchés. Or, aux Comores, tous ces facteurs sont limités. Il n'existe que quelques matières premières agricoles susceptibles de transformation et, vu l'isolement du pays, les approvisionnements en matières premières importées sont très aléatoires. Jusqu'à la création de la Banque de développement le 22 mars 1982, il n'existait pas de véritable institution de développement ou de financement à long terme et le financement à court terme se limite à la petite quantité de capitaux canalisés par une banque commerciale. Les entrepreneurs potentiels, les cadres et les techniciens ayant les compétences de base sont rares. Le marché intérieur est restreint à cause du faible pouvoir d'achat de la population, qui est dispersée. Les débouchés extérieurs n'existent jusqu'ici que pour les quatre principaux produits exportés, dont la commercialisation exige encore un effort d'invention.

15. Les autres obstacles au développement sont l'insuffisance des infrastructures et de l'appui institutionnel, et le fait que les services publics de distribution fonctionnent à pleine capacité. Par exemple, il n'y a pas de port convenablement équipé, l'approvisionnement en électricité et en eau est insuffisant et très coûteux ^{5/}, les transports à l'intérieur des îles, entre les îles, et entre l'archipel et le reste du monde laissent à désirer, et les communications sont mauvaises. L'appareil administratif est peu développé, et il n'existe pas de système public ou privé d'aide à l'infrastructure ou d'assistance technique, en dehors des services de vulgarisation agricole. Enfin, deux autres contraintes pèsent lourdement sur le développement économique et social, à savoir la pression démographique ^{6/}, et l'état sanitaire précaire de la population.

16. Le cadre législatif des politiques officielles manque de transparence, voire de cohérence dans son application. Malgré ce défaut, ni la politique adoptée en matière fiscale, ni la structure tarifaire ne paraissent constituer des contraintes pour le développement. En revanche, le Code des investissements et l'actuel régime de contrôle des prix dépeints sous II C et II E risquent d'opposer des obstacles importants à la création de nouvelles entreprises productives.

^{5/} Le prix du kWh, à 90-110 FC, est parmi les plus élevés du monde; encore sera-t-il augmenté prochainement de 15 pour cent.

^{6/} Accroissement moyen de 3,6 pour cent entre 1966 et 1980 (voir tableau 7 de l'annexe), contre 2,6 pour cent entre 1970 et 1979 pour les pays les moins avancés de l'Afrique sub-saharienne.

B. Industrie manufacturière et artisanat

Généralités

17. La définition des industries manufacturières utilisée aux fins du présent rapport est conforme à celle de l'Etude du BIT sur la main-d'oeuvre ^{7/} et vise toute entreprise employant au moins une personne, de sorte que l'on a affaire à des établissements de très petites dimensions, qui seraient normalement classés dans l'artisanat ou les services.

18. La part du secteur industriel dans le PIB s'élevait à 4,8 pour cent en 1980. Cette part, qui était de 5,6 pour cent en 1976, a diminué régulièrement ensuite, essentiellement à cause de la baisse de la production des distilleries d'ylang-ylang. Pendant cette période, le PIB provenant d'activités industrielles s'est maintenu autour de 1 milliard de francs comoriens (aux prix de 1979).

19. Même si l'on tient compte du bas niveau du PIB par habitant, les secteurs productifs des Comores restent relativement sous-développés. Par exemple, en 1979, la part des industries manufacturières, du bâtiment et des travaux publics dans le PIB était de 13 pour cent, alors que la moyenne pour les pays sub-sahariens de faibles revenus était de 20 pour cent. Cela s'explique par deux raisons : les produits industriels ne sont que marginalement utilisés par la majorité des habitants, et le secteur de population restreint qui achète des biens de consommation modernes a accès libre aux importations.

20. L'établissement des activités manufacturières existantes répond à trois considérations essentielles :

- Satisfaction des besoins fondamentaux de la population.
- Début de transformation de matières premières agricoles locales en vue de l'exportation.
- Remplacement des importations et utilisation occasionnelle des matières premières locales (plus récemment).

21. L'Etude du BIT sur la main-d'oeuvre indique qu'au 30 juin 1980, il y avait 125 établissements industriels avec un effectif total d'environ 700 personnes. Ces établissements exerçaient leurs activités dans les domaines suivants : boulangerie, production et mise en bouteilles de boissons sans alcool et d'eau gazeuse, confection, scierie, fabrication de meubles, imprimerie, savonnerie, distillation de l'ylang-ylang, bijouterie et artisanat ^{8/}. Tous ces établissements, à l'exception d'une distillerie d'ylang-ylang, peuvent être considérés comme des moyennes ou des petites

^{7/} BIT, Genève, octobre 1981.

^{8/} Le traitement des gousses de vanille, du girofle et du coprah est considéré comme activité agricole.

entreprises, et sont également répartis entre les îles de Grande Comore et d'Anjouan. Aucune activité industrielle n'a été enregistrée à Mohéli. Il a été difficile d'obtenir des renseignements précis sur la plupart des entreprises, car elles exercent souvent plus d'une activité, combinant par exemple le commerce et l'agriculture. On n'a donc pas pu obtenir une répartition pondérée fiable de chacun des sous-secteurs industriels. Toutefois, on peut estimer que les plus importants sont la distillation de l'ylang-ylang et la fabrication de meubles. (Les renseignements réunis par la mission sur les entreprises industrielles figurent dans l'annexe 1.)

22. Les cadres moyens et supérieurs sont le plus souvent des étrangers. La main-d'oeuvre, généralement formée sur le tas, est suffisamment qualifiée, compte tenu de la simplicité des opérations de fabrications. Le matériel va du très ancien au moderne, et son taux d'utilisation est faible car le marché est réduit, l'utilisation du matériel saisonnier et les apports de facteurs de production sont irréguliers. Les services de réparation et d'entretien laissent en général à désirer.

Les contraintes

23. L'isolement géographique du pays et les dimensions de son marché sont probablement les contraintes qui pèsent le plus lourdement sur le secteur manufacturier. Les ruptures de production sont fréquentes et dues surtout à l'irrégularité des approvisionnements en facteurs de production. En outre, l'exiguïté du marché fait que beaucoup de projets manufacturiers ne sont pas rentables. En revanche, l'isolement du pays est un avantage dans la mesure où il constitue une protection naturelle pour les activités de remplacement des importations. Cependant, cet avantage n'a pas encore été exploité à fond, et il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Les projets identifiés par la mission comprennent un grand nombre d'activités de remplacement des importations qui semblent à priori réalisables malgré les contraintes dont souffre actuellement l'industrie.

24. Les contraintes les plus importantes sont ensuite :

- a) La capacité insuffisante des services publics de distribution, qui entraîne des ruptures fréquentes dans la production des industries existantes ou font obstacle à la création d'industries nouvelles.
- b) L'absence de financement à terme et d'assistance technique pour la préparation et l'exécution des projets.
- c) Le contrôle des prix pour les produits visés (qui se limitent actuellement au savon et boissons gazeuses).

Des mesures sont actuellement prises pour y porter remède en ce qui concerne a) et b) (développement des services publics de distribution et création de la banque de développement), et on pense que ces deux contraintes s'atténueront progressivement.

25. A long terme, le manque de main-d'oeuvre semi-qualifiée et qualifiée deviendra une contrainte lorsque la production s'étendra à des secteurs plus avancés, créant de nouveaux besoins pour ce type de main-d'oeuvre.

26. En ce qui concerne l'artisanat, les principales contraintes tiennent à la difficulté de s'approvisionner en matières premières, à la rareté des touristes et au faible volume des débouchés à l'exportation. Si les talents ne manquent pas, les artisans ont besoin qu'on les aide à diversifier leurs modèles de façon à rendre leurs produits plus attrayants pour les touristes et les marchés étrangers. Une étude des secteurs a été effectuée en avril-mai 1982 par un consultant français 9/, qui a fait des recommandations précises en vue du développement d'activités artisanales aux Comores. Des directives des pouvoirs publics basées sur cette étude seraient nécessaires pour orienter le travail, mais les administrations responsables ne sont pas équipées pour cette tâche et auraient besoin d'une assistance technique en la matière.

C. Agriculture

Généralités

27. C'est l'agriculture qui fournit la plus grande part du PIB (entre 42 et 47 pour cent pendant la période 1976-80). C'est elle aussi, de loin, le principal employeur (plus de 80 pour cent de la main-d'oeuvre). Plus de 75 pour cent des cultures sont des cultures vivrières, surtout des céréales (riz et maïs), des tubercules (manioc) et des fruits (bananes et noix de coco). La production agricole a augmenté très lentement (un peu plus de 10 pour cent en tout) entre 1966 et 1980, sauf celle des fruits, dont l'augmentation a été plus sensible (25-80 pour cent pour la même période). On trouvera au tableau 9 de l'annexe les chiffres concernant la production des principales cultures de subsistance. Les cultures de rapport, qui représentent la quasi-totalité des exportations, sont l'ylang-ylang, la vanille, le girofle et le coprah. Les exportations totales de ces produits ont atteint 4,4 millions de francs comoriens en 1981, dont 50 pour cent pour la seule vanille. L'importance de la noix de coco comme culture d'exportation a diminué depuis quelques années, à cause de la fermeture du marché malgache, mais la noix de coco reste une culture de subsistance importante. On trouvera des renseignements supplémentaires sur ces cultures d'exportation dans l'annexe 2.

28. D'après l'Institut de recherches agronomiques tropicales et de cultures vivrières (IRAT), il y a aux Comores assez de terre arable pour satisfaire les besoins alimentaires de toute la population. D'autres autorités contestent toutefois cette opinion. En 1980 et en 1981, les produits alimentaires ont

9/ "Etude des potentialités de l'artisanat aux Comores", Agence de coopération culturelle et technique, Paris, mai 1982.

représenté 32 et 45 pour cent des importations, absorbant la presque totalité des recettes d'exportation de marchandises. Cependant, la malnutrition est encore répandue, et surtout les carences de protéines animales. Le rendement des cultures vivrières est particulièrement faible. Les raisons principales en sont la mauvaise utilisation de la terre et des ressources en eau, les pratiques culturales rudimentaires, l'absence de rotation des cultures, la mauvaise sélection des semences, l'utilisation minime des engrais, les rongeurs et autres ennemis des cultures, l'insuffisance de la commercialisation due en partie aux mauvaises communications, et l'érosion des sols.

Utilisation des terres et régime foncier

29. Les études effectuées par l'IRAT en 1966 et 1978 ont indiqué que sur une surface agricole utile de 86 500 ha, 51 000 ha conviennent aux cultures de subsistance. Le degré d'utilisation est très variable : dans certaines régions, la terre est surexploitée (par exemple à Anjouan), tandis que dans d'autres, elle est sous-exploitée (à Mohéli). Ces études indiquent aussi que 45 000 ha sont utilisés pour les cultures d'exportation de rapport (noix de coco excepté) et que la forêt couvre une superficie allant de 18 000 à 30 000 ha, selon la définition que l'on donne du mot "forêt". Les cultures de rapport et les cultures de subsistance coexistent parfois sur les mêmes terrains.

30. Jusqu'en 1975, date de l'indépendance, la terre était traditionnellement divisée en grands domaines appartenant à des sociétés ou à quelques particuliers. Des estimations très approximatives indiquent que le gouvernement possède aujourd'hui près de 50 pour cent de la surface agricole utile, dont il peut attribuer, dans certaines conditions, de petites parcelles aux paysans sans terre. Le reste est réparti comme suit :

- Vingt pour cent sont la propriété de sociétés (la presque totalité appartient à une même compagnie étrangère). Ce pourcentage est en baisse par suite de ventes au gouvernement et à des particuliers.
- Vingt pour cent appartiennent à quelques familles qui vivent normalement en ville et ne cultivent pas elles-mêmes leurs terres. La dimension moyenne de ces exploitations est de 30 ha, la plus grande atteignant 200 ha.
- Soixante pour cent sont composés de petites parcelles, régies en partie par le système traditionnel "Magnahouli" dérivé du droit coranique, et en vertu duquel ce sont les femmes qui héritent des biens en Grande Comore.

Politique des pouvoirs publics et appui au secteur agricole

31. L'autosuffisance alimentaire est l'objectif prioritaire du gouvernement, qui agit pour l'atteindre dans trois domaines :

- Le remplacement du riz importé par des produits locaux : maïs, ambrevade et taro (tubercule local);
- Le développement de l'aviculture et du petit élevage, pour ainsi dire inexistants;
- L'amélioration de la pêche artisanale.

32. Les deux premières activités sont coordonnées par le Centre fédéral d'appui et développement rural (CEFADER), institution aux pouvoirs étendus relevant du Ministère de la production et du développement industriels, dont l'objectif est le développement rural en général 10/. Créé le 25 mai 1980 pour fournir des services de vulgarisation agricole, le CEFADER a rassemblé sous ses auspices un certain nombre de programmes existants. Il a des ramifications sur le terrain, les Centres d'appui au développement rural (CADER), qui fournissent des services de vulgarisation aux agriculteurs. Il y a actuellement cinq CADER, et il est prévu d'en créer encore deux en 1983, trois en 1984 et un en 1985 (le financement de quatre CADER est déjà assuré).

33. Ce système CEFADER/CADER a pour but de fournir des services pluridisciplinaires de vulgarisation à la population rurale. L'agriculture a été le premier secteur desservi et d'autres devraient suivre. Ce système est presque autonome financièrement. Il reçoit néanmoins des subventions au titre de l'aide étrangère. La FAO le conseille du point de vue technique, ainsi qu'en matière de gestion et d'administration. Les CADER offrent de petits crédits aux agriculteurs pour l'acquisition de semences, de matériel et de produits phyto-sanitaires, d'outillage manuel, de couveuses et d'aliments pour le bétail et pour la volaille. Ces opérations de crédit ont commencé lors de la campagne pour la culture du maïs, et devraient être étendues progressivement à d'autres activités.

34. Le système CEFADER/CADER a pris un certain nombre d'initiatives en vue de développer les cultures vivrières et de rapport, l'élevage et la sylviculture. On trouvera à l'annexe 3 des détails sur tous ces projets.

35. La troisième activité, qui a récemment démarré dans le cadre de la Société de développement des pêches aux Comores, créée en septembre 1982, consiste à mettre au point et à motoriser de nouveaux types de bateaux de pêche, à améliorer les techniques de pêche et à construire des débarcadères et des installations frigorifiques. Financé par la BAD et par des dons en équipement du Gouvernement japonais, ce projet vise à accroître les prises, et à les porter de 3 000-4 000 tonnes à 6 000 tonnes par an. Il aurait pour effet de réduire l'effectif des pêcheurs, qui passerait de 7 000 (dont la moitié à temps partiel) à 1 000 11/.

10/ Voir organigramme, tableau 10 de l'annexe.

11/ Aux Seychelles, les prises annuelles de 300 pêcheurs, utilisant aussi des méthodes artisanales, s'établissent autour de 6 000 tonnes.

36. En résumé, le développement de l'agriculture et de la pêche suit une double orientation, qui semble adaptée aux besoins du pays :

- Réduction de la dépendance du pays à l'égard des importations, grâce à l'accroissement de la production locale de denrées alimentaires (maïs, riz, volaille, bétail et poisson);
- Développement des cultures destinées à l'exportation, diversification des marchés, et amélioration de la répartition des bénéfices qui en découlent.

Il s'agit essentiellement de développer les cultures existantes, mais on pense qu'il est sans doute possible aussi de diversifier la production au profit d'autres cultures vivrières ou d'exportation, par exemple : café, cacao, poivre vert, canne à sucre, plantes médicinales, fleurs tropicales (anturiums, amaryllis, roses, orchidées), certaines semences "pures" du point de vue phyto-sanitaire (les pois) et les fruits tropicaux de fort rapport (corossol, mangues et litchis).

Les contraintes

37. L'absence de protection et la fixation des prix à des niveaux trop bas n'encouragent pas l'accroissement de la production agricole. En outre, la mauvaise utilisation des terres et des ressources en eau, l'insuffisance des engrais et des pesticides, les pratiques culturales rudimentaires, l'insuffisance de voies de commercialisation intérieures et extérieures et l'érosion des sols sont autant de problèmes auxquels achoppe le développement de l'agriculture. La dichotomie existant entre l'objectif des pouvoirs publics, à savoir l'autosuffisance alimentaire et le fort accroissement démographique, sera difficile à surmonter.

38. La fermeture du marché du coprah à Madagascar a touché les exportations de coprah. Ce qui dans l'immédiat constitue une grave contrainte pourrait s'avérer avantageux à long terme : on devrait être amené à prendre conscience de la nécessité de transformer le coprah en huile, ce qui serait économiquement plus intéressant pour le pays. D'un autre côté, les investissements considérables nécessaires que cette transformation exigerait constituent une contrainte.

39. Le développement de la culture de trois produits traditionnels d'exportation - l'ylang-ylang, le girofle et la vanille - continue de pâtir de l'absence d'une politique bien définie et de l'insuffisance de l'offre, de la commercialisation et du contrôle de la qualité. Le gouvernement devra intervenir dans ces domaines.

40. L'exemple de la distillation de l'ylang-ylang illustre un paradoxe : aux prix d'achat pratiqués en 1981 pour les essences, cette activité n'était pas rentable avec des combustibles liquides. L'utilisation par les petites

et moyennes distilleries de bois de combustion ne l'était que marginalement, à la condition de produire de l'essence de troisième catégorie, soit la moins vendable de toutes. Cette situation s'est améliorée en 1982 à la faveur d'une montée des prix et de la demande. La plus grande partie du bois de combustion est obtenue en fraude, ce qui entraîne le déboisement. Il reste beaucoup à faire dans les domaines de la conservation de l'énergie et de l'utilisation des combustibles non traditionnels comme le charbon de coque de coco, si l'on veut augmenter le rendement énergétique des distilleries, petites et moyennes.

D. Bâtiment et travaux publics et matériaux de construction

Généralités

41. La part du secteur du bâtiment et des travaux publics dans le PIB (aux prix du marché) est passée de 7,3 pour cent en 1976 à 9,2 pour cent en 1980. Le bâtiment et les travaux publics, qui ont pris de l'essor en 1979, devraient continuer à se développer fortement dans les années à venir ^{11/}. On prévoit d'importants travaux publics, financés pour la plupart par des subventions étrangères ou des prêts à des taux préférentiels, représentant un investissement estimé à plus de 30 milliards de francs comoriens pour la période 1983-86. L'auto-construction de logements, très répandue aux Comores, paraît se développer au même rythme. En revanche, la fabrication des matériaux de construction n'a pas suivi le rythme de développement du secteur. Seuls les éléments en bois (portes et fenêtres) sont fabriqués sur place. La pierre à chaux d'origine corallienne, le sable et les feuilles de palmier sont les seules matières premières locales utilisées dans la construction traditionnelle. Les parpaings sont les matériaux les plus couramment utilisés dans la construction moderne, et ils sont presque entièrement fabriqués à partir de ciment importé. Mise à part une brève expérience réalisée en 1978 avec des briques de terre stabilisée, aucun effort n'a encore été fait pour utiliser des matériaux ou des briques fabriqués à partir d'argile ou de pouzzolanes.

Les entreprises de bâtiment et de travaux publics

42. Le niveau de l'emploi dans le secteur de la construction est très variable. L'Etude du BIT pour la main-d'oeuvre fait état de 39 entreprises de bâtiment et de travaux publics, employant au total 3 210 personnes. Sur ce nombre, 5 seulement peuvent être considérées comme exécutant de gros contrats. Chacune a un chiffre d'affaires de 200 millions de francs comoriens et emploie une centaine de personnes. Ce sont des entreprises locales par leurs capitaux et leur encadrement. Ces cinq entreprises se partagent 70 pour cent de l'activité de construction aux Comores. Ne sont pas compris dans cette catégorie l'auto-construction de logements et les grands travaux publics d'infrastructure (construction de ports, de ponts et de routes asphaltés), ces derniers étant entrepris pour la plupart par deux sociétés étrangères.

^{11/} Selon les estimations, seuls les travaux publics devraient s'accroître au rythme de 16 pour cent par an de 1981 à 1985.

Chacune a actuellement des commandes s'élevant à environ 6 milliards de francs comoriens, dont une partie est sous-traitée localement.

Le Département des travaux publics

43. Le Département des travaux publics du Ministère de l'équipement a un atelier sur chacune des trois îles. Ceux d'Anjouan et de la Grande Comore emploient en permanence une centaine de personnes chacun, et peuvent quadrupler cet effectif en période de pointe. Ils construisent de petits immeubles, des routes en pierre et de petits ponts, et entretiennent les routes. Chacun des ateliers est équipé pour fabriquer des parpaings, faire des réparations électriques et mécaniques aux véhicules lourds, forger, souder, travailler le bois, fabriquer des éléments de construction et des meubles, et faire des travaux de plomberie. Chacun a un chiffre d'affaires total d'environ 200 millions de francs comoriens. L'atelier de Mohéli, que la mission n'a pas visité, est plus petit que les deux autres.

44. A l'atelier de Moroni est attaché un laboratoire pour les matériaux de construction, entré en service à la fin de 1982. Ce laboratoire, qui a été financé par la Banque mondiale, a un coût total de 32 millions de francs comoriens. Il fait des recherches et des essais sur les sols, le bitume et le béton bitumineux, le béton et les briques et parpaings.

Auto-construction de logements

45. Comme on l'a vu plus haut, l'auto-construction de logements privés est pratique courante dans tout le pays. Selon la tradition, toutes les jeunes filles en âge de se marier reçoivent de leur famille une maison. Comme la plupart des familles ont un pouvoir d'achat limité, elles commencent à construire la maison très tôt, parfois dès la naissance d'une petite fille. D'après l'étude du BIT, il y avait en juin 1980 environ 400 chantiers familiaux, qui occupaient environ 800 personnes appartenant aux familles, plus 1 600 employés. En dépit de cette tradition, la plupart des familles habitent dans de simples huttes, qui ont normalement une charpente en bois, des murs et toits en feuilles de palmier ou parfois en tôle ondulée. Pour améliorer les conditions de vie, le gouvernement a déclaré le logement domaine prioritaire. En conséquence de quoi, HABITAT exécute actuellement un projet consistant à faire les plans de trois types de maisons en vue d'un programme de construction de maisons pilotes. Les maisons correspondant au plan le plus simple (surface couverte de 40 m²) devraient coûter 2 millions de francs comoriens, ce qui est hors de portée de la majorité de la population. Une société immobilière publique, qui n'est pas encore créée, sera chargée de construire, gérer et louer ces maisons, dont le nombre devrait atteindre 400 d'ici cinq ans. Dans le même ordre d'idées, deux groupes privés comoriens ont l'intention de construire et de commercialiser des logements à bon marché, en utilisant, l'un du bois local, l'autre des parpaings de ciment.

Les contraintes

46. La rareté des matériaux de construction et le piètre choix offert en la matière peuvent être considérés comme une contrainte sérieuse pour l'expansion de l'industrie du bâtiment. L'insuffisance des facteurs de production, en particulier du ciment, fait obstacle au bon déroulement de la plupart des projets, qu'il s'agisse des chantiers familiaux ou des grands programmes d'infrastructure. Par ailleurs, même si les matériaux de construction étaient produits sur place et les importations restreintes par la loi, il n'est pas sûr que l'offre de matériaux serait améliorée ou que les prix seraient plus stables pour autant. La situation actuelle dans laquelle les facteurs de production, en particulier le ciment, sont importés par petites quantités constitue aussi une contrainte importante, qui pourra peut-être être surmontée lorsque les projets prioritaires seront terminés et que les matériaux pourront être importés en vrac. En cherchant à accroître la production de matériaux de construction, il faudra prendre garde de respecter un juste équilibre, c'est-à-dire d'utiliser les ressources locales comme les pouzzolanes, le sable et la chaux corallienne, sans les épuiser. L'auto-construction est handicapée par le surdimensionnement de la plupart des projets, le manque de planification et la durée excessive des travaux. Une contrainte qui touche à toutes les activités de la construction est la faible capacité technique des entreprises locales.

E. Les transports

Généralités

47. L'isolement géographique du pays, le fait que les îles sont éloignées les unes des autres, et le caractère accidenté du terrain exacerbent les difficultés dues à l'insuffisance des moyens de transport et de l'infrastructure des transports, sur les îles, entre elles, et entre l'archipel et le reste du monde. L'expansion économique prévue et la poursuite de l'intégration du pays à l'économie de marché supposent l'amélioration des transports. Conscient de ce fait, le gouvernement a déclaré que l'une des grandes priorités du pays était de mettre fin à son isolement géographique.

Les transports routiers

48. Le développement des transports routiers semble suivre le développement économique, avec l'augmentation du nombre des véhicules à moteur et l'amélioration du réseau routier. Les routes longeant la côte des deux îles principales sont terminées, et d'autres travaux de construction et d'amélioration du réseau sont en cours, par exemple un grand projet de construction de routes dont le coût total s'élèvera à 3,4 milliards de francs comoriens. Néanmoins, en raison du caractère accidenté du terrain, le réseau routier ne pénétrera pas dans un certain nombre de zones rurales, dont certaines sont très fertiles, ce qui rend difficile le transport des produits agricoles vers les villes. La plus grande partie des produits agricoles est transportée à dos d'homme à cause de la difficulté d'accès de certaines régions rurales et du coût relativement élevé des transports.

L'emploi de bêtes de somme ou de trait, qui constituerait un progrès, ne paraît pas acceptable pour des raisons de tradition, ni possible dans certaines régions rurales à cause de la nature volcanique du sol.

49. Le nombre des automobiles et des véhicules utilitaires jugé suffisant pour les besoins actuel se situe d'après les estimations entre 1 800 et 2 600, dont 60 pour cent à la Grande Comore, 40 pour cent à Anjouan et un chiffre négligeable à Mohéli. Sur ce total, 535 véhicules sont des taxis et 200 des véhicules officiels. Soixante pour cent des taxis sont des "taxis-brousse", qui sont des camionnettes à ridelles utilisées dans les zones rurales. Les 40 pour cent restants sont des breaks utilisés essentiellement dans les villes. Les quelques véhicules utilitaires appartiennent à des commerçants, à des entrepreneurs et à l'Etat.

Transports maritimes

50. Le commerce extérieur, qui joue un rôle important dans l'économie des Comores, nécessite de bonnes liaisons maritimes internationales. Il faut aussi de bonnes liaisons inter-îles, à cause de la spécialisation agricole des îles et de l'impossibilité d'installer sur chacune une large gamme d'établissements. Les déficiences de l'infrastructure et la détérioration des navires font que les transports maritimes sont très insuffisants. Le transport des marchandises et des passagers entre les îles est assuré par une péniche de débarquement à fond plat en très mauvais état, par un cargo d'une charge utile de 300 tonnes, qui transporte surtout des hydrocarbures liquides, un peu de fret et quelques passagers, et par plusieurs boutres de bois de 8 à 10 m de long, qui naviguent à moteur ou à la voile et dont aucune compagnie d'assurance n'accepte d'assurer le chargement.

51. La péniche de débarquement appartient à la Société nationale des transports maritimes (SONATRAM), société d'Etat créée en septembre 1982 et qui possède également trois cargos hors service dont un pourrait devenir opérationnel après réparations. Elle affrète en outre le cargo mentionné au paragraphe précédent, qui appartient à la Société Nationale des Hydrocarbures. Les plans d'expansion de la SONATRAM prévoient l'acquisition des navires suivants :

- Une péniche de débarquement neuve de 200 tonnes pour le transport inter-îles de passagers et de marchandises, don du Gouvernement koweïtien qui devrait la livrer sous peu.
- Un pétrolier de 2 400 tonnes pour assurer la livraison régulière des produits du raffinage du pétrole en provenance de la région du Golfe.
- Un cargo de 2 300 à 3 000 tonnes pour assurer la liaison avec les pays voisins et l'Europe.

Les crédits nécessaires à l'achat de ces deux derniers navires ne sont pas assurés et une demande a été présentée à cette fin à la Banque islamique de développement. La SONATRAM cherche aussi à instaurer une collaboration avec d'autres compagnies maritimes en vue d'exploiter conjointement des lignes internes et internationales au lieu d'acquérir des navires.

52. L'infrastructure maritime est en voie d'amélioration. On est en train d'agrandir considérablement le port de Mutsamudu, à Anjouan, pour lui permettre de recevoir à quai des navires de 15 000 tonnes, et de devenir ainsi le port international des Comores. A Fomboni, capitale de Mohéli, où il n'existe pas actuellement d'installations portuaires convenables, le FED finance la construction et l'équipement d'un petit port destiné au trafic inter-îles. Le port de Moroni fait aussi l'objet d'aménagements, financés par le FED.

53. Les transports maritimes à destination de l'archipel et entre les îles s'amélioreront sensiblement lorsque ces projets verront le jour, levant une des grandes contraintes qui pèsent sur le développement économique. Par ailleurs, l'amélioration des transports maritimes devrait également permettre de réduire les coûts. A présent, le coût d'un transport d'une île à l'autre est d'environ 7 000 francs comoriens la tonne, et le coût du transport entre l'Europe et les Comores ajoute entre 30 et 100 pour cent au montant des factures f.o.b.

Les transports aériens

54. Les transports aériens jouent un rôle important dans les mouvements de personnes et de marchandises, en particulier à cause des difficultés actuelles des transports maritimes.

55. Une compagnie semi-publique, la Société nationale des transports aériens (Air Comores) assure le trafic inter-îles (elle dessert les quatre îles six jours par semaine). En raison de l'interruption quasi-totale du trafic maritime inter-îles, l'unique avion F-27-200 d'Air Comores fonctionne depuis quelque temps presque à pleine capacité (passagers et cargaison), alors que son coefficient de chargement est normalement voisin de 30 pour cent, c'est-à-dire bien inférieur au seuil de rentabilité. D'autres compagnies aériennes internationales ont des vols hebdomadaires à destination de Dar-es-salaam, Djeddah, l'île Maurice, Nairobi, Nice et Paris. Air Comores prévoit de s'associer à d'autres compagnies aériennes pour accroître le trafic inter-îles et d'établir des liaisons internationales à destination de pays voisins.

56. Même pour un trafic aérien aussi faible, l'infrastructure est insuffisante. Il n'y a pas de dépôt pour le fret à l'aéroport de Hahaya (Grande Comore) et il n'existe pas non plus de service assurant la restauration à bord. Cependant, il est prévu de créer pour cela une société à Moroni. Par ailleurs, Mohéli aurait besoin d'une aérogare, ainsi que de matériel de lutte contre les incendies et de navigation et d'appareils météorologiques, qui font également défaut à Anjouan. La piste d'atterrissage et les installations du principal aéroport, celui d'Hahaya (Grande Comore), ont été agrandis en 1982 pour accommoder les gros porteurs, ce qui a amélioré la situation.

F. Télécommunications

57. L'isolement du pays et les difficultés des transports internationaux et inter-îles renforcent encore l'importance des télécommunications. Celles-ci, et en particulier les communications téléphoniques, sont insuffisantes. Par exemple, une grande usine d'Anjouan n'a pas le téléphone. Les communications sont souvent difficiles et longues à obtenir. Des améliorations sont en cours, mais elles risquent de ne pas suffire à faire face à une demande croissante.

58. Moroni est relié à Paris par quatre lignes téléphoniques et un faisceau télégraphique (6 voies) et à Madagascar par une ligne téléphonique et un faisceau télégraphique (1 voie), qui fonctionnent presque à pleine capacité, ce qui entraîne des retards dans les communications avec l'étranger. Une seule ligne reliant Moroni et les autres îles sert aux communications téléphoniques et télégraphiques inter-îles. Le réseau téléphonique de Moroni, automatisé en 1968, a une capacité de 800 lignes pleinement utilisée depuis 1979. Il y a actuellement environ 500 demandes d'installations en instance. A Anjouan, le central téléphonique manuel de Mutsamudu relie Ouani et Domoni par câble, tandis qu'à Mohéli le central manuel de Fomboni n'est relié qu'à l'aéroport. Les installations téléphoniques sur les deux îles étant utilisées à pleine capacité, les demandes ne peuvent plus être satisfaites. En outre, l'équipement est vétuste et fréquemment en panne.

59. L'amélioration du réseau inter-îles, par l'utilisation des ondes hertziennes, et celle du réseau de chaque île sont en cours. Elles représentent un investissement de 2 milliards de francs comoriens. En revanche, un projet visant à installer à Moroni un central de 2 000 lignes, pouvant aller par la suite jusqu'à 10 000 lignes, dont le coût est estimé à 3 milliards de francs comoriens, n'a pas trouvé de financement.

60. Le système télex compte 40 lignes, dont 37 sont occupées. Deux lignes sont publiques. Des travaux sont prévus pour en doubler la capacité.

G. Tourisme

Généralités

61. Les Comores offrent des paysages paisibles et intacts, des plages de sable blanc, des possibilités exceptionnelles pour la plongée sous-marine et un climat agréable (les cyclones de la région ne touchent pas l'archipel), qui sont autant d'attractions pour les touristes. Le gouvernement a l'intention d'exploiter ce potentiel touristique. Les deux projets hôteliers décrits ci-dessous porteront la capacité hôtelière à 500 lits environ, ce qui devrait suffire pour les besoins de la décennie en cours. Cependant, il est très peu probable que le tourisme de masse puisse s'installer aux Comores comme dans les îles voisines : les plages sont petites et peu nombreuses, il n'y a pas d'infrastructure touristique et certaines maladies comme le paludisme et l'hépatite sévissent encore.

Capacité hôtelière

62. En 1980, il y a eu 5 000 arrivées de non-résidents aux Comores. Sur ce nombre, 1 900 personnes seulement séjournaient dans des hôtels, dont à peu près 90 pour cent étaient aux Comores pour affaires ou pour travailler à des projets d'aide extérieure, 10 pour cent seulement étant de vrais touristes. Il y a en Grande Comore quatre hôtels de classe internationale, totalisant 142 lits. Il y a un hôtel à Anjouan, avec 32 lits. Il y a en outre 14 restaurants en Grande Comore et quatre à Anjouan, dont aucun de classe internationale. Jusqu'à une date récente, la capacité hôtelière était sous-utilisée parce que les liaisons internationales étaient mauvaises et que les Comores n'avaient pas de contacts avec les agences de voyage internationales et les chaînes hôtelières. Depuis quelque temps cependant l'amélioration des liaisons aériennes internationales, l'association récente avec une chaîne hôtelière, l'accroissement de l'aide et l'organisation de plusieurs conférences et réunions internationales ont contribué à remplir les hôtels.

Plans de développement

63. Le gouvernement négocie actuellement deux projets touristiques, avec deux chaînes hôtelières étrangères. Ces projets prévoient l'un et l'autre de confier la direction des hôtels par contrat au groupe étranger. Le premier projet, dont le contrat a été signé au début de 1982 avec un groupe français, représente un investissement total de 1,5 milliard de francs comoriens et prévoit la construction d'un hôtel de luxe avec 60 chambres à Moroni-Djomani, la rénovation des hôtels situés au nord de la Grande Comore, à Moroni et à Mutsamudu, ainsi que la construction d'un petit hôtel de 10 bungalows à Mohéli, où il n'existe actuellement aucun hôtel ^{12/}. Le deuxième projet, qui fait l'objet de négociations avec un autre groupe étranger, prévoit de porter la capacité d'un hôtel près de Moroni de 16 à 100 chambres, et d'en ouvrir un nouvel au nord de la Grande Comore.

Tableau I-1. Développement de la capacité hôtelière
(hôtels de classe internationale)

<u>Ile</u>	<u>Hôtel</u>	<u>Nombre de lits actuels</u>	<u>Nombre de lits prévus</u>
Grande Comore	C	20	20
	I	52	100
	M	60	60
	D	-	120
	S	-	150
Anjouan	E	32	32
Mohéli	B	-	20
Total		164	502

Source : Estimations de la mission.

^{12/} Un groupe local privé envisage la construction d'un hôtel de mêmes dimensions, mais de classe plus modeste, à Fomboni.

II. POLITIQUES DES POUVOIRS PUBLICS

A. Objectifs

64. Le premier Plan national des Comores, qui porte sur la période 1983-85 est en préparation depuis le début de l'année 1981, avec une aide de la Banque mondiale financée par le PNUD. Il devait être prêt pour le début de 1983. Toujours avec l'assistance de la Banque mondiale, le gouvernement a préparé un "programme d'action pour les années 1980", définissant ses objectifs de développement global à l'intention de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris en septembre 1981. Selon ce programme d'action, les efforts du gouvernement tendraient essentiellement vers six objectifs, à savoir :

- Réaliser l'autosuffisance alimentaire;
- Surmonter l'isolement géographique;
- Améliorer l'approvisionnement en électricité et en eau;
- Contrôler l'évolution démographique et améliorer la santé;
- Renforcer la formation professionnelle;
- Améliorer l'aménagement du territoire et le logement.

Ces objectifs ont été repris dans le Plan en préparation.

65. Quelques-uns de ces objectifs n'ont pas encore été quantifiés, et les mesures à prendre et les méthode de financement à utiliser pour les atteindre n'ont pas encore été précisées. Cependant, le gouvernement a commencé à définir un certain nombre de mesures dont se dégagent quelques principes directeurs pour la réalisation de ces objectifs, principes à partir desquels il est possible de commencer à planifier l'assistance technique et financière.

Autosuffisance alimentaire

66. Il s'agit d'améliorer le régime alimentaire de base de la population et de réduire la dépendance du pays à l'égard des importations alimentaires. Le pays compte près de 36 500 ha de surface agricole utile, ce qui, selon certains, devrait suffire à satisfaire ses besoins alimentaires fondamentaux; actuellement, une fraction seulement de cette surface est consacrée aux cultures vivrières. Il faudra donc développer ce potentiel par des programmes d'investissement visant à étendre ces cultures. Par ailleurs, on a commencé à développer l'élevage et l'aviculture et à intensifier les activités de pêche. Des mesures complémentaires ont été prises pour prévenir l'érosion des sols et fournir des services de vulgarisation agricole (CEFADER/CADER).

Isolement géographique

67. Le problème de l'isolement se pose aux Comores à trois niveaux : les communications sont difficiles à l'intérieur même des îles, où la campagne est coupée de la ville; les communications entre les trois îles souffrent de la distance et de l'insuffisance des moyens de transport;

l'isolement géographique du pays rend difficiles les communications avec le reste du monde. Ces difficultés seront peu à peu surmontées grâce à la création ou au développement de ports et d'aéroports internationaux et nationaux, à l'amélioration du réseau routier et des télécommunications intérieures et extérieures ainsi que de services de presse, et à l'amélioration progressive des moyens de transport.

Approvisionnement en électricité et en eau

68. Les ressources énergétiques des Comores sont limitées. Les ressources hydrauliques sont insuffisamment maîtrisées. Malgré une récente augmentation, la capacité de stockage de combustible liquide n'excède pas 4 ou 5 mois de consommation. Nonobstant sa faible consommation d'énergie par habitant, le pays dépense pour ses importations de pétrole près de 30 pour cent de ses recettes d'exportation. La politique énergétique du gouvernement vise essentiellement à accroître la capacité de production thermoélectrique de la Grande Comore, en la portant de 1 500 kW à 3 000 kW dans un premier temps, puis à 6 000 kW. En ce qui concerne Anjouan et Mohéli, l'objectif est de développer le potentiel hydroélectrique considérable pour satisfaire les besoins énergétiques à moyen terme. Le développement du potentiel géothermal de la Grande Comore, ainsi que l'exploitation de la biomasse (utilisation des coques de noix de coco) sur les trois îles offrent d'autres sources d'énergie. L'approvisionnement en eau est un problème particulièrement critique à la Grande Comore, où il n'existe pas de cours d'eau à cause de la porosité des sols volcaniques de formation récente. La politique du gouvernement pour la Grande Comore est d'accélérer le programme de forage déjà en cours et, pour Anjouan et Mohéli, d'améliorer le système d'adduction d'eau.

Santé publique

69. En matière de santé publique et de contrôle de l'évolution démographique, l'objectif est d'atténuer les effets des maladies endémiques, en particulier le paludisme, et d'adopter un système de planification de la famille ayant un caractère éducatif et respectant la liberté de choix de la population. Aucune mesure précise en vue d'atteindre cet objectif n'a encore été définie. Une mission de la Banque mondiale sur la régulation du mouvement de la population doit se rendre aux Comores en décembre 1982.

Perfectionnement de la main-d'oeuvre

70. La politique de perfectionnement de la main-d'oeuvre consiste essentiellement à créer des centres de formation d'infirmiers, d'instituteurs, d'agriculteurs et de techniciens, pour les trois premiers desquels le pays a obtenu le financement de l'IDA. En outre, tous les projets de développement prévoient une composante formation.

Aménagement du territoire et planification du logement

71. La politique du gouvernement concernant l'aménagement du territoire est centrée sur une meilleure utilisation des terres. Elle doit être définie à part dans un plan national, qui reste à dresser. Ce plan indiquera l'utilisation optimale de la terre pour diverses fins (agriculture, urbanisme, tourisme, etc.). La politique du gouvernement en matière de logement vise à développer la construction d'habitations à bon marché en encourageant l'utilisation des matières premières locales de préférence aux matières premières importées.

72. Le gouvernement donne la priorité absolue au développement des cultures vivrières, des transports et des communications, et du bâtiment et des travaux publics (logements et infrastructure de transports et de communications). Le développement des cultures d'exportation, du tourisme et de l'artisanat vient ensuite dans l'ordre des priorités. Comme on l'a déjà souligné, certains de ces objectifs prioritaires n'ont pas encore été quantifiés pour chaque secteur. Il va falloir le faire, et définir aussi les mesures à prendre pour les atteindre, ainsi que les crédits nécessaires pour les inclure dans le plan de développement en voie d'achèvement.

73. En ce qui concerne l'industrie, le Plan national visera, paraît-il, à créer un environnement économique optimal et à encourager le secteur privé à jouer les premiers rôles. L'industrialisation consistera surtout à créer des petites et moyennes entreprises; pour les grandes, les pouvoirs publics entendent promouvoir les investissements étrangers en association, chaque fois que possible, avec le capital local. En outre, la possibilité d'ouvrir, aux Comores, une zone de transformation pour l'exportation va être mise à l'étude.

B. Appui institutionnel aux secteurs productifs

74. L'appareil de l'Etat étant mince, comme on l'a vu, l'appui institutionnel aux secteurs productifs, sauf à l'agriculture, est faible ou inexistant. Le seul organe du gouvernement qui s'occupe du secteur industriel est la Direction du développement industriel et de l'artisanat, qui relève du Ministère de la production et du développement industriel. Cette direction est constituée de trois divisions chargées de l'industrie, de la pêche et de l'artisanat. Elle ne compte qu'un seul cadre, un juriste chargé d'activités très diverses qui vont de la définition des politiques à l'identification, la préparation et l'élaboration des projets. Ces dernières fonctions font l'objet d'une attention particulière.

75. Lorsque la Banque de développement aura été créée, avec sa cellule de promotion industrielle, elle pourra se charger de préparer et d'élaborer les projets, permettant à la Direction de centrer ses efforts sur les politiques d'industrialisation, la restructuration des mesures de protection et des encouragements, et la définition des domaines prioritaires d'industrialisation, à partir de quoi des projets pourront être identifiés par la Banque de développement. La Direction ne s'est pas encore occupée du développement de l'artisanat. La mise au point de politiques industrielles et

l'octroi d'encouragements à l'industrie (c'est-à-dire aux nouveaux projets) relèvent de la compétence du Ministère des finances, qui ne consulte pas la Direction. Bien que disposant d'effectifs limités, la Direction devrait jouer un rôle consultatif important dans les questions de politique industrielle.

76. Les télécommunications, les transports maritimes et aériens et le tourisme relèvent du Secrétariat d'Etat aux transports et au tourisme et de celui des télécommunications. Doté d'une poignée de cadres, il s'occupe des questions de politique générale et de la supervision d'organismes publics tels que l'Administration nationale des ports, la Société comorienne du tourisme et de l'hôtellerie, la Société nationale des transports maritimes, SNTA - Air Comores et la STICOM (Société des télécommunications internationales comorienne). En dehors de cela, ces départements n'apportent aucun appui institutionnel aux secteurs relevant de leur compétence.

77. Il en va de même pour le bâtiment et les travaux publics, l'approvisionnement en eau et les transports routiers, qui relèvent du Ministère de l'équipement et des entreprises et services publics qui dépendent de lui : la Société d'eau et d'électricité des Comores et les Ateliers de travaux publics. Toutefois, le nouveau laboratoire pour les matériaux de construction devrait pouvoir fournir aux entrepreneurs et aux fabricants de matériaux de construction les services de vulgarisation qui faisaient défaut jusqu'ici.

78. De tous les grands secteurs, seul celui de l'agriculture reçoit un appui institutionnel à peu près convenable. Le système CEFADER/CADER a pour but de fournir tout un ensemble de services de vulgarisation. Bien qu'il ne desserve qu'une petite partie du territoire, il est efficace et en expansion rapide. L'aide étrangère non négligeable apportée à cette institution est judicieusement employée.

79. Les points faibles de l'appui institutionnel aux secteurs productifs concernent la préparation des projets et la formation (techniciens et cadres). Un appui à la préparation des projets pourrait être fourni par la cellule de la promotion industrielle de la Banque de développement. La formation professionnelle, pratiquement inexistante pour la plupart des secteurs, devrait être améliorée grâce à un prêt récemment approuvé par l'IDA et destiné aux professions de l'enseignement, de la santé et de l'agriculture.

C. Code des investissements

80. Le Code des investissements, promulgué le 20 juin 1980, est administré par la Commission interministérielle des investissements. Il offre des avantages et des garanties aux investisseurs dans les secteurs suivants : industrie, agriculture et agro-industrie, tourisme, prospection et exploitations minières, transports routiers, maritimes et aériens et télécommunications. Il s'applique aux investisseurs nationaux et étrangers établis dans les Comores, ainsi qu'aux entreprises publiques nationales. Les encouragements et garanties offerts par le Code aux investisseurs étrangers viennent s'ajouter aux avantages découlant des accords bilatéraux entre gouvernements.

81. Les avantages prévus par le Code s'appliquent aux programmes d'investissements présentant l'une des caractéristiques suivantes :

- Montant minimum de 150 000 millions de francs comoriens sur trois ans et création directe, pendant la première année d'exécution, d'un minimum de 50 emplois permanents pour des Comoriens;
- Création directe, pendant la première année d'exécution, d'un minimum de 100 emplois permanents pour des Comoriens.

Dans les deux cas, l'entreprise doit prévoir une formation permanente pour ses employés comoriens.

82. La filiale d'une entreprise existante peut être admise à bénéficier des dispositions du Code, sous réserve que sa gestion, sa comptabilité et les résultats de celles-ci soient individualisés. Les sociétés qui souhaitent bénéficier des avantages du Code doivent disposer d'un capital souscrit atteignant au moins le quart des investissements tangibles ou non prévus dans le projet.

83. Les investissements effectués conformément aux dispositions du Code bénéficient des avantages suivants :

- a) Exonération, pendant trois ans, des droits et taxes perçus à l'entrée des biens d'équipement, des pièces détachées ou de rechange et des véhicules commerciaux et, pour une période de cinq ans renouvelable, des droits et taxes perçus à l'entrée des matières premières et semi-produits, emballages compris, qui ne sont produits ni fabriqués aux Comores.
- b) Exonération des taxes sur le chiffre d'affaires que les entreprises ou leurs sous-traitants ont à supporter du fait de la réalisation de programmes d'investissement.
- c) Exonération des droits de mutation sur l'acquisition des terrains et des bâtiments nécessaires.
- d) Exonération pendant cinq ans des droits d'enregistrement.
- e) Exonération de la taxe professionnelle pendant cinq ans si la société a son siège à Moroni, pendant huit ans autrement.
- f) Exonération de la contribution foncière sur les propriétés bâties et des taxes annexes :
 - Pendant 12 ans à compter de l'année suivant celle de leur achèvement lorsque le coût de la construction est inférieur ou égal à 100 millions de francs comoriens.
 - Pendant 15 ans si le coût de la construction est supérieur à 100 millions de francs comoriens.

- g) Exonération pendant 5 ans des impôts et taxes sur les salaires versés au personnel comorien. La durée de cette exonération est portée à 8 ans pour les entreprises installées en dehors de Moroni.
- h) Exonération de l'impôt minimum forfaitaire pendant 5 ans pour les entreprises installées à Moroni, et pendant 8 ans pour celles qui sont installées ailleurs.
- i) Exonération de l'impôt sur le revenu portant sur les dividendes et intérêts, limitée à 5 ans à compter du moment où la société a réalisé un bénéfice.
- j) Pour les entreprises exerçant leur activité dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts, exonération :
 - i) Des droits et taxes perçus à l'entrée
 - des semences et matières végétales non produites localement;
 - des produits chimiques, engrais, herbicides, pesticides et fongicides non produits localement (les laboratoires fabriquant ces produits localement sont exonérés de la taxe sur le chiffre d'affaires);
 - ii) Des taxes frappant les carburants et lubrifiants utilisés dans les matériels et engins d'exploitation autres que les véhicules routiers, ce dans la limite d'un contingent fixé annuellement;
 - iii) Des droits et taxes d'importation et de la taxe sur le chiffre d'affaires perçue sur les animaux vivants importés aux fins d'amélioration du cheptel local.
- k) Pour les entreprises dont l'activité porte sur le tourisme, exonération pendant 5 ans des taxes et impôts perçus au profit des communes ou au profit de l'Etat, telles que la taxe sur les spectacles, etc.

Exceptionnellement, des dérogations aux dispositions présentées sous 81 peuvent être consenties en faveur d'entreprises qui exécutent un projet inscrit au plan de développement économique et social, ont une importante activité exportatrice ou prévoient un programme de rénovation totale de leurs matériels. Dans ce cas, peuvent seuls être accordés les avantages portant exonération des droits de douane perçus sur les véhicules commerciaux.

84. Le Code des investissements prévoit une deuxième série d'avantages pour les entreprises "conventionnées" dont les investissements présentent "une importance exceptionnelle" pour le développement du pays, sans que toutefois ce terme ait reçu de définition. Ce régime les fait bénéficier de tout ou partie des avantages prévus normalement par le Code des investissements. Il s'applique aux investissements d'un montant minimum

de 500 millions de francs comoriens en 3 ans. Les entreprises ainsi conventionnées ne peuvent être frappées de nouvelles charges fiscales pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans renouvelable.

85. Un troisième régime de faveur peut être accordé sur convention individuelle aux entreprises dont le siège ne se trouve pas à Moroni et dont le programme d'investissements s'élève à 1 milliard de francs comoriens au moins, ou prévoit la création de 150 emplois permanents pour des Comoriens. Les avantages prévus à ce titre paraissent négociables.

Commentaires

86. Le Code des investissements a plusieurs défauts :

- Il favorise les grandes entreprises, alors que l'intérêt de l'économie comorienne voudrait que l'on aide les petites et moyennes entreprises.
- Il encourage un développement économique à forte intensité de capital et d'importations incompatible avec les ressources dont le pays dispose. Il ne prévoit pas, pour l'impôt sur les sociétés, d'exonérations suffisantes pour intéresser les chefs d'entreprises. Or, c'est là un avantage qui figure inévitablement dans tous les codes d'investissements et à l'égard duquel les facteurs capital et main-d'oeuvre sont traités en toute neutralité.
- Les contrôles administratifs requis pour l'application du Code sont trop compliqués au regard de l'inexpérience et de la minceur de l'appareil étatique.
- Le coût pour l'Etat de l'application du Code n'a jamais été calculé.

87. Le Code n'a pas, jusqu'ici, attiré de nouveaux investissements et n'a donc pas encore été appliqué. En partie pour cette raison, des séries d'avantages provisoires, consistant surtout en exonérations douanières, ont été accordées directement par décret du Ministre des finances. Cette pratique a cessé en mars 1982 et il n'y a pas eu d'autres investissements depuis. Le Ministère des finances est conscient de la nécessité d'une refonte du Code, mais comme cela prendra plusieurs mois, il est probable que l'octroi d'avantages provisoires reprendra jusqu'à la publication d'un nouveau code.

Recommandations

88. Il serait hors de propos ici de recommander le détail des modifications à apporter au Code des investissements, qui fera l'objet d'une aide à part. La mission s'est attachée plutôt à définir les grandes lignes d'un code compatible avec la stratégie de développement qu'elle présente ici et qu'elle recommande d'adopter pour obtenir les crédits proposés. L'adoption d'une telle stratégie exigera la quasi-refonte du Code en vigueur. Il faut observer en effet que ce ne sont pas les dégrèvements fiscaux qui attirent par eux-mêmes les capitaux dans un pays où existent d'autres

facteurs d'investissement favorables (stabilité politique, bonnes infrastructures, présence d'une main-d'oeuvre qualifiée et possibilités de financement à long terme). Ils constituent plutôt une composante d'un programme de développement intégré. Voici donc les recommandations de la mission touchant la refonte du Code des investissements :

- i) Le fonctionnement du Code doit être facile à comprendre de façon que l'application en soit simple et automatique.
- ii) Les avantages qu'il prévoit doivent être accordés dans le mois qui suit la mise en application.
- iii) Il faudrait calculer ce qu'il en coûtera à l'Etat de l'appliquer et comparer les résultats aux avantages attendus. A noter que beaucoup de nouveaux investissements n'auraient pas lieu sans les exonérations prévues.
- iv) Les dispositions du nouveau Code devront comporter toute la neutralité voulue à l'égard du capital et de la main-d'oeuvre, ou bien favoriser cette dernière. Elles devront favoriser aussi les ressources nationales et non pas les intrants d'importation.
- v) Il faudrait abaisser ou supprimer les limites inférieures fixées pour le chiffre des investissements ou des postes à créer.
- vi) Il faudrait aussi supprimer les exonérations spéciales aux grands projets (investissements supérieurs à 500 millions et 1 milliard de francs comoriens).
- vii) Il faudrait revoir et restreindre la composition de la Commission interministérielle, qui devrait avoir comme Président le Ministre des finances et comme membres le Directeur de la DGI, le Directeur des douanes et des représentants du Ministre de l'industrie et de la Direction générale du Plan.

La Banque de développement pourrait être choisie comme Secrétariat de la Commission, puisque c'est elle qui financera probablement la plupart des projets admis à bénéficier des dispositions du Code. Cela dispenserait les intéressés d'avoir à présenter leurs projets une fois à la Banque de développement et une autre fois à la Commission et évitera une double évaluation.
- viii) L'octroi par décret d'avantages non prévus dans le Code doit cesser.
- ix) Il faudrait prévoir des dispositions spéciales en vue de la création de zones de transformation industrielle pour l'exportation, mais il est peu probable que de telles mesures soient prises prochainement.
- x) La franchise douanière et l'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés devraient avoir la vedette. Pour lutter contre le manque de cadres et de techniciens, il conviendrait aussi de dispenser le personnel temporaire étranger de l'impôt sur le revenu des particuliers.

89. La franchise douanière favorise les investissements à forte intensité de capital, mais elle est facile à contrôler et c'est actuellement l'incitation la plus forte qui soit offerte aux entrepreneurs susceptibles de s'installer aux Comores. Elle avantage toutes les sociétés, et non pas seulement celles qui réalisent des bénéfices. Il faudrait la prévoir en tous cas pour les machines et les pièces détachées et de rechange. La franchise des droits sur les matières premières est une question plus délicate : puisqu'il convient d'encourager l'utilisation des matières premières locales, l'octroi de cet avantage n'est pas à conseiller, d'autant moins que les différences que présentent entre eux les droits qui frappent les matières premières, les pièces détachées et les produits finis paraissent adéquates. En revanche, il y a lieu de prévoir l'entrée en franchise des composants et des matières premières dans les dispositions spéciales qui seraient prises pour les zones de transformation industrielle destinée à l'exportation.

90. L'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés serait relativement simple à appliquer, mais plus difficile à contrôler. Elle s'applique en toute neutralité aux facteurs capital et main-d'oeuvre et de façon également heureuse aux exportations et aux productions destinées à remplacer les importations. Puisqu'il s'agit de favoriser les petites et moyennes entreprises, il ne faut pas que la durée d'application de l'abattement soit fonction du chiffre des dépenses en capital, comme cela se fait dans certains pays. L'exonération de l'impôt sur le revenu favorise les entreprises qui gagnent le plus, donc celles qui en ont le moins besoin, et elle encourage les bénéficiaires à faire pression sur les autorités pour que cet avantage leur soit accordé en permanence. Elle devrait être sectoriellement sélective, ne s'appliquer qu'aux nouvelles entreprises et peut-être aux productions qui constituent une nouveauté pour le pays. Dans ce dernier cas, elle risque de susciter des monopoles de production qui seraient d'ailleurs en partie neutralisés par la concurrence des importations. La durée d'application devrait être de 5 ans au moins et de 10 au plus. Les choses étant ce qu'elles sont actuellement, cet abattement ne présente guère d'intérêt pour les entrepreneurs comoriens, sans doute parce qu'ils ne payent pas régulièrement l'impôt sur les sociétés. Pourtant, les pourcentages en sont élevés et des mesures destinées à en améliorer le recouvrement vont être prises. L'intérêt de l'abattement sera alors beaucoup plus évident.

D. Régime fiscal

91. Le régime fiscal comorien est en grande partie calqué sur le régime français et suit donc la pratique fiscale normale. Il présente, cependant, des défauts dans son administration et son application. Le FMI fournit à cet égard, depuis 1981, une assistance qui s'est déjà traduite par des améliorations sensibles.

Administration

92. Le 1er janvier 1982 a été créée une Administration générale des impôts (AGI) commune au gouvernement fédéral et aux gouvernements insulaires, qui est chargée de l'assiette et du contrôle de tous les impôts. Elle est administrée comme une institution publique et jouit de l'autonomie financière. Elle comprend un bureau central et des bureaux divisionnaires et

régionaux. Son directeur a compétence pour faire exécuter les lois fiscales, informer le public de toutes modifications apportées à ces lois et traduire en justice les personnes coupables d'évasion fiscale et celles qui ne se conforment pas à la réglementation fiscale. Jusqu'à décembre 1982, les impôts directs étaient perçus directement par le gouvernement de chaque île, tandis que les impôts indirects et les droits de douane allaient pour 60 pour cent au gouvernement central, et pour 40 pour cent au gouvernement des îles (au prorata de leur population). Depuis janvier 1982, un nouveau régime est en place selon lequel le recouvrement de tous les impôts se fait par le Trésor, qui en répartit 58 % au gouvernement central et 42 % à ceux des îles.

93. En 1980, les recettes fiscales du gouvernement représentaient 10 pour cent du PIB. Les droits de douane représentaient 88 pour cent des recettes fiscales totales (voir tableau 11 de l'annexe). Le recouvrement des impôts est très insuffisant du point de vue volume (nombre des contribuables) et valeur (sous-évaluation des bases imposables). Sur les 3 500 personnes physiques ou morales autorisées à exercer une profession ou un commerce, 1 200 seulement paient un impôt sur les bénéfices divers. L'impôt sur le chiffre d'affaires n'est perçu que sur 200 personnes physiques ou morales à peu près. L'impôt sur le revenu est acquitté par environ 6 300 personnes, mais 5 000 d'entre elles sont des fonctionnaires et 1 000 autres des commerçants qui paient déjà l'impôt sur les bénéfices divers. La plupart des travailleurs du secteur privé ne paient pas d'impôts. Enfin, plusieurs impôts prévus par la loi ne sont pas perçus, par exemple l'impôt sur la propriété bâtie louée. L'administration fiscale des trois îles présente aussi des défauts. Par exemple, en 1980, le produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires perçu à Anjouan était supérieur à celui de la Grande Comore, où l'activité économique est plus importante. Toujours en 1980, 53 pour cent seulement des recettes fiscales prévues (non compris les amendes pour infractions au code de la route) ont été réellement perçues. La situation s'est notablement améliorée, ainsi qu'il ressort du tableau 11 en annexe.

E. Commerce extérieur; tarif douanier

94. La balance commerciale des Comores a été très déficitaire ces dernières années.

Tableau I.2. Commerce extérieur (1975-1981)
(en millions de francs comoriens)

	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>
Importations	3 119	4 053	4 329	6 145	6 135	8 791
Exportations	2 233	2 203	2 099	3 729	2 364	4 461
Déficit	-896	-1 850	-2 230	-2 406	-3 771	-4 430
Taux de couverture des importations	71 %	55 %	48 %	61 %	38 %	57 %

Sources : Banque centrale (1976-79) et Direction des douanes (1980-81).

Malgré leur déficit commercial persistant, les Comores n'ont pas eu de difficultés de balance des paiements grâce à l'aide généreuse reçue du FED/STABEX, de la France et de fonds arabes notamment.

95. Les importations sont caractérisées par la part élevée des produits alimentaires, comprise pour la période considérée entre 35 et 45 pour cent. Le riz seul représente normalement 15 à 25 pour cent des importations totales, et en 1981 il a représenté 34 pour cent. Les importations de produits du pétrole ont été faibles (4 à 12 pour cent du total), le niveau élevé des prix dans le pays et le faible niveau de développement économique maintenant la demande à un niveau faible. En principe, toutes les importations doivent être autorisées par la Direction générale des affaires économiques. En dehors des monopoles de droit qui existent pour l'importation de la viande, du poisson (une entreprise mixte), des boissons alcoolisées et des hydrocarbures, et des monopoles de fait qui existent pour l'importation du riz, du ciment, du sucre et de la farine, que se partagent l'Etat et quatre ou cinq négociants, les autorisations d'importer sont accordées librement. L'autorisation d'importer doit être normalement demandée six mois avant l'arrivée du produit, mais il arrive souvent qu'elle ne le soit qu'une fois la marchandise débarquée. Voici les principales importations des Comores et les principaux pays exportateurs :

Produits du pétrole	Kenya encore récemment, Koweït maintenant
Biens d'équipement et de consommation	Communauté économique européenne (surtout la France)
Riz	Chine, Pakistan et Thaïlande
Viande	Kenya, Communauté économique européenne
Ciment	Mozambique, Tanzanie, Kenya

La France est le principal acheteur des exportations comoriennes, avec une part comprise ces dernières années entre 29 et 54 pour cent.

96. Les exportations comoriennes se composent presque essentiellement de quatre produits : les essences d'ylang-ylang, la vanille, le girofle et le coprah, qui ont représenté ces dernières années entre 93 et 99 pour cent du total des exportations.

97. L'exportation de ces produits souffre de divers facteurs : variations des cours et des quantités, stockage spéculatif, concentration excessive du marché, vulnérabilité aux produits de remplacement artificiels et monopoles d'exportation. La concentration excessive du marché touche spécialement les essences d'ylang-ylang, qui sont exportées exclusivement en France. Le fort potentiel qu'offrent les marchés des Etats-Unis et du Japon pour les exportations d'ylang-ylang n'a pas été exploité. Le problème du monopole des exportations est illustré par le fait que quelques négociants comoriens seulement sont autorisés à exporter ces produits.

Recommandations relatives au commerce extérieur

98. Plusieurs améliorations pourraient être apportées au commerce extérieur. En ce qui concerne les importations, il faudrait conclure des accords de gouvernement à gouvernement sur les principales importations, c'est-à-dire

les produits alimentaires, précisant les quantités et les prix pour une période donnée, une année par exemple. Les produits visés pourraient alors être importés et distribués par les négociants dans le cadre de ces accords, ce qui aurait pour effet d'améliorer la situation de l'offre et de réduire et de stabiliser les prix alimentaires aux Comores. Cela a déjà été fait pour le riz en 1982 : le résultat en a été un approvisionnement plus sûr et des prix à la consommation plus bas et constants. En ce qui concerne les exportations, la situation monopolistique existante aurait dû contribuer à stabiliser la demande et les prix et à assurer la qualité constante des produits. En réalité, il n'en a pas été ainsi, la situation monopolistique s'accompagnant d'une concentration excessive du marché : 100 pour cent de l'ylang-ylang, plus de 50 pour cent de la vanille et 50 pour cent du girofle sont exportés vers la France, alors qu'il existe des débouchés dans d'autres pays. Le gouvernement pourrait aider à diversifier les marchés et à assurer la qualité des produits en créant le "Bureau des épices et des parfums" recommandé par une étude réalisée sous les auspices du Fonds européen de développement. En outre, il devrait accorder plus largement les autorisations d'exporter et diversifier les exportations en les étendant à d'autres produits, surtout agricoles.

Structure tarifaire

99. Les droits de douane se composent de deux éléments, le droit d'importation proprement dit, compris entre 0 et 15 pour cent de la valeur CAF, et un droit de consommation pouvant aller de 5 à 300 pour cent du prix CAF majoré du droit de douane. Certains produits alimentaires font exception à cette règle : les droits qui les frappent sont composés de deux éléments relativement faibles, l'un calculé selon le poids et l'autre selon la valeur. Les frais de douane sont calculés au taux uniforme de 3 pour cent, auxquels s'ajoutent d'autres frais pour l'entreposage, l'assurance des marchandises entreposées et les droits de quai, qui représentent en tout moins de 1 pour cent.

100. On trouvera au tableau 14 de l'annexe les taux de droits de douane pour la plupart des importations. On verra que les produits alimentaires sont frappés de droits d'importation relativement faibles. Cette politique, qui vise apparemment à offrir à la population des produits alimentaires à bon marché, a en même temps pour effet de décourager l'agriculture comorienne, dont vit la majorité de la population. Il faudrait donc ajuster en conséquence les droits frappant les importations agricoles.

101. Les droits frappant les matières premières sont normalement moins élevés que ceux frappant les produits finis, comme les textiles et les produits de confection, le métal et les ouvrages en métal. Cela, s'ajoutant à la protection naturelle que constitue le coût des transports, constitue un encouragement pour la production manufacturière comorienne. Les droits frappant les machines en général ne diffèrent pas sensiblement de la moyenne : le facteur équipement est donc traité de façon neutre.

102. En plus des exonérations douanières prévues par le Code des investissements, des exonérations sont accordées pour les produits importés au titre d'un programme d'aide et pour les biens d'équipement dont la valeur n'excède pas un million de francs comoriens et qui sont destinés à l'établissement d'activités d'artisanat, de travail du bois, de ferronnerie et de quincaillerie, d'horlogerie, de maçonnerie et de pêche. L'importation temporaire de produits et de matières premières devant être réexportés est également exonérée de droits. Des exonérations douanières sont accordées à titre individuel, par décret présidentiel, pour certaines importations, de ciment surtout.

103. Toutes les exportations doivent faire l'objet d'une autorisation et donnent lieu au paiement de droits d'exportation, qui varient entre 3,2 et 20 pour cent. Les principaux droits d'exportation figurent dans le tableau 15 de l'annexe.

La zone d'échanges préférentiels (ZEP)

104. Les Comores ont signé le Traité de la ZEP le 21 décembre 1981, avec huit pays d'Afrique (Djibouti, Ethiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Somalie et Zambie), bien que ce projet eût été à l'origine approuvé par 21 pays africains. Cet accord vise à la réduction progressive des droits de douane pour le commerce à l'intérieur de la zone, à la coopération dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture et des transports, à la réduction ou à l'abolition des restrictions non tarifaires et à l'introduction de certificats d'origine appropriés, pour ne mentionner que les objectifs les plus importants. Plusieurs produits pour lesquels on pourrait simplifier les arrangements commerciaux et réduire les droits de douane ont déjà été identifiés. Cependant, l'application des accords a été freinée par des divergences et des difficultés d'ordre politique, et la défection récente de la Tanzanie, qui est un pays clef dans la zone, risque d'en compromettre sérieusement les progrès. De toute façon, les Comores n'en retireraient que des avantages économiques mineurs et limités aux importations puisque, exception faite du coprah, les produits d'exportation traditionnels sont écoulés hors de la zone.

Recommandations concernant le tarif douanier

105. Le Code douanier des Comores, adopté en 1967 et modifié ultérieurement, est largement fondé sur les préceptes du Code français. Compte tenu des circonstances actuelles, la protection douanière est suffisante pour encourager la production locale.

106. Toutefois, certaines modifications à long terme pourraient être envisagées et introduites progressivement :

- Uniformiser les taux, de façon à simplifier le contrôle administratif et à réduire les distorsions économiques. Une réduction moyenne appropriée serait bénéfique à long terme puisque la production locale jouit déjà de la protection importante que

constitue le coût du transport. Les prix CAF sont de 50 à 100 pour cent supérieurs aux prix FOB (et même de plus de 100 pour cent pour les articles de fort volume et de faible valeur).

- Accroître les droits frappant les produits alimentaires, de façon à encourager la production locale.
- Supprimer les licences d'exportation et d'importation. L'exportation de certains produits pourrait être placée sous le contrôle de l'Etat, ce qui permettrait d'en garantir la qualité et peut-être d'imposer des prix minimaux. L'importation des produits alimentaires devrait se faire dans le cadre de marchés passés entre gouvernements.
- Ajuster certains tarifs douaniers, comme ceux des boissons non alcoolisées, qui avaient été fortement augmentées pour protéger une production locale pénalisée par le contrôle des prix.

F. Contrôle des prix

107. Selon la législation commerciale des Comores, les prix des biens et des services sont libres, sauf ceux qui ont une incidence marquée sur le coût de la vie. Ces derniers sont alors fixés par plafonnement des marges commerciales et/ou des prix en valeur absolue. La loi établit la liste des prix à homologuer pour les produits d'importation, dont elle fixe la marge commerciale à l'aide d'une formule, et pour les produits de première nécessité : alimentation, habillement, articles de ménage, matériaux de construction, fournitures scolaires, matériel de transport et hydrocarbures. Les prix vont être homologués par une Commission qui sera dirigée par un représentant du Ministère des finances et composée du Directeur général des affaires économiques, du Directeur général des douanes, du Directeur de la Banque commerciale, d'un représentant du gouvernement de chaque île, d'un représentant de la Chambre de commerce et d'un représentant des importateurs. Toutefois, en vertu de la constitution comorienne, ce sont les gouvernements insulaires qui contrôlent les prix ainsi homologués. Malgré un cadre juridique assez libéral, le contrôle des prix peut s'appliquer légalement à presque toutes les transactions.

108. Tous les produits d'importation sont en fait soumis au contrôle des prix : la formule choisie, qui s'applique à chaque lot importé, donne d'assez bons résultats, tant en ce qui concerne la marge du commerçant que le prix - relativement bas - que doit payer le consommateur. Sont homologués en outre des produits de fabrication comorienne, qui se limitent pour le moment au savon de ménage et aux boissons non alcoolisées. Cette homologation pose des problèmes aux fabricants de ces deux produits, dont les prix ne peuvent être modifiés que par arrêté du Président du Conseil, toujours malaisé à obtenir. Avec l'inflation, les prix fixés deviennent trop bas et mettent ces producteurs en difficulté. La mission estime que l'homologation des prix des produits manufacturés fait obstacle à la création de nouvelles entreprises manufacturières, qui décourage précisément l'exemple des deux productions en question. Les prix des produits agricoles sont fixés par les gouvernements de chaque île; la publication du dernier index des prix agricoles remonte au début de 1981. Le contrôle de ces prix reste lettre morte.

109. L'homologation des prix, qui garantit à la population des produits importés de première nécessité à des prix suffisamment bas et stables, devrait être maintenue. Elle devrait s'accompagner d'accords entre gouvernements, d'assez longue durée (un an environ), qui devraient stabiliser et probablement abaisser les prix encore davantage. Un tel régime a été appliqué de manière satisfaisante en 1982 pour le riz.

110. En revanche, le contrôle des prix des produits manufacturés sur place devrait cesser, afin d'encourager la création d'entreprises destinées à fabriquer des produits nouveaux. Il n'y aurait pas à redouter en ce cas de situation de monopole susceptible d'entraîner une hausse des prix, car la libre importation de produits de même nature agirait alors comme un mécanisme de régulation des stocks et des prix.

III. POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

A. Dans le secteur industriel

111. La stratégie du développement industriel doit encourager deux secteurs : a) les industries de remplacement des importations par des productions locales, qui sont à relativement forte intensité de valeur ajoutée et de transport et comprennent surtout de petites et moyennes entreprises; b) les industries orientées vers l'exportation, qui comprennent des entreprises plus importantes, utilisant des matières premières locales.

112. Malgré les contraintes évoquées dans le chapitre précédent, il existe un potentiel non négligeable de création d'entreprises productives. La protection naturelle que constitue le coût des transports, et la présence de matières premières locales, sont des facteurs positifs pour la création d'activités de remplacement des importations. C'est ainsi que des entreprises pourraient être créées dans les branches suivantes : pâtes alimentaires, sel marin, quincaillerie et ferronnerie, ateliers mécaniques et électriques, briques d'argile cuites ou séchées au soleil, ciment pouzzolanique, sandales de matière plastique, sucre, poterie, outillage manuel simple, confiserie, articles en aluminium, mélange et mise en boîtes de peinture, savon en paillettes, mousse de polyuréthane et matelas, tôles ondulées (aluminium et acier), réparations automobiles, torréfaction du café, fabrication de tee-shirts, taille et concassage de la pierre, concassage de la lave et de la pouzzolane, petits abattoirs, papeterie.

Industries d'exportation

113. Certaines activités utilisant les matières premières locales et orientées vers l'exportation offrent peut-être aussi des possibilités de développement. Les investissements requis seraient bien sûr plus importants que pour les activités de remplacement des importations, car la production devrait se faire sur une échelle assez grande pour être rentable sur le plan international. Les projets pourraient porter par exemple sur la fabrication des produits dérivés de la noix de coco, c'est-à-dire de l'huile comestible, du savon et des fibres de coprah, ainsi que sur la production d'extrait de vanille. D'autres projets comme la production d'eau minérale en bouteilles et de fruits et de fleurs de luxe devraient être précédés d'une étude de marché pour déterminer les meilleurs débouchés. Il y aura peut-être lieu de trouver des partenaires étrangers qui puissent apporter une participation financière, du personnel qualifié et la pratique du marketing à l'exportation.

B. Dans les autres secteurs

114. On trouvera ci-après une liste de projets réalisables dans différents secteurs - transports, tourisme, bâtiment et travaux publics, agriculture et pêcheries, et artisanat - compte tenu des indications données dans les chapitres précédents :

- Dans le secteur des transports, le système existant des taxis-brousse et des taxis-ville semble bien adapté aux besoins et conditions locaux. Cependant, il faudra accroître le nombre des véhicules à mesure que la demande augmentera. Par ailleurs, on pourrait exploiter un service de mini-bus sur les routes de ceinture déjà terminées à Anjouan et à la Grande Comore, pour faire face à l'augmentation des besoins en transport de passagers et de marchandises.
- Les deux projets hôteliers dont il est question plus haut devraient suffire à couvrir les besoins pour les 10 années à venir. La mission suggère que les Comores se spécialisent dans le tourisme de luxe de façon à maximiser les profits à attendre d'une industrie à capacité limitée (voir paragraphe 63). On pourrait mettre en place d'autres activités centrées sur le tourisme : boutiques d'artisanat, restaurants, bureaux de location de voitures, représentations folkloriques et organisation d'excursions. Les entrepreneurs nationaux devraient profiter de l'absence de ces services pour s'implanter rapidement avant que les grands hôtels actuellement en projet ne le fassent.
- La majorité des grands travaux de constructions et de travaux publics dépasse les capacités financières et techniques des sociétés locales. Cependant, cela n'empêcherait pas ces sociétés de travailler en sous-traitance pour les entrepreneurs étrangers, à condition toutefois de se développer considérablement, en particulier de s'équiper en matériel et d'améliorer leurs compétences techniques. La construction de logements modulaires à bon marché, même limitée à une fraction de la population, semble présenter de bonnes perspectives.
- Au chapitre V, il est dit que le rôle de la Banque de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche devrait se borner à financer l'achat de matériel : les suggestions concernant les activités potentielles dans ces secteurs seront limitées en conséquence. Les agriculteurs ou les coopératives agricoles pourraient acheter des motoculteurs, de l'outillage manuel, des clôtures et des couveuses, à la suite des démonstrations faites par le système CEFADER/CADER; de même, des coopératives de pêcheurs pourraient acheter des bateaux, des moteurs et du matériel de pêche, à la suite des démonstrations faites dans le cadre du projet décrit au paragraphe 35.
- Dans le secteur de l'artisanat, l'acquisition de certaines matières premières et de certains équipements ne sera rentable, semble-t-il, que lorsque les artisans, par exemple les ébénistes et sculpteurs sur bois, se seront groupés en coopératives. Les produits de l'artisanat artistique pourraient aussi être écoulés par des coopératives de vente, dans des boutiques que l'on pourrait ouvrir à des points stratégiques, par exemple dans l'aéroport et les grands hôtels, ou à proximité.

C. Dimensions des projets

115. Les principales activités susceptibles de se développer à court terme sont celles qui requièrent le moins d'investissements et qui sont moins influencées par des facteurs tels que la présence de chefs d'entreprise potentiels, la situation politique et l'état de l'infrastructure. Les petits projets sont faciles à mettre sur pied et demandent relativement peu de capitaux et de compétences techniques.

116. La mission estime que trois grands facteurs influent sur le potentiel des grands projets : la présence de chefs d'entreprise potentiels, l'infrastructure et la stabilité politique. Les chefs d'entreprise susceptibles de se lancer dans des activités de production sont rares : le chef d'entreprise comorien est avant tout un négociant, et ne s'engagera généralement dans des activités productives que si le processus de production lui semble ne soulever aucune difficulté et si les marges bénéficiaires sont élevées. Etant donné que le franc comorien est librement convertible en francs français, et compte tenu des taux d'intérêt élevés pratiqués actuellement en Europe, il y a peu de chances pour que les entrepreneurs qui ont investi en France soient désireux de rapatrier aux Comores des capitaux importants. On peut donc s'attendre à ce que le financement des gros investissements soit assuré par des étrangers, donc à ce que tout apport de capitaux soit directement subordonné à la stabilité politique du pays. Une certaine démocratisation semble déjà s'être produite, et il ne paraît pas y avoir de tensions politiques sensibles. Les relations avec la France se sont normalisées, mis à part le fait que la question de Mayotte n'a pas été réglée. Les difficultés dues à l'infrastructure devraient s'atténuer à mesure qu'avancent les projets de développement dans ce domaine, facilitant la production et le transport des marchandises, et donc l'établissement d'entreprises de production plus importantes.

D. Projets identifiés par la mission

117. La mission a passé en revue plusieurs projets possibles, dont elle a discuté avec des responsables du gouvernement et des chefs d'entreprise, nationaux et étrangers. Plusieurs chefs d'entreprise ont manifesté un intérêt évident pour divers projets. La mission a constaté que 36 projets offrant des perspectives raisonnables de succès étaient à divers stades d'élaboration, aucun n'ayant cependant dépassé celui des études de pré faisabilité. Le manque de capitaux paraît être l'un des principaux obstacles à la poursuite des travaux de préinvestissement. La situation s'améliorera sans aucun doute avec la création de la Banque de développement.

118. On trouvera à l'annexe 4 des détails sur ces projets. Cette liste n'est pas exhaustive mais, selon toutes probabilités, il n'y aura guère de propositions de projets supplémentaires, ou très différents, surtout dans la catégorie des grands projets. Les projets sont classés en deux groupes, selon leur degré d'élaboration. L'ordre dans lequel ils seront exécutés dépendra de leurs dimensions et de l'intérêt qu'ils susciteront chez les chefs d'entreprise.

119. Sur les 36 projets cités ici, un seul représente un investissement total supérieur à 290 millions de francs comoriens. Tous les autres peuvent être considérés comme petits et moyens ^{13/}. Onze projets représentant un investissement total compris entre 100 et 290 millions de francs comoriens, 20 entre 10 et 100 millions, 5 moins de 10 millions. La liste est moins précise pour les petits projets. C'est dans cette catégorie qu'on peut s'attendre à des propositions de projets supplémentaires ou différents. La plupart des projets (29) concernent l'industrie, 10 des activités liées à l'agriculture, 5 des activités liées à la construction et aux travaux publics et 14 d'autres secteurs industriels (industrie alimentaire non agricole, biens de consommation légers et ateliers et réparations). Deux projets portent sur la construction et les travaux publics, 5 sur l'acquisition de matériel pour l'agriculture et la pêche et 1 autre, les transports. Sept de ces projets sont orientés vers l'exportation, les autres concernent des activités de remplacement des importations ou des services locaux.

120. Il va falloir trouver des investisseurs locaux ou étrangers pour financer les projets du gouvernement. Le montant affecté à l'industrie dans le programme d'investissements publics pour 1981-85 (191 millions de francs comoriens, soit 0,4 pour cent du total) ne peut pas permettre une véritable participation publique dans les projets industriels. De même, la situation financière précaire des entreprises publiques ne leur permet pas de faire elles-mêmes de gros investissements.

121. Plusieurs projets en dehors de ceux cités dans l'annexe 4 ont été identifiés par la mission ou portés à son attention. Cependant, des obstacles s'opposent à leur réalisation immédiate. On ne peut les considérer que comme des possibilités à long terme, qui méritent de ne pas être perdues de vue. Ces projets sont cités pour information à l'annexe 5.

E. Promotion des projets

122. Dans le secteur agricole, la promotion des projets devant être financés par la Banque de développement pourrait être assumée par le système CEFADER/CADER, aucune autre institution n'étant aussi bien placée pour identifier et élaborer les projets agricoles et en surveiller l'exécution. Pour les petits crédits, destinés par exemple à l'achat d'outillage simple, le CEFADER/CADER devrait jouer le rôle d'intermédiaire financier. Bien qu'il n'ait pas été conçu pour assumer de telles fonctions, il le fait déjà pour l'acquisition de petits équipements financée par un don du FENU.

123. C'est la Banque de développement qui devrait assumer la responsabilité générale des projets dans tous les autres secteurs productifs. Par l'intermédiaire de sa cellule de promotion industrielle, elle devrait aider les chefs d'entreprise à faire les études de faisabilité nécessaires, à choisir

^{13/} Aux fins de la présente étude, on a défini les petits et moyens projets comme ceux dont l'investissement total (dépenses d'équipement et capital circulant) ne dépasse pas le million de dollars, ce qui correspond à la création d'une centaine d'emploi au maximum, à raison de 10 000 dollars par emploi créé.

les techniques à appliquer et, plus tard, à mettre les projets en place. Comme il ressort de la liste de projets figurant dans l'annexe 4, il y a déjà un bon nombre d'idées pour lesquelles un ou plusieurs investisseurs ont manifesté leur intérêt et qui pourraient être traduites en projets rentables. Cependant, les chefs d'entreprise et les consultants comoriens n'ont pour ainsi dire aucune notion de ce qu'est la préparation des projets. Par exemple, la Banque de développement a reçu récemment une demande de crédit pour l'installation d'une fabrique de biens de consommation, qui n'était accompagnée ni d'une étude de marché, ni d'estimations des coûts pour l'achat du terrain, l'énergie, les locaux et le matériel.

124. Les crédits accordés par le CREDICOM ou la Banque commerciale des Comores l'étaient en fonction de considérations politiques ou de la solvabilité de l'emprunteur, et non de l'intérêt économique du projet. La Banque de développement ne devra pas utiliser les mêmes critères. Si des projets dépassent ses capacités financières, la Banque de développement pourrait quand même en poursuivre l'élaboration jusqu'au stade du profil ou de l'étude de préfaisabilité, pour qu'ils puissent être soumis à des banques étrangères. La Banque de développement pourrait fournir un financement minoritaire pour ces projets, mais son rôle essentiel serait surtout celui d'un intermédiaire.

125. Comme on l'a vu plus haut, les encouragements offerts par le Code des investissements paraissent larges. Il n'est donc pas nécessaire d'introduire de nouveaux encouragements fiscaux qui ne serviraient guère à stimuler les investissements locaux ou à attirer les investissements étrangers. Les modifications recommandées au Code des investissements devraient apporter des résultats économiques positifs. Cependant, les facteurs les plus déterminants pour la mise en route de projets de production continueront d'être des facteurs qualitatifs : stabilité politique, aide aux entrepreneurs pour la préparation des projets, existence de programmes de formation pour la main-d'oeuvre et les cadres, amélioration de l'infrastructure et possibilités de crédit à long terme.

IV. SECTEUR FINANCIER

126. A la fin de 1982, le système bancaire des Comores était composé des institutions suivantes :

- Un institut d'émission - la Banque centrale des Comores (BCI)
- Une banque commerciale - la Banque internationale des Comores (BIC)
- Une banque de développement - la Banque de développement des Comores (BDC)

A. L'Institut d'émission

127. L'Institut d'émission des Comores (IEC) fut créé en 1974 et doté du monopole d'émission. Il reçut de la France une subvention au capital initial de 250 millions de francs comoriens après la signature, le 23 novembre 1979, d'un accord de coopération monétaire, aux termes duquel les Comores font partie de la zone franc, le franc comorien ayant une parité fixe de 50 francs comoriens pour 1 franc français. Cette association garantit la pleine convertibilité de la monnaie locale, facilitant le commerce extérieur. Cette banque a un compte auprès de la Banque de France qui sert à toutes les opérations avec l'étranger. La convertibilité est illimitée pour les opérations effectuées à l'intérieur de la zone franc, mais un intérêt est dû pour les comptes débiteurs, et des quotas peuvent être établis pour les autres devises. Il a normalement un solde créditeur auprès du Trésor français, qui s'élevait au 31 octobre 1982 à 2 370 millions de francs comoriens, contre 678 millions en décembre 1980 et 174 millions en décembre 1979.

128. L'activité essentielle de l'IEC était jusqu'en 1979 le réescompte des effets de commerce, des bons du Trésor et des garanties d'emprunt à moyen terme. Il avait relativement peu d'influence sur le niveau et la distribution du crédit dans le pays. En outre, il n'était pas habilité à formuler, réglementer ou contrôler la politique monétaire ou la politique de crédit. Le gouvernement a donc décidé de le transformer en 1979 en une banque centrale, avec davantage de contrôle sur la politique monétaire et la politique de crédit du pays, sans modification profonde de ses statuts. Son rôle est défini dans les règles d'intervention de la Banque centrale. Conformément aux statuts de la Banque centrale et aux règlements de la zone franc, son directeur adjoint est un fonctionnaire français qui apporte au pays une aide technique en matière monétaire.

B. Banque commerciale

129. Jusqu'en 1977, la Banque commerciale des Comores était une succursale de la Banque de Madagascar et des Comores, qui détenait 84 pour cent des parts, les Comores détenant le reste. Le gouvernement a racheté toutes les parts en 1977. La plus grande partie des prêts consentis par la Banque commerciale étaient des prêts à court terme. Certains de ces prêts étaient reprêtés ensuite par les négociants aux agriculteurs. Cependant, la Banque commerciale des Comores est sortie des limites de ses activités traditionnelles en fournissant un financement à moyen terme pour six projets,

représentant au total 162 millions de francs CFA. Ces projets portaient surtout sur la construction et les travaux publics et accessoirement sur les activités industrielles. Les crédits, accordés pour une période maximale de cinq ans, avaient un montant pouvant atteindre 50 pour cent du coût total des projets, avec un taux d'intérêt de 9 pour cent. A partir de 1980, le découvert croissant du compte des opérations courantes de la Banque commerciale a entraîné des réductions radicales dans le crédit à court terme et mis fin au crédit à moyen terme, qui était également rendu difficile par l'absence de personnel capable d'évaluer les projets de développement. Sa situation financière s'est encore détériorée et elle fut obligée de fermer ses portes le 31 janvier 1982 en situation de faillite. Elle est maintenant en liquidation. Une nouvelle Banque commerciale a été créée en février 1982, la Banque internationale des Comores (BIC), avec un capital de 300 millions de francs comoriens, réparti comme suit :

Banque internationale pour l'Afrique occidentale	51 %
Etat comorien	34 %
Actionnaires privés locaux	15 % <u>14/</u>

La création de la Banque de développement a contribué à réduire les opérations à risques de la BIC, qui pourra se consacrer aux activités normales d'une banque commerciale.

C. Banque de développement

130. La Société de crédit pour le développement des Comores (CREDICOM) a été créée en 1974, avec un capital de 100 millions de francs CFA réparti également entre la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) et le Gouvernement comorien (les Comores étaient encore à l'époque un territoire français d'outre-mer). Le CREDICOM devait ouvrir de petits crédits sociaux à moyen et à long terme, ainsi que des crédits aux entreprises privées dans les secteurs suivants : agriculture, logement, artisanat, commerce, industrie et tourisme et acquisition de petit matériel. Les investissements réalisés jusqu'alors par la CCCE dans ces secteurs ont été transférés au CREDICOM le 1er janvier 1974 et évalués à 333,5 millions de francs CFA. La suspension de l'aide française en juin 1975, la mise à pied d'un grand nombre de fonctionnaires qui constituaient jusque-là l'essentiel de sa clientèle pour le crédit au logement et à l'achat de matériaux de construction, les pressions politiques exercées par le gouvernement pour obtenir des crédits pour les entreprises publiques et semi-publiques et, en particulier, pour les hôtels qui n'étaient pas en mesure de les rembourser, et les difficultés économiques générales qui ne permettaient pas aux entreprises privées de rembourser leurs emprunts comme prévu, tous ces facteurs ont obligé le CREDICOM à cesser ses opérations, qui depuis 1978 se limitent au recouvrement des prêts non amortis.

131. Les crédits accordés par le CREDICOM entre le 1er janvier 1974 et la fin de 1977 sont récapitulés dans le tableau suivant :

14/ Chaque actionnaire privé ne peut détenir plus de 1 pour cent des actions.

Tableau 6.2. Crédits accordés par le CREDICOM

<u>Secteur</u>	<u>Nombre de crédits</u>	<u>Valeur</u> (en millions de francs CFA)
Agriculture	10	37
Pêches et transports maritimes	19	8
Hôtels	4	78
Commerce et transports aériens	8	287
Industrie et artisanat	39	226
Logement	218	226
Matériaux de construction	586	154
Achat d'automobiles	153	75
Achat de petits équipements	39	9
Total	1 076	1 100

Source : CREDICOM.

Les crédits accordés sous le titre "Industrie et artisanat" étaient répartis comme suit :

Tableau 6.3. Crédits du CREDICOM à l'industrie et à l'artisanat

	<u>Pourcentage</u>
Services publics de distribution	27
Travaux publics	40
Crédit agricole	4
Capital circulant industriel	7
Investissements industriels	21
	<hr/>
	100

Source : CREDICOM.

On voit que 28 pour cent seulement des crédits sont allés à l'industrie et aucun à l'artisanat. En fait, la Banque commerciale a octroyé à l'industrie sensiblement le même volume de crédits à moyen terme que le CREDICOM. Celui-ci a fermé le 30 avril 1982.

D. Réglementation bancaire

132. L'activité bancaire aux Comores est réglementée par la loi sur la banque et les institutions financières approuvée le 26 juin 1980. Certains aspects de cette loi méritent une attention particulière :

- Les capitaux propres des banques doivent être égaux à 10 pour cent au moins de leurs engagements.
- Leur actif doit toujours excéder leur passif d'un montant égal à leur capital versé ou à la dotation en capital plus les excédents. Ces derniers comprennent 10 pour cent des bénéfices nets après imposition, lorsque ce capital est inférieur ou égal à 100 millions de francs comoriens, et 5 pour cent de ces bénéfices au-delà.
- Les banques n'ont pas le droit d'acquérir ou détenir des parts dans d'autres entreprises, sauf si elles y sont autorisées par la Banque centrale, et ces parts ne peuvent être supérieures au montant de leur capital versé moins la valeur comptable nette des biens immobiliers acquis.
- Les banques ne peuvent accorder à une même personne physique ou morale aucun crédit, avance, caution ou autres engagements excédant 25 pour cent de leur capital versé. Cette limite ne s'applique pas aux crédits garantis par des biens ayant une valeur marchande reconnue, jusqu'à concurrence de 80 pour cent de cette valeur, ni aux crédits de banque à banque.

Taux d'intérêt. Inflation

133. En 1982, la Banque commerciale a modifié et simplifié son système de taux d'intérêt, qui était le suivant à la fin de 1982 :

Tableau 6.1. Taux d'intérêt pratiqués par la Banque BIC

	<u>Pourcentage</u>
<u>Prêts bancaires à court terme</u>	
Avances)	
Découverts)	15 à 19 (selon risque)
Escompte à l'exportation (vanille surtout)	13
<u>Prêts à moyen terme (de 2 à 7 ans)</u>	
	-

134. Il serait intéressant de comparer ces chiffres au taux d'inflation actuel, qui n'est malheureusement pas connu. Cependant, le coefficient déflateur du PIB pour 1980 était de 10,7 pour cent, et l'inflation s'est probablement accrue en 1981. En 1982, on peut l'estimer à 12 pour cent environ. Il faudrait essayer de calculer le taux d'inflation actuel, pour fixer des taux d'intérêt plus réalistes et permettre un début d'épargne intérieure si modeste soit-il.

V. LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES COMORES

A. Histoire et rôle

135. La Banque de développement des Comores (BDC) a pour objectif général de contribuer au développement économique du pays. Ses statuts (approuvés par le Parlement le 22 août 1981) et une déclaration de principes ont été publiés. Le Directeur général a pris ses fonctions en octobre 1981. La Banque a commencé ses opérations en mars 1982. Elle est chargée des activités suivantes :

- Financer des investissements privés, publics et mixtes dans les secteurs suivants : agriculture, élevage, pêche, industrie, artisanat, tourisme, transports, services liés à la production, mouvements coopératifs, matériel destiné aux professions libérales et logement.
- Participer aux opérations ci-dessus avec des capitaux à risques.
- Etudier et réaliser des investissements à risques pour le compte de tiers, en particulier de l'Etat et des entreprises publiques.

136. Les activités de la Banque de développement devraient permettre d'apporter les améliorations suivantes :

- Les chefs d'entreprise recevront une aide pour la préparation des projets.
- Ils pourront désormais obtenir un financement à moyen et à long terme.
- La surveillance des emprunts sera renforcée.
- Les coefficients de liquidité seront respectés.

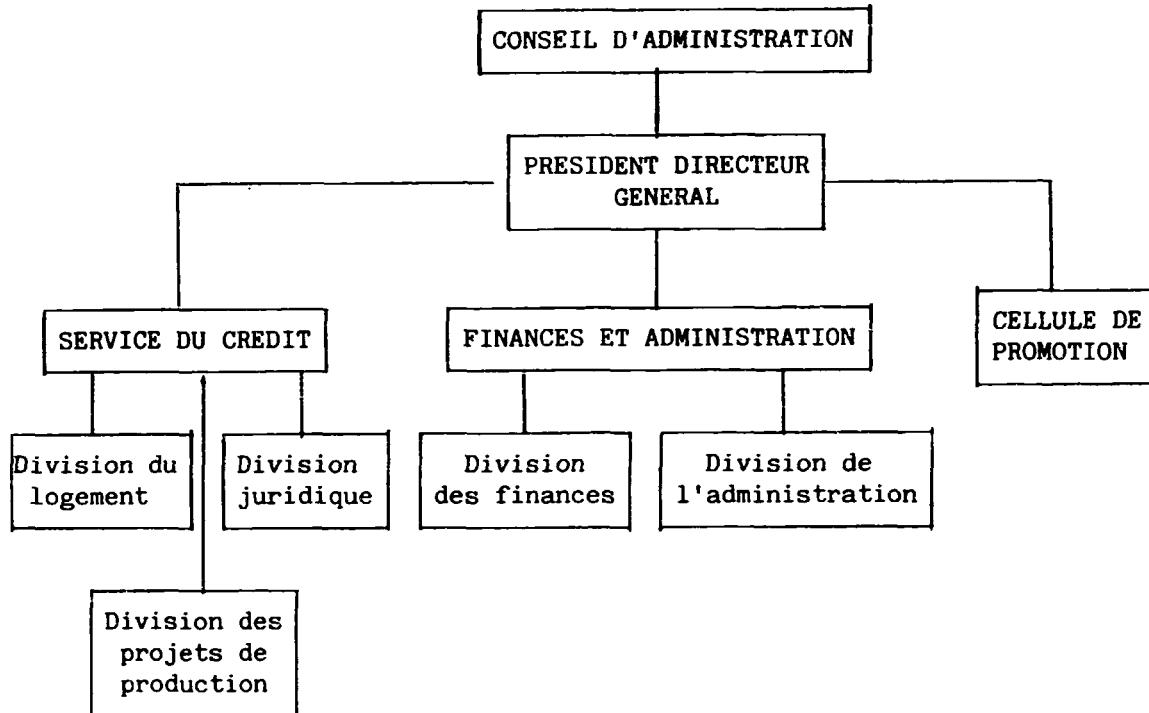
B. Répartition du capital et conseil d'administration

137. Le capital autorisé est fixé à 300 millions de francs comoriens et entièrement versé, pour moitié par l'Etat, pour un sixième par la Banque européenne d'investissement, pour un sixième par la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) et pour un sixième par la Banque centrale. La part de l'Etat se compose de l'immeuble de la banque, évalué à 25 millions de francs comoriens et de 125 millions de francs de liquidité. L'actif de la BDC s'établit autour de 500 millions de francs comoriens, soit le capital plus 200 millions de francs de crédits ouverts par le CREDICOM, qu'on estime pouvoir récupérer (et dont l'intérêt sera annulé à partir de 1977). La BDC a auprès de la Banque centrale des facilités d'escompte à concurrence de 300 millions de francs comoriens (dont 100 millions déjà utilisés par le CREDICOM). Le taux d'intérêt, qui est actuellement de 5 %, sera revu en avril 83 et vraisemblablement porté à 7 %.

138. Le Conseil d'administration de la BDC compte six membres (trois pour le gouvernement et trois pour les entreprises privées) représentant les différents actionnaires (le gouvernement, la Banque européenne d'investissement, la CCCE et la Banque centrale). Chaque membre représente un sixième des parts.

C. Organigramme. Effectifs

139. L'organigramme est le suivant :



Le Service du crédit est chargé de l'évaluation des projets, des prêts au logement et des questions juridiques, et notamment du recouvrement des arriérés et des activités opérationnelles. Le Service des finances et de l'administration s'occupe de la comptabilité, des aspects matériels, des questions de personnel, de l'administration, du recrutement et de la formation du personnel.

140. Le Directeur général, qui est aussi le Chef du Service des finances et de l'administration, est d'origine étrangère. Son salaire est payé pour moitié par la CCCE, qui l'emploie, et pour moitié par le FED. Il a une expérience considérable des banques de développement en Afrique.

141. En décembre 1982, les effectifs de la BDC, tous Comoriens, étaient les suivants : un chef du Service du crédit, un comptable, un aide-comptable, deux cadres chargés du recouvrement des arriérés, deux secrétaires sténo-dactylographes, un chauffeur/commis et un gardien. La plupart des cadres ont travaillé plusieurs années au CREDICOM.

142. Des dispositions sont prises actuellement pour nommer en 1983 un directeur adjoint comorien ou pour promouvoir un des cadres existants à ce poste. Il restera encore à engager un cadre pour diriger la cellule de promotion et un cadre chargé des projets/investissements. Ces effectifs sont jugés suffisants pour les activités de la Banque envisagées jusqu'en 1983. Comme celle-ci n'est pas obligée de suivre le barème des traitements de la fonction publique, elle devrait pouvoir attirer assez facilement du personnel qualifié. Cependant, vu le faible nombre des candidats qualifiés aux Comores, elle devra peut-être engager de jeunes diplômés pour les former sur place ou en leur faisant suivre des stages dans d'autres banques de développement en Afrique.

143. Etant donné que les demandes de financement seront particulièrement nombreuses pour le logement, et que la Banque est censée répartir également ses investissements entre les différents secteurs, le financement du logement ne devra pas dépasser 30 pour cent du montant effectif annuel des emprunts 15/. La BDC ne fournira pas de crédits à l'Etat pour l'achat de biens de consommation, et elle ne participera à aucune opération à risques sur les devises étrangères.

144. Le taux d'endettement de la BDC sera de 70/30 au maximum. Ses prises de participation ne devront pas dépasser 25 pour cent de son capital net. Sa prise de participation ne dépassera normalement pas 30 pour cent du capital net pour un même projet, et elle aura un portefeuille équilibré du point de vue de la répartition entre les prêts et les souscriptions de parts, entre les secteurs et entre les activités. Les taux d'intérêt qu'elle pratiquera tiendront compte du coût du capital et, tout en restant inférieurs à ceux du marché, ils prévoiront des marges suffisantes pour couvrir les coûts administratifs de la BDC 16/.

D. Stratégie recommandée pour la BDC

Secteurs couverts

145. Tous les secteurs économiques seront couverts par la Banque de développement, en vertu de sa charte. Cependant, en raison des limites imposées par les dimensions de la Banque et le volume de ses ressources, en particulier au début des opérations, et aussi parce que tous les secteurs économiques ne présentent pas le même intérêt pour le développement du pays, la mission estime que les opérations de la Banque, du moins les premières années, devraient être centrées sur quelques secteurs prioritaires.

146. Compte tenu des conclusions de la présente étude, la mission suggère de donner la priorité aux secteurs suivants :

15/ Pour la première année (1982), on prévoit un montant total de 1 300 millions de francs comoriens.

16/ Selon la Direction de la BDC, il faudra une marge de 5 pour cent. La Banque mondiale suggère 7 pour cent.

- Industrie manufacturière (en particulier matériaux de construction et agro-industries)
- Bâtiment et travaux publics
- Transports
- Tourisme

147. Malgré l'importance énorme du secteur agricole dans l'économie du pays, le rôle de la BDC dans son développement doit être pesé avec soin. Il n'est pas impossible en effet que l'intermédiaire le mieux adapté au fin financement de l'agriculture soit la Banque commerciale, qui déjà octroie des crédits de campagne pour les cultures de rapport. A long terme, l'établissement d'une banque pour l'agriculture peut être envisagé. La mission estime que la Banque de développement devrait peut-être s'abstenir de pratiquer le crédit agricole proprement dit jusqu'à ce que sa rentabilité soit bien établie. En fait, l'octroi de crédits aux petits exploitants nécessiterait un personnel nombreux et décentralisé pour surveiller ces crédits et les coordonner avec les activités du système CEFADER/CADER, ce qui entraînerait des frais généraux considérables. En revanche, il existe dans le secteur agricole une demande de crédit à terme pour financer l'achat de certains biens d'équipement simples - outils, presses et motoculteurs - et de matériel de stockage - silos et chambres froides. La Banque de développement devrait se borner dans le secteur agricole à financer l'achat de ce matériel. Elle pourrait accorder des crédits soit directement, lorsque les garanties ne soulèvent pas de difficultés, soit en utilisant le système CEFADER/CADER comme intermédiaire financier, surtout pour les petits crédits, ce qui permettrait de réduire les frais généraux et les commissions. Le CEFADER pratique déjà l'octroi de crédits pour l'acquisition de petits équipements, financée par un don du FENU de 70 millions de francs comoriens.

Dimension des projets

148. La priorité devrait être accordée aux petits projets, normalement à plus fort coefficient de main-d'oeuvre, qui sont plus simples à exécuter et à superviser, et qui apportent des résultats économiques et financiers plus rapidement. En vertu des statuts de la Banque, le plafond par projet (ou pour plusieurs projets d'une même entreprise) est fixé actuellement à 80 millions de francs comoriens. Afin que les activités de la Banque soient davantage centrées sur les petits projets, la mission suggère de réduire ce plafond à 50 millions de francs (chiffre utilisé pour les calculs concernant la ligne de crédit de l'IDA).

149. Par la suite, cependant, la BDC devra aussi être associée à la réalisation de grands projets, lorsque leurs avantages économiques sont évidents, en obtenant des capitaux d'autres sources de crédits à des taux de faveur ^{17/} et éventuellement en prenant elle-même une participation financière minoritaire.

^{17/} Par exemple, la CCCE, la BED et le CFI.

150. Les besoins de préinvestissement et d'investissement des moyens projets et des petits projets modernes diffèrent de ceux des petites entreprises traditionnelles et du secteur de l'artisanat. Le choix entre ces deux groupes de projets risque d'être difficile, étant donné, d'une part l'intérêt économique des petits projets, mais de l'autre les risques qui s'y attachent et l'importance des frais généraux qu'ils entraînent. Il nous paraît donc à conseiller que la Banque de développement adopte un double système pour financer ces deux types de projets, du point de vue de la méthode, des procédures et des principes généraux. On pourrait mettre au point une procédure très simple pour l'examen des demandes de financement des très petites entreprises jusqu'à un plafond que fixerait la BDC, par exemple de 2 millions de francs comoriens. Le Président-directeur général devrait être habilité à autoriser ces prêts, pour lesquels les règles concernant le cautionnement pourraient être assouplies. De même, les conditions concernant les taux d'intérêt et le coefficient d'endettement, et les autres clauses applicables aux prêts, par exemple la période de remboursement, pourraient s'écarter des règles normales de la BDC. Par exemple, au lieu d'obliger l'entrepreneur à hypothéquer son bien pour garantir un emprunt, la Banque pourrait se contenter de la garantie personnelle d'un fonctionnaire, d'un notable de village ou d'une personne ayant des revenus assurés. Cette stratégie a été très utile pour mobiliser les petites entreprises dans d'autres pays en développement comme l'Inde et plusieurs pays africains. En 1982, la BDC a déjà commencé à travailler dans cette direction.

E. Portefeuille d'investissements

151. D'après les conclusions de la mission et les entretiens qu'elle a eus avec les chefs d'entreprise et les responsables du gouvernement, il semble qu'il y ait dans les secteurs considérés environ 36 projets pour lesquels on pourrait commencer à investir dès les prochaines années. Ces projets sont décrits aux paragraphes 117 à 119. Dans le souci de réserver la ligne de crédit de l'IDA en priorité aux petits projets, on ne prendra en considération pour en calculer le montant que les projets représentant un investissement total inférieur à 290 millions de francs comoriens. On trouve ainsi 20 projets représentant un investissement total inférieur à 100 millions de francs et 16 projets représentant un investissement total compris entre 100 et 290 millions de francs.

152. La mission considère qu'un taux d'endettement de 70/30 est convenable, et elle suggère de fixer à 50 millions de francs le plafond par projet, comme elle l'a indiqué au paragraphe 148. En outre, elle estime que 80 pour cent seulement des projets proposés représentant un investissement total inférieur à 100 millions de francs et 50 pour cent seulement de ceux représentant un investissement total supérieur à ce chiffre seront effectivement réalisés. Le montant estimatif du portefeuille s'élèverait donc à plus de 1,8 milliard de francs, dont 830 millions (équivalent de 3 millions de dollars E.-U. approximativement) seraient financés par la Banque de développement. Ainsi, la ligne de crédit de l'IDA devrait être de l'ordre de 3 millions de dollars, pour une période de trois années et demie (mi 1983-86).

F. La cellule de promotion

153. Les chefs d'entreprise comoriens auront grand besoin d'assistance technique, surtout au début, dans la phase où les idées sont traduites en projets susceptibles de recevoir un financement. Plusieurs idées de projets devront également être développées pour susciter l'intérêt des entrepreneurs locaux ou étrangers. En outre, l'exécution des projets aura besoin d'être suivie et assistée sur le plan technique. Comme il n'existe pas de bureaux d'études aux Comores, la mission approuve la création au sein de la Banque de développement d'un petit bureau de promotion chargé d'effectuer ces travaux. Cette cellule pourrait aussi évaluer les projets préparés à l'extérieur. Le fait qu'elle fasse partie de la Banque n'est peut-être pas strictement conforme aux pratiques bancaires, étant donné qu'elle risque de donner aux demandeurs de crédit l'impression qu'en s'adressant à elle, ils obtiendront automatiquement le crédit qu'ils demandent ou que le succès du projet sera en quelque sorte garanti par la Banque. Cependant, il semble à la mission que cette solution soit la plus pratique dans un petit pays comme les Comores, étant donné que l'on cherche à garder une administration aussi légère que possible. La cellule devrait de toute façon être indépendante et jouer un rôle purement consultatif auprès des entrepreneurs de la Banque de développement.

154. Elle devra avoir pour tout effectif un ou deux cadres comoriens : un ingénieur des méthodes, ou bien un ingénieur des méthodes et un économiste industriel. Etant donné les compétences que suppose le lancement d'une telle cellule, les services d'un expert étranger seront requis pour une période d'au moins deux ans et demi. Les services d'expert seront fournis et financés par l'ONUDI pendant la première année. Ensuite, ils pourraient être financés soit dans le cadre de la CIP du PNUD, soit par le prêt de l'IDA. Les services de la cellule devraient être fournis gratuitement les premières années, de façon à gagner la confiance des entrepreneurs. Par la suite, ils seraient à la charge des entrepreneurs. Leur coût serait soit imputé sur les projets, soit sur un programme spécial de préparation des projets, avec éventuellement partage des risques.

ANNEXE 1

COMORES - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES MANUFACTURIERES^{1/}

1. Il y a quatre boulangeries aux Comores, dont deux à la Grande Comore et deux à Anjouan. Elles fabriquent des produits de type français, essentiellement du pain et de la pâtisserie simple. La farine de blé est importée. Les boulangeries vendent leurs produits directement aux consommateurs ou à des intermédiaires qui les revendent sur les marchés ou dans la rue.
2. La seule entreprise de mise en bouteilles de boissons non alcoolisées et d'eau gazeuse a été créée à Patsy (Anjouan) en 1973 et a commencé à produire en 1975. Ses capitaux sont en majorité étrangers, mais sur le point d'être cédés à des intérêts locaux, et elle emploie 39 personnes. A part l'eau, tous les intrants, y compris les bouteilles, sont importés. Le chiffre d'affaires en 1980 a été de 154 millions de francs, dont moins de 3 pour cent correspondent aux importations. Jusqu'en 1977, la société avait le monopole de l'importation des boissons alcoolisées, qui représentaient à peu près le quart de son chiffre d'affaires. Ce monopole appartient maintenant à une autre société privée. Il y a une demande considérable non satisfaite de boissons sans alcool. L'usine ne peut paraît-il pas accroître sa production, qui est actuellement de 2,9 millions de bouteilles par an, ni la diversifier, à cause des contraintes financières et des ruptures de production dues à l'irrégularité de l'approvisionnement en facteurs de production, en eau et en énergie.
3. Il y a une douzaine de petits tailleurs travaillant sur mesure. Les vêtements de confection sont importés.
4. Il y a 59 menuiseries fabriquant du mobilier et des portes et fenêtres. Les principales sont les suivantes :
 - a) La menuiserie de Moroni, qui appartient à la grande compagnie étrangère. Elle a 18 machines et emploie une cinquantaine de personnes.
 - b) Les menuiseries du Service des travaux publics à Moroni et Mutsamudu. Elles ont chacune environ cinq machines. Il y a une autre menuiserie du Service des travaux publics, plus petite, à Fomboni.
 - c) Une menuiserie à Mutsamudu. Elle a cinq machines d'acquisition récente, et un chiffre d'affaires de plus de 100 millions de francs comoriens par an. Elle fait aussi quelques ouvrages en métaux. Une filiale plus petite s'est établie récemment à Fomboni.
 - d) Quatre ateliers de travail du bois à Domoni, le centre traditionnel des Comores pour le travail artisanal du bois. Ils ont chacun environ trois employés et une ou deux machines.

^{1/} Tirés d'une étude sur la main-d'oeuvre établie par le BIT en 1980 et des observations et estimations de la mission.

5. Tous ces ateliers produisent aussi en petite quantité des pièces de bois, artistement sculptées à la main, dont les débouchés sont limités puisqu'il n'y a pas de tourisme sur les îles, et qui sont achetées surtout par la population locale pour son usage quotidien. Les meubles de bois sont décorés de sculptures typiques de l'artisanat comorien.

6. L'Etude du BIT sur la main-d'oeuvre mentionnait trois scieries. Cependant, l'exploitation forestière étant sévèrement limitée, seule la scierie de Mioumbadjou (Grande Comore), qui appartient à la grande entreprise étrangère, est pleinement opérationnelle. Sa production est tombée, de sa capacité nominale de 11 m³ par jour, à 7 m³ par jour. Les grumes proviennent des forêts de 7 400 ha que possède l'entreprise dans le sud de la Grande Comore. Etant donné que les quantités disponibles de bois local diminuent, et que le bois est de plus en plus utilisé comme combustible, l'industrie du travail du bois a dû recourir aux importations.

7. La seule imprimerie des Comores a été créée en 1979. Jusqu'en juin 1981, son capital (50 millions de francs comoriens) était composé pour 60 pour cent de capitaux privés étrangers et pour 40 pour cent de capitaux publics. Après cette date, les parts étrangères ont été rachetées par l'Etat comorien, qui détient maintenant la totalité du capital. Son chiffre d'affaires est d'environ 60 millions de francs par an. L'imprimerie, qui emploie 30 personnes, est bien équipée et la qualité de ses produits est acceptable. Cependant, comme elle produit en quantités limitées, son matériel n'est même pas utilisé à la moitié de sa capacité installée, et elle ne peut soutenir la concurrence des prix des produits importés. Quatre-vingts pour cent de ses commandes viennent de l'administration comorienne, qui ne paie pas ponctuellement, ce qui nuit à sa rentabilité.

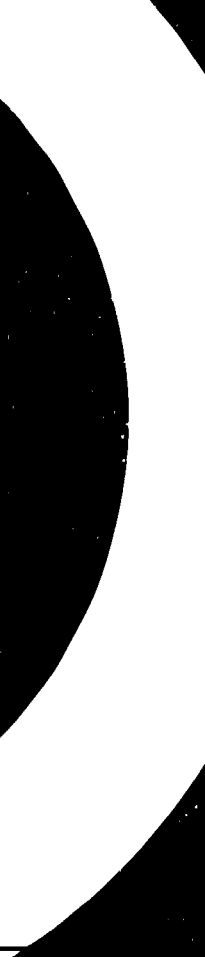
8. La savonnerie, située à quelques kilomètres au nord de Moroni, a été créée en 1974, avec un capital de 25 millions de francs comoriens. Employant 15 personnes, elle a produit en 1980 197 tonnes de savon de ménage à partir du coprah local, alors que sa capacité installée est de 400 tonnes par an. La production est rentable, et elle fournit actuellement à peu près la moitié du marché. Le produit d'importation, bien que de meilleure qualité, coûte presque deux fois plus cher, en partie à cause des droits de douane qui s'élèvent à 60 pour cent environ. Il y a quelques mois a été installée une nouvelle chaîne de production, représentant un investissement de 40 millions de francs comoriens, pour la fabrication de savon de toilette à partir d'ingrédients importés. La capacité de la savonnerie est d'environ 500 kg à l'heure, mais la consommation journalière du pays est inférieure à ce chiffre. Le savon de toilette produit par cette savonnerie n'a pas encore conquis une position sur le marché, parce que l'emballage laisse à désirer et parce que les consommateurs donnent la préférence aux marques connues. (La grande société étrangère avait elle aussi produit du savon de ménage de 1942 à 1959, avec une production d'environ 200 tonnes par an pour le savon et de 50 tonnes par an pour l'huile brute.) Une autre savonnerie est en cours d'installation à Anjouan.

9. L'augmentation importante du coût du mazout utilisé par les distilleries d'ylang-ylang a causé la fermeture d'un grand nombre d'entre elles, et en particulier des plus grandes. Les petites distilleries en sont arrivées à utiliser comme combustible presque exclusivement du bois, qu'elles se procurent parfois de façon illégale à cause des limitations sur l'abattage des arbres. Il n'y a actuellement qu'une grande distillerie, à Bambao, qui produit environ deux tonnes par an (1981). Le reste de la production est assuré par un grand nombre de petites distilleries utilisant un à quatre distillateurs, et dont la production est inférieure à une tonne par an. Le nombre exact de ces distilleries n'est pas connu. L'Etude du BIT n'en signalait que 28, mais d'après des estimations plus précises, il semble qu'il y en ait environ 65, dont 40 à la Grande Comore, 20 à Anjouan et 5 à Mohéli. Les petites distilleries sont très peu efficaces, à cause de la vétusté des distillateurs et de la mauvaise utilisation du combustible. Quelques-unes des plus grandes prévoient d'installer des systèmes économiseurs de chaleur pour réduire leurs besoins en énergie, et le gouvernement fait actuellement des expériences d'utilisation de l'énergie solaire. Les résultats de ces expériences restent peu probants.

10. Il y a apparemment 15 bijouteries, dont 14 à la Grande Comore. Toutes sont en réalité des échoppes d'artisans fabriquant des bijoux d'or et d'argent exclusivement destinés au marché local.

11. Une étude faite en avril-mai 1982 par l'Agence française de coopération culturelle et technique indique l'existence d'environ 10 000 artisans travaillant dans les services, l'artisanat artistique et les petites fabrications. Ils produisent des articles en textile, de la vannerie, de la poterie et des pièces en bois sculptées. Ces dernières (pupitres pour le Coran, petites boîtes et tables) seraient les seuls produits qui pourraient intéresser les touristes ou être vendus à l'étranger. Quelques artisans à Anjouan, le centre traditionnel de sculpture sur bois, paraissent désireux de former des coopératives pour élargir leur production et produire pour le tourisme et l'exportation. Les modèles sont jolis, mais peu variés. Les talents d'artisans ne manquent pas et avec une aide appropriée - pour créer de nouveaux modèles - on pourrait aussi produire des objets artisanaux plus vendables.





ANNEXE 2

COMORES - NOTES SUR L'YLANG-YLANG, LA VANILLE, LE GIROFLE ET LE COPRAH

Ylang-ylang

1. On estime que la production des essences d'ylang-ylang utilisées dans la fabrication des parfums et cosmétiques représente près de 80 pour cent de la production mondiale. Les exportations d'essences d'ylang-ylang se sont établies comme suit :

Tableau 2.1. Exportations d'essences d'ylang-ylang

	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>
Quantité (en tonnes)	99	60	73	60	61	61	32	40
Valeur (en millions de francs comoriens, prix courants)	785	514	618	587	637	662	403	454
Prix moyen par kilo (en milliers de francs comoriens)	7,9	8,6	8,5	9,8	10,4	10,9	12,6	11,4

Source : Service des douanes.

Il semble que le potentiel de production de fleurs d'ylang-ylang aux Comores soit légèrement trop élevé. En revanche, beaucoup d'arbres ont des faibles rendements. Il faudra réduire, comme on a commencé à le faire, le nombre d'arbres plantés, et renouveler les plantations, ce que l'on n'a pas encore entrepris.

La commercialisation est monopolisée par six négociants, dont certains sont en même temps des producteurs, qui se partagent le marché en vertu d'accords annuels, et qui vendent exclusivement à des acheteurs français. Les essences d'ylang-ylang de qualité inférieure ont été progressivement remplacées par d'autres essences naturelles et synthétiques, mais les perspectives du marché pour les qualités supérieures sont bonnes. Il faudrait essayer d'exploiter d'autres marchés d'exportation - aux Etats-Unis et au Japon. En outre, favoriserait le commerce en étendant la production à d'autres essences encore peu exploitées (basilic, gombavas, jasmin, corbeille d'or et palmarosa par exemple).

Vanille

2. La vanille comorienne représente 10 pour cent de la production mondiale. Malgré la concurrence des produits synthétiques, qui se vendent au détail au tiers du prix de la vanille naturelle, les perspectives du marché sont bonnes. Les exportations de vanille en provenance des Comores se sont établies comme suit :

Tableau 2.2. Exportations de vanille

	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>
Quantité (en tonnes)	160	211	124	230	117	180	13	160
Valeur (en millions de francs comoriens, aux prix courants)	473	689	465	1 085	737	2 272	1 930	2 169
Prix moyen par kilo (en milliers de francs comoriens)	3,0	3,3	3,75	4,7	6,3	12,6	14,9	13,6

Source : Service des douanes.

Le projet CEFADER/CADER financé par le Fonds africain de développement vise à faire passer à 300 tonnes la production en améliorant la productivité, compte tenu de la forte demande mondiale. Si l'on arrive à augmenter considérablement la production, on pourra à long terme produire l'extrait de vanille aux Comores, comme on le fait par exemple à Madagascar.

Girofle

3. La demande mondiale de girofle est forte et le restera au cours des prochaines années. Presque toute la production comorienne de girofle est vendue sur le marché européen et sa part du marché mondial est minime. Lorsque les ambitieux projets de plantation prévus en Indonésie (le principal utilisateur) et au Brésil commenceront à produire, les cours mondiaux risquent de baisser. Le programme financé par le FAD pour la vanille servira aussi à accroître la production et la productivité du girofle. On pourrait également envisager de fabriquer l'extrait de girofle, utilisé en médecine. Le tableau suivant indique les exportations de girofle au cours des dernières années.

Tableau 2.3. Exportations de girofle

	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>
Quantité (en tonnes)	521	880	220	330	342	816	949
Valeur (en millions de francs comoriens, aux prix courants) n.d.		812	294	452	447	1 247	1 729
Prix moyen par kilo (en milliers de francs comoriens) n.d.		0,9	1,3	1,4	1,3	1,5	1,8

Source : Service des douanes.

Il serait souhaitable de régulariser la production annuelle, qui est sujette à des fluctuations liées au cycle de croissance quadriennal de la plante.

Coprah

4. Les cocotiers constituent la principale culture des Comores. Il y a environ 1 662 000 arbres - 787 000 à la Grande Comore, 460 000 à Anjouan, 415 000 à Mohéli - qui occupent environ 30 000 hectares. Ces arbres produisent approximativement 75 millions de noix de coco par an, dont 39 pour cent sont détruites par des rongeurs, 48 pour cent consommées dans le pays et 13 pour cent transformées en coprah par séchage dans des fours rudimentaires. A part la petite quantité utilisée par la savonnerie locale, la totalité était jusqu'à ces dernières années exportée vers Madagascar. Cependant, à cause de la pénurie de devises qu'a connue récemment ce pays, les exportations ont diminué considérablement et les Comores n'exportent plus que de petites quantités vers d'autres pays et stockent l'excédent. Lorsque le projet de la Banque mondiale concernant les cocotiers commencera à produire des bénéfices, la production de noix de coco augmentera sans doute. Les Comores doivent s'efforcer d'exporter le coprah vers d'autres marchés, et de l'expédier en vrac (et non en sacs comme c'est le cas aujourd'hui). Ces efforts seront facilités par l'amélioration des installations portuaires et des transports maritimes. Une autre solution pourrait être d'implanter des installations pour la production d'huile de coprah qui offre de bonnes perspectives du point de vue des prix.

Le tableau ci-après indique les exportations de coprah au cours des dernières années :

Tableau 2.4. Exportations de coprah

	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>
Quantité (en tonnes)	4 179	1 260	1 323	1 317	2 060	2 291	775	1 020
Valeur (en millions de francs comoriens, aux prix courants)	496	93	123	133	205	254	85	78
Prix moyen par kilo (en milliers de francs comoriens)	119	74	93	101	100	111	110	76

Source : Service des douanes.

5. L'ylang-ylang, la vanille et le girofle sont tous commercialisés par des monopoles de faits constitués par quelques exportateurs et quelques acheteurs, essentiellement européens. Les variations de la demande et de

l'offre ont fréquemment été causées par la spéculation de ces intermédiaires. Les trois produits souffrent de l'absence de politiques définies, de contrôle de la qualité et de méthodes de commercialisation inadaptées. La promotion de l'exportation de l'ylang-ylang, de la vanille et du girofle était l'un des sujets sur lesquels devait porter une étude financée par le FED. La création d'un Bureau comorien des épices et des parfums recommandée plus haut devrait permettre de supprimer les déficiences qui viennent d'être signalées.

ANNEXE 3

COMORES - PROJETS CEFADER

On trouvera ci-après un résumé des divers projets CEFADER :

a) Le projet relatif à la vanille, à l'ambrevade, à la banane et au girofle est financé par le FED, et son coût s'élève à 7,6 millions de dollars des Etats-Unis (de 1978 à 1982). Ses objectifs sont les suivants :

- Accroître la production de vanille verte en la portant de 700-800 tonnes par an à 1 500 tonnes par an en 10 ans, et à 2 400 tonnes par an en 15 ans, sans accroître la superficie cultivée 1/. Cependant, cette partie du programme est en cours de revision.
- Accroître la production d'ambrevade en la portant à 650 tonnes par an en 10 ans.
- Développer les plantations de girofliers à Anjouan, dans le double objectif d'accroître le rôle du girofle comme culture de rapport en portant la production à 1 350 tonnes par an sur 20 ans et de contribuer au reboisement.
- Accroître la production de bananes de 6 000 tonnes par an en améliorant la sélection des semences et en réduisant les rebuts.

b) Le projet relatif au maïs vise à remplacer partiellement la consommation de riz par celle du maïs, en portant la production de maïs à 4 000 tonnes par an. Ce projet est financé par une subvention du FED de 3,1 millions de dollars E.U. L'extension du projet à Mohéli et à Anjouan est également prévue grâce à une subvention du FED. Les résultats n'ont pas été favorables jusqu'ici : la récolte de 1980-81 n'a été que de 300 tonnes au lieu des 750 prévues, les pluies ayant été insuffisantes, ce qui a causé des difficultés pour l'élevage de la volaille. La récolte de 1981-82 sera d'environ 900 tonnes, se rapprochant du chiffre prévu de 1 000 tonnes.

c) Le projet relatif à la noix de coco est financé par la Banque mondiale qui y a consacré 5,2 millions de dollars. Il a pour but de réduire le taux de destruction par les rongeurs (actuellement 39 pour cent) et de remplacer les arbres trop vieux dont le rendement est faible.

d) Le projet relatif au riz vise à en porter la production de 3 000 à 8 000 tonnes par an, en augmentant de 1 000-1 100 hectares la superficie cultivée. Le rendement devrait aussi passer de 400 kg/ha à 1 500 kg/ha pour le riz pluvial et à 7-9 tonnes/ha pour le riz produit en hydroculture. Le financement de la première phase, limitée à 100 ha d'hydroculture à Mohéli, a été assuré par le PNUD et la FAO.

1/ Cinq kilos de vanille verte produisent en gros un kilo de vanille marchande.

e) Le projet relatif aux cultures maraîchères est également financé par la FAO. Il vise à accroître la production de cultures de rapport (salades, par exemple) et à améliorer les moyens de commercialisation, essentiellement en créant des coopératives de distribution. L'installation des dépôts collectifs nécessaires au stockage ne peut pas encore se faire faute de crédits.

f) Le projet relatif à l'élevage est financé par diverses sources (FED, PNUD, FISE). L'un de ses aspects les plus importants est le développement de l'aviculture, qui devrait permettre de porter la production à 4 millions d'œufs et à 325 tonnes de viande par an. Il est également envisagé de préparer des aliments équilibrés pour la volaille, essentiellement à partir du maïs. La farine de poisson sera également utilisée lorsque la pêche locale aura été suffisamment développée. Une usine pilote a été créée à Moroni pour produire environ 120 tonnes par an d'aliments pour la volaille, mais sa production a été limitée par les approvisionnements en maïs. Dans le cadre de ce projet, le CEFADER prévoit de commencer aussi la production de poussins. Cette partie du projet a été très bien reçue par la population. Le projet porte aussi sur l'élevage du gros bétail, pour lequel une unité expérimentale sera établie à Sangani, à la Grande Comore, ainsi que sur des opérations pilotes d'élevage du mouton et de la chèvre, animaux particulièrement adaptés aux conditions locales de pâturage. Ces projets ont bénéficié d'un financement de 300 000 dollars du FIDA.

g) Le projet relatif à la sylviculture, qui est celui à plus long terme, est aussi le plus intéressant économiquement. Depuis un siècle, le déboisement se poursuit, à tel point que des modifications climatiques, peut-être irréversibles, se sont produites. Le projet, qui a démarré en 1980, vise à reboiser 6 000 hectares en 20 ans. Il vise aussi à protéger les forêts existantes contre les incendies et l'abattage non contrôlé. Le financement de la totalité du projet n'est pas encore assuré. La FAO a financé une étude sur les méthodes d'exploitation forestière à Maoueni, en Grande Comore. En outre, le quatrième FED prévoit un projet pilote de conservation des sols avec une composante forêt. Un suivi financé par la BAD est prévu.

COMORES - PROJETS IDENTIFIES PAR LA MISSION

Groupe 1 - Projets pour lesquels ont été réalisées des activités de préinvestissement

Produit du projet	Investisseur	Production annuelle	Lieu	Montant total de l'investissement en millions de frs comoriens	Nombre d'emplois créés	Stade de préparation du projet	Contraintes	Observations
Coprah-huile comestible, savon, fibres	Entreprise locale	500 tonnes d'huile, 500 tonnes de savon, 6 000 tonnes de fibres	Moroni	280	300	Profil	Il y a déjà une usine fabriquant du savon de ménage	Singapour serait prêt à acheter 1 000 tonnes d'huile par an
Sucrierie	Gouvernement	1 000-1 400 tonnes	Mohéli	224	Non connu	Profil		Le Centre pour le développement industriel a été chargé de faire une étude. Une autre solution consisterait à raffiner le sucre roux importé
Eau minérale en bouteilles	Entreprise étrangère	3 à 7 millions de bouteilles d'un litre et demi	Patsy	198 (capital fixe)	22	Etude de préinvestissement	Problèmes financiers et autres de l'entreprise devant réaliser le projet	Possibilité de réduire l'investissement en utilisant une autre technique de fabrication de bouteilles
Achat de matériel de construction	Plusieurs entrepreneurs locaux		Anjouan Grande Comore	Jusqu'à 200*	Non connu		Problèmes de trésorerie des entreprises	

Produit du projet	Investisseur	Production annuelle	Lieu	Montant total de l'investissement en millions de frs comoriens
Flocons de noix de coco	Entreprise locale ou étrangère		Anjouan	150
Sandales de plastique	Entreprise locale	500 000 paires	Moroni	100 (capital fixe)
Briques et carrelages en argile	Entreprise locale	220 000 briques		52 - 90*
Salines	Gouvernement	500 à 600 tonnes	Malé	63
Cultures maraîchères (achat de matériel)	CADER M'Rémani	Non connue	Nioumakélé	34 - 28 (capital fixe)
Ferronnerie	Gouvernement	Equivalent de 200 grilles de fenêtres	Grande Comore	16

Nombre d'emplois créés	Stade de préparation du projet	Contraintes	Observations
100	Profil	.	Projet orienté sur l'exportation
31	Etude de pré-investissement (non terminée)		
Non connu	Profil en préparation		
Non connu	Profil	Conditions climatiques peut-être pas optimales	La première phase du projet couvrirait les 3 îles (production : 2 500 tonnes par an; investissement total : 190 millions de francs comoriens)
Environ 1 200	Profil		Possibilité d'exportation vers la Réunion et Mayotte
12	Profil	Il y a déjà 7 entreprises de travaux publics, 4 ateliers de menuiserie et de ferronnerie et une ferronnerie	Projet soumis au FZNU

Groupe 2 - Idées

Produit du projet	Investisseur	Production annuelle	Lieu	Montant total de l'investissement en millions de frs comoriens
Huile de coco comestible	Entreprise locale	1 800 tonnes	Grande Comore ou Anjouan	290 - 420
Extrait de vanille	Entreprise locale	15 tonnes de gousses	Grande Comore	170 - 220
Peintures acryliques et à l'eau	Entreprise locale	150 à 160 tonnes		200
Vaisselle en plastique	Entreprise locale	50 tonnes		120* (matériel)
Ateliers de réparations électriques et mécaniques polyvalents	Gouvernement	Non connu		100
Matelas en mousse	Entreprise locale	Non connu		100
Objets en aluminium	Entreprise locale	900 000 pièces		50 - 80 (matériel)

de projets

Nombre d'emplois créés	Stade de préparation du projet	Contraintes	Observations
Non connu	Idée		Possibilité de produire de l'alcool et des dérivés de l'huile, telle que l'huile solaire. Orienté sur l'exportation
Non connu	Idée	Les importateurs étrangers devraient être associés au projet	100 kg de gousses servent à produire 2 kg d'extrait
Non connu	Idée		
Non connu	Idée		
Non connu	Idée		Soumis pour complément d'étude au Centre pour le développement industriel
Non connu	Idée		
Non connu	Idée	Marché non assuré	

Produit du projet	Investisseur	Production annuelle	Lieu	Montant total de l'investissement en millions de frs comoriens
Aliments pour la volaille	Aucun	Non connue		50
Savon en poudre et lait de toilette	Entreprise locale	Non connue	Grande Comore	50*
Exportation de fleurs et de fruits frais	CEFADER	Non connue	Grande Comore	50*
Service de restauration à l'aéroport et dans les avions	Gouvernement (Ministère des transports)	Non connue	Grande Comore	50*
Petit abattoir	Société mixte existante		Non connu	50
Installations de concassage de pierre et de lave (2)	Entreprise locale		Anjouan et Grande Comore	30 à 40 chacune
Tôles ondulées et autres produits en aluminium	Entreprise existante			30*

Nombre d'emplois créés	Stade de préparation du projet	Contraintes	Observations
Non connu	Idée		Matière première : maïs, huile de coco, farine de poisson
Non connu	Idée		
Non connu	Idée		Des contrats devront être conclus avec des importateurs français
Non connu	Idée		
Non connu	Idée	Problèmes financiers de l'entreprise	
Non connu	Idée		
	Idée	L'aluminium est plus cher que l'acier zingué, mais aussi plus durable	A partir de tôles importées

Produit du projet	Investisseur	Production annuelle	Lieu	Montant total de l'investissement en millions de frs comoriens
Outillage agricole manuel	Gouvernement	40 tonnes		30*
Tee-shirts	Entreprise locale		Anjouan	20
Tôles ondulées et autres produits en acier zingué	Entreprise locale			20*
Achat de matières premières et d'outillage	Coopérative de travail du bois		Anjouan	20
Pâtes alimentaires	Entreprise locale	200 à 300 tonnes	Moroni	20*
Atelier de réparations automobiles	Entreprise locale		Mohéli	20*
Enveloppes et blocs de papier	Entreprise locale	20 000 par jour	Moroni	17 (matériel)

Nombre d'emplois créés	Stade de préparation du projet	Contraintes	Observations
Non connu	Idée		Projet soumis pour complément d'étude au Centre pour le développement industriel
Non connu	Idée		Projet orienté sur le marché touristique. Fabrication à partir de fils importés
Non connu	Idée		A partir de tôles zinguées importées
Non connu	Idée		
Non connu	Idée		
	Idée		
	Matériel factures proforma	Production trop élevée. Choix du matériel à revoir. Problèmes financiers de l'entreprise	

Produit du projet	Investisseur	Production annuelle	Lieu	Montant total de l'investissement en millions de frs comoriens	Nombre d'emplois créés	Stade de préparation du projet	Contraintes	Observations
Confiserie et glace	Entreprise locale	50 tonnes		15* (matériel)	Non connu	Idée		
Poterie	Aucun	30 tonnes		7*	Non connu	Idée		Soumis pour complément d'étude au Centre pour le développement industriel
Motoculteurs (achat)	Entreprise locale		Mohéli	2,5* chacun		Idée		
Torréfaction et mouture du café	Aucun		Mohéli	5*		Idée		
Moteurs pour boutres de pêche	Entreprise locale		Dans les 3 fles	2* chacun		Idée		Jusqu'à 15 millions de francs comoriens en tout par an après 1983

* Indique qu'il s'agit d'une estimation de la mission.

ANNEXE 5

COMORES - POSSIBILITES DE PROJETS A LONG TERME

Panneaux de fibres de noix de coco. On utiliserait pour fabriquer des panneaux modulaires destinés à la construction de logements et à la fabrication de meubles des fibres de noix de coco qui seraient produites dans le cadre d'un projet intégré relatif à la noix de coco, qui est encore en préparation. La fabrication de panneaux de fibres nécessiterait des matériaux d'importation coûteux (les colles) et serait plus chère que celle des panneaux traditionnels en feuilles de cocotier tressées. Cependant, elle pourrait être viable si le projet intégré relatif à la noix de coco voit le jour.

Poterie de grès. Ce projet consisterait à améliorer la poterie de terre cuite, en utilisant des matières premières de meilleure qualité et des températures de cuisson plus élevées. Cela supposant un niveau technologique nettement supérieur, le projet concernant la poterie de terre cuite est préférable.

Minoteries de maïs. Plusieurs petites minoteries de maïs pourraient être installées, en conséquence du programme CEFADER relatif au maïs. Cependant, ce programme est loin d'atteindre le niveau de production prévu.

Préparations pharmaceutiques. La pharmacie centrale de distribution de Moroni a un petit laboratoire pour la préparation de certains produits (suppositoires, sirops et pommades). On envisage d'y adjoindre un service pour la préparation de solutions. On pourrait également entreprendre la préparation d'autres produits, par exemple des comprimés de composition simple. Cependant, les quantités à partir desquelles la production de produits même aussi simples que ceux-là serait rentable dépasseraient de loin les besoins locaux. Quant aux médicaments correspondant à un besoin réel, par exemple les comprimés anti-paludisme et les antibiotiques, leur fabrication est trop complexe pour être entreprise sur place.

Petites unités pour l'homogénéisation et le conditionnement du lait. La production de lait est faible, et 10 à 30 pour cent seulement de cette production sont commercialisés. La régularité des approvisionnements et un niveau minimum acceptable de production sont impossibles à obtenir pour le moment.

Préparation et mise en boîtes de fruits et de jus de fruits. Ce projet utiliserait les fruits exotiques cultivés sur place. Les jus de fruits ou les fruits au sirop seraient exportés. Le volume des investissements requis, la difficulté de garantir la régularité des approvisionnements et le fait que les boîtes doivent être importées font de ce projet un pis-aller du projet concernant l'expédition des fruits frais par avion.

Textiles (bruts et imprimés). A présent, la plupart des textiles (le coton et les textiles synthétiques) destinés à la confection des vêtements traditionnels et modernes sont importés de France. Le marché local est donc habitué à des produits de bonne qualité. Le montant des investissements et le niveau de production qui permettraient de maintenir cette qualité dépasseraient les possibilités locales.

Fabrique de jeans. Un entrepreneur voudrait créer une fabrique utilisant des textiles d'importation. Le port du jeans n'est pas encore très répandu aux Comores et le marché local est encore trop limité pour justifier cette production. Toutefois, l'exportation pourrait en être envisagée vers les pays de la CEE, pour tirer parti de quotas d'exportation non utilisés.

Silos pour la conservation du ciment et des produits alimentaires. Ce projet pourrait être viable si des accords étaient conclus de gouvernement à gouvernement pour l'achat en vrac de ces produits, lorsque le pays disposera d'une infrastructure portuaire adaptée.

Zones de transformation industrielle pour l'exportation. Il s'agit d'utiliser la main-d'oeuvre croissante et à bon marché pour transformer des matières premières ou des produits semi-finis, essentiellement importés, en vue de l'exportation. Les difficultés actuelles des transports rendent ce projet irréalisable pour le moment et, même lorsque l'infrastructure aura été sensiblement améliorée, la création de telles zones risque de ne pas être possible dans un avenir prévisible. La productivité de la main-d'oeuvre ne serait pas assez élevée, notamment à cause du paludisme. En outre, la crise économique mondiale, la concurrence des pays voisins et le coût élevé des transports vers les principales zones consommatrices viendraient encore renforcer les difficultés.

COMORES - RESUME DU REGIME FISCAL

Impôt	Personne acquittant l'impôt et taux appliqué (par an, sauf indication contraire)	Exonérations et abattements
1	<u>Impôt sur le revenu et sur les bénéfices nets</u>	
1.1	Impôt sur les bénéfices divers Personnes physiques 40 % Personnes morales 50 % Minimum de 500 000 frs comoriens Les entreprises dont la comptabilité est établie à l'extérieur des Comores paient 22 % du chiffre d'affaires	Coopératives de consommateurs, associations de crédit rural, organisations de protection sociale
1.2	Taxe annuelle sur les bénéfices non distribués	Seront supprimés prochainement
1.3	Impôt général sur le revenu Chaque famille fait une seule déclaration de revenus. Pourcentage fixe du revenu (2 - 33 %) plus impôt progressif (4 - 35 %)	Revenus inférieurs à 100 000 frs comoriens. Personnel diplomatique et militaire
2	<u>Impôts sur la propriété</u>	
2.1	Impôt sur les propriétés bâties 20 % de la valeur locative des logements 30 % de la valeur locative des immeubles à usage commercial et industriel	Biens utilisés par l'Etat, les entreprises publiques et les services religieux, médicaux et sociaux
2.2	Impôt sur les propriétés non bâties Propriétaire 1 % de la valeur vénale	Voir ci-dessus
2.3	Impôt foncier Utilisateur du fonds 500 à 2 000 frs comoriens l'hectare	Voir ci-dessus
3.	<u>Impôts sur les biens et services</u>	
3.1	Patentes Personnes physiques ou morales exerçant une activité commerciale ou une profession	Revenus inférieurs à 100 000 frs comoriens. Fonctionnaires, artisans, agriculteurs et pêcheurs sans employés, sages-femmes

3.2	Taxe sur le chiffre d'affaires	3 % des ventes de produits autres que les véhicules et la bijouterie (10 %) 1 % une seule fois sur les ventes en gros pour les produits alimentaires, le ciment, le savon de ménage et certains produits pharmaceutiques	Détailants de combustible, exportateurs et produits agricoles, ventes dans le cadre de programmes d'aide
3.3	Droits de délivrance et de visa de la carte d'identité des étrangers	80 000 francs comoriens pour trois ans	
3.4	Impôt sur les armes à feu	5 000 francs comoriens	Police et forces armées
3.5	Taxes de circulation et de transport	4 000 à 20 000 frs comoriens pour les voitures particulières 2 000 à 3 000 frs comoriens par trimestre pour les taxis 4 000 frs comoriens par tonne et par trimestre pour les véhicules utilitaires	
4.	<u>Droits de douane</u>		
4.1	Droit de douane à l'importation	0 à 15 %	Marchandises données à l'Etat, biens diplomatiques, marchandises importées dans le cadre du Code des investissements, la plupart des produits alimentaires
4.2	Taxes de consommation sur les importations	Normalement 5 à 53 % Produits de luxe 53 à 130 % Tabac 250 % Boissons alcoolisées 200 à 300 %	Voir ci-dessus, sauf produits alimentaires
4.3	Droits de douane à l'exportation	3,2 à 20 % Coprah 10,2 % Vanille 20 % Girofle 15 % Essences à parfum 11,6 %	Néant
5.	<u>Autres impôts</u> ^{1/}		
5.1	Centimes additionnels pour les communautés	10 % des impôts payés pour les licences et patentes et de l'impôt sur les propriétés bâties	

- 5.2 Centimes additionnels pour la chambre de commerce 10 % des impôts payés pour les licences et patentes
- 5.3 Sécurité sociale 300 frs comoriens par trimestre pour les accidents
- 5.4 Fonds routier 13 frs comorien par litre d'essence
10 frs comorien (15 frs comoriens après le 1er janvier 1983)
par litre de gasoil

Source : Ministère des finances.

1/ Un impôt additionnel sur les hydrocarbures, devant servir à financer un fonds routier, doit être créé sous peu.

Tableau 1. Produit intérieur brut par secteur,
aux prix courants du marché, de 1976 à 1980

(en millions de francs comoriens)

	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>
Agriculture	5 689	6 734	7 195	8 991	10 224
Industrie manufacturière	690	766	885	1 033	1 195
Services publics de distribution	70	80	88	90	110
Bâtiment et travaux publics	935	1 123	1 379	1 738	2 354
Commerce de gros et de détail	3 332	3 682	4 211	5 368	5 886
Transports	213	236	281	333	379
Banque, assurance	364	405	496	597	687
Administration publique	1 437	1 099	2 291	3 069	3 675
Autres services	109	124	146	167	194
<u>PIB aux prix du marché</u>	<u>12 839</u>	<u>14 249</u>	<u>16 972</u>	<u>21 386</u>	<u>24 704</u>
Impôts indirects et subventions	1 263	1 532	1 904	2 511	2 119
<u>PIB au coût des facteurs</u>	<u>11 576</u>	<u>12 737</u>	<u>15 068</u>	<u>18 875</u>	<u>22 585</u>

Source : Banque mondiale.

Tableau 2. Produit intérieur brut par secteur, en prix constants de 1979, de 1976 à 1980

(en millions de francs comoriens)

	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>
Agriculture	8 047	8 955	8 299	8 991	9 345
Industrie manufacturière	984	1 018	1 007	1 033	1 074
Services publics de distribution	70	80	88	90	93
Bâtiment et travaux publics	1 338	1 543	1 580	1 738	2 061
Commerce de gros et de détail	4 753	4 877	4 790	5 368	5 294
Transports	304	313	320	333	341
Banque, assurance	519	536	565	597	618
Administration publique	2 049	1 455	2 506	3 069	3 305
Autres services	155	165	166	167	174
<u>PIB aux prix du marché</u>	<u>18 219</u>	<u>18 943</u>	<u>19 519</u>	<u>21 386</u>	<u>22 305</u>
Impôts indirects et subventions	1 791	2 011	2 191	2 511	1 913
<u>PIB au coût des facteurs</u>	<u>16 428</u>	<u>16 932</u>	<u>17 329</u>	<u>18 875</u>	<u>20 392</u>

Source : Banque mondiale.

Tableau 3. Nombre d'établissements, nombre d'employés et salaires mensuels bruts,
par secteur économique et par île
 (au 30 juin 1980)

Secteur	Total			Secteur public			Entreprises privées		
	Nombre d'établissements	Effectif	Salaire mensuel moyen (en milliers de francs comoriens)	Nombre d'établissements	Effectif	Salaire mensuel moyen (en milliers de francs comoriens)	Nombre d'établissements	Effectif	Salaire mensuel moyen (en milliers de francs comoriens)
Agriculture	119	1 349	10	33	551	14	86	798	7
Industrie	125	685	17	-	-	-	125	685	17
Services publics de distribution	14	206	23	6	6	12	8	200	24
Bâtiment et travaux publics	130	3 579	18	24	1 565	12	106	2 014	23
Commerce	159	1 210	20	1	19	16	158	1 191	20
Transports et communications	75	975	31	16	468	26	59	507	36
Banque et assurance	7	146	55	--	-	-	7	146	55
Administration publique	432	4 597	27	406	4 376	27	26	221	29
Total	1 061	12 747	22	486	6 985	22	575	5 762	22
<u>Îles</u>									
Grande Comore	605	7 624	22	277	3 947	23	328	3 677	20
Anjouan	388	4 210	23	159	2 416	22	229	1 794	25
Mohéli	68	913	19	50	622	21	18	291	15

Source : Etude du BIT sur la main-d'oeuvre, octobre 1981.

Tableau 4. Nombre d'établissements, effectif par secteur
et sous-secteur

(au 30 juin 1980)

<u>Secteur et sous-secteur</u>	<u>Nombre d'établissements</u>	<u>Effectif</u>
<u>Agriculture</u>	<u>104</u>	<u>1 074</u>
Agriculture mixte	15	410
Grandes cultures	12	34
Cultures maraîchères	3	6
Vergers mixtes	34	331
Vergers industriels (ylang-ylang, girofliers, etc.)	12	82
Elevage (petits animaux)	1	14
Cueillette et préparation de la vanille, du girofle, etc.	27	197
<u>Sylviculture et exploitation forestière</u>	<u>15</u>	<u>275</u>
Sylviculture	14	83
Exploitation forestière	1	192
<u>Industrie alimentaire</u>	<u>5</u>	<u>89</u>
Boulangeries	4	60
Boissons sans alcool	1	29
<u>Industrie textile</u>	<u>12</u>	<u>25</u>
Confection	12	25
<u>Industrie de transformation du bois</u>	<u>62</u>	<u>282</u>
Scieries	3	97
Fabrication de meubles	59	185
<u>Papier et produits du papier, imprimerie</u>	<u>1</u>	<u>21</u>
Imprimerie	1	21
<u>Industries chimiques</u>	<u>29</u>	<u>244</u>
Savonnerie	1	14
Distillerie d'ylang-ylang	28	230
<u>Autres industries</u>	<u>16</u>	<u>24</u>
Bijouterie	15	22
Artisanat	1	2

<u>Secteur et sous-secteur</u>	<u>Nombre d'établissements</u>	<u>Effectif</u>
<u>Services publics de distribution</u>	<u>14</u>	<u>206</u>
Production et distribution de l'électricité	7	183
Captage et distribution des eaux	7	23
<u>Bâtiment et travaux publics</u>	<u>130</u>	<u>3 579</u>
Entrepreneurs de travaux de génie civil	8	1 703
Entrepreneurs du bâtiment	12	587
Construction de logements par les particuliers	91	387
Entreprises de travaux publics	18	839
Entreprises spécialisées	1	63
<u>Commerce de gros</u>	<u>50</u>	<u>855</u>
<u>Commerce de détail</u>	<u>86</u>	<u>204</u>
<u>Restaurants et hôtels</u>	<u>23</u>	<u>151</u>
Restaurants	18	38
Hôtels	5	113
<u>Transport et stockage</u>	<u>66</u>	<u>642</u>
Taxis	36	61
Transport routier de marchandises	11	48
Transports par voie d'eau	5	221
Services auxiliaires	2	57
Transports aériens	4	70
Services auxiliaires	8	185
<u>Communications</u>	<u>9</u>	<u>333</u>
<u>Institutions financières</u>	<u>3</u>	<u>93</u>
<u>Assurance</u>	<u>2</u>	<u>9</u>
<u>Immobilier et services commerciaux</u>	<u>2</u>	<u>44</u>
Bureaux d'études	2	44
<u>Administration publique</u>	<u>97</u>	<u>1 160</u>
<u>Services sanitaires et assimilés</u>	<u>2</u>	<u>56</u>

<u>Secteur et sous-secteur</u>	<u>Nombre d'établissements</u>	<u>Effectif</u>
<u>Services sociaux et services communautaires connexes</u>	<u>309</u>	<u>3 116</u>
Enseignement primaire	241	1 840
Enseignement secondaire	27	596
Formation professionnelle	1	11
Universités	1	22
Instituts scientifiques	1	11
Services médicaux	37	624
Associations commerciales	1	12
<u>Services récréatifs et culturels</u>	<u>4</u>	<u>94</u>
<u>Services personnels</u>	<u>17</u>	<u>148</u>
Ateliers de réparations électriques	1	2
Ateliers de réparations automobiles	12	143
Réparations d'horlogerie et de bijouterie	1	1
Ateliers de soudage	1	2
Studios de photographie	2	-
<u>Organismes internationaux</u>	<u>3</u>	<u>23</u>
TOTAL GENERAL	<u>1 061</u>	<u>12 747</u>

Source : Etude du BIT sur la main-d'oeuvre, octobre 1981.

Tableau 5. Effectifs par secteur

	1970	1975	1980					
			Total	Entre-prises publiques	Entre-prises privées	% du total	% entre-prises publiques	% entre-prises privées
Agriculture	6 933	5 783	1 349	551	798	10,6	40,8	59,2
Industrie	278	591	685	-	685	5,4	0,0	100,0
Services publics de distribution	b/	b/	206	6	200	1,6	2,9	97,1
Bâtiment et travaux publics	1 392 ^{c/}	1 292 ^{c/}	3 579	1 565	2 014	28,1	43,7	56,3
Commerce, banque	666	1 663	1 356	19	1 337	9,5	1,6	98,4
Transports	483	879	642	185	457	7,6	48,0	52,0
Communications	b/	b/	333	283	50	1,1	0,0	100,0
Services	4 631	5 214	4 597	4 376	221	36,1	95,2	4,8
Total	14 383	15 422	12 747	6 985	5 762	100,0	54,8	45,2
dont pour Mayotte ^{a/}	1 900	2 200	7	-	7			
Total sans Mayotte	12 483	13 222	12 740	6 985	5 755			

a/ En 1980, non compris l'île de Mayotte, sauf en ce qui concerne 7 employés d'Air Comores.

b/ Compris dans les services.

c/ Secteur privé seulement. Les activités du secteur public sont comprises dans les services.

Source : Bureau de l'emploi de Moroni pour 1970 et 1975; Etude du BIT sur la main-d'oeuvre pour 1980.

Note : La forte diminution des effectifs dans l'agriculture s'explique par les ventes massives de terrains des grandes plantations aux agriculteurs, dont la plupart n'ont pas d'employés et ne sont donc pas compris dans ces chiffres. Les fortes baisses enregistrées dans le commerce et les transports s'expliquent entre autres raisons par le fait que l'on a utilisé en 1980 une classification des entreprises différente.

Tableau 6. Effectifs, emplois qualifiés vacants et occupés par des étrangers, et besoins futurs

Secteur	Emplois qualifiés			Besoins supplémentaires de personnel qualifié		
	Effectifs	Vacants	Occupés par des étrangers			
				Au 30 juin 1980	1981	1982
Tous secteurs	12 747	455	233	563	520	581
Secteur public	6 985	352	157	504	481	535
Secteur privé	5 762	103	66	59	39	46
Agriculture	1 349	3	8	7	7	10
Industrie	685	53	4	9	3	3
Services publics de distribution	206	4	2	1	-	-
Bâtiment et travaux publics	3 579	34	19	13	9	9
Commerce de gros et de détail	1 210	10	18	17	21	26
Transports	975	38	10	32	25	29
Banque, assurances	146	-	5	-	-	-
Services publics	4 597	313	157	484	455	504

Source : Etude du BIT sur la main-d'oeuvre.

Tableau 7. Evolution démographique
(1966-80)

	1966	1980	Accroissement		Accroissement annuel moyen en pourcentage
			En chiffres	En pour- centage	
Grande Comore	118 924	192 177	73 253	61,6	3,5
Anjouan	83 829	137 621	53 792	64,2	3,6
Mohéli	9 545	17 194	7 649	80,1	4,3
Total	<u>212 298</u>	<u>346 992</u>	<u>134 694</u>	<u>63,4</u>	<u>3,6</u>

Source : Département de la planification, juin 1981.

Tableau 8. Répartition de la population totale
et de la population active par île
(en pourcentage)

	Population totale		Population active		
	1966	1980	1965	1974	1980
Grande Comore	55	55	40	57	60
Anjouan	40	40	52	37	33
Mohéli	5	5	8	6	7
Total	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>

Source : Etude du BIT sur la main-d'oeuvre.

Note : La forte baisse de la population active de 1965 à 1980 à Anjouan s'explique par la réduction du nombre des personnes employées dans les grandes plantations d'Anjouan et par la concentration des activités économiques à la Grande Comore.

Tableau 9. Production des cultures vivrières, 1976-80

	(tonnes)					
	1966	1976	1977	1978	1979	1980
<u>Céréales et tubercules</u>						
Riz	3 350	3 375	3 484	3 661	3 700	3 770
Maïs	1 155	1 353	1 469	1 545	1 700	1 900
Manioc	23 000	21 455	23 261	24 466	25 600	26 800
	(n.c)	(6 437)	(6 978)	(7 340)	(7 680)	(8 000)
Taro	1 207	1 207	1 303	1 368	1 400	1 600
	(n.c)	(360)	(391)	(411)	(420)	(480)
Igname	1 226	1 459	1 582	1 662	1 745	1 850
	(n.c)	(438)	(475)	(497)	(523)	(550)
Patates douces	2 612	3 090	3 350	3 523	3 700	3 900
	(n.c)	(927)	(1 005)	(1 057)	(1 100)	(1 165)
<u>Fruits</u>						
Bananes	23 000	27 548	27 868	31 415	36 000	41 400
	(n.c)	(13 770)	(14 930)	(15 707)	(14 000)	(16 500)
Noix de coco	29 400	32 400	33 200	34 100	35 000	35 900
	(n.c)	(11 584)	(5 608)	(5 027)	(4 900)	(5 000)
Autres	1 316	1 974	2 140	2 251	2 290	2 300
<u>Viande et poisson</u>						
Boeuf	n.c	770	1 100	750	760	720
	(n.c)	(616)	(990)	(640)	(610)	(580)
Autres viandes	n.c	270	405		150	155
	(n.c)	(216)	(324)	(234)	(120)	(124)
Poisson	n.c	3 553	2 300	2 300	2 300	2 300
	(n.c)	(3 198)	(4 140)	(4 140)		
<u>Divers</u>						
Lait ^{2/}	n.c	369	371	376	380	358
Oeufs (milliers) ^{3/}	n.c	413	413	413	475	438

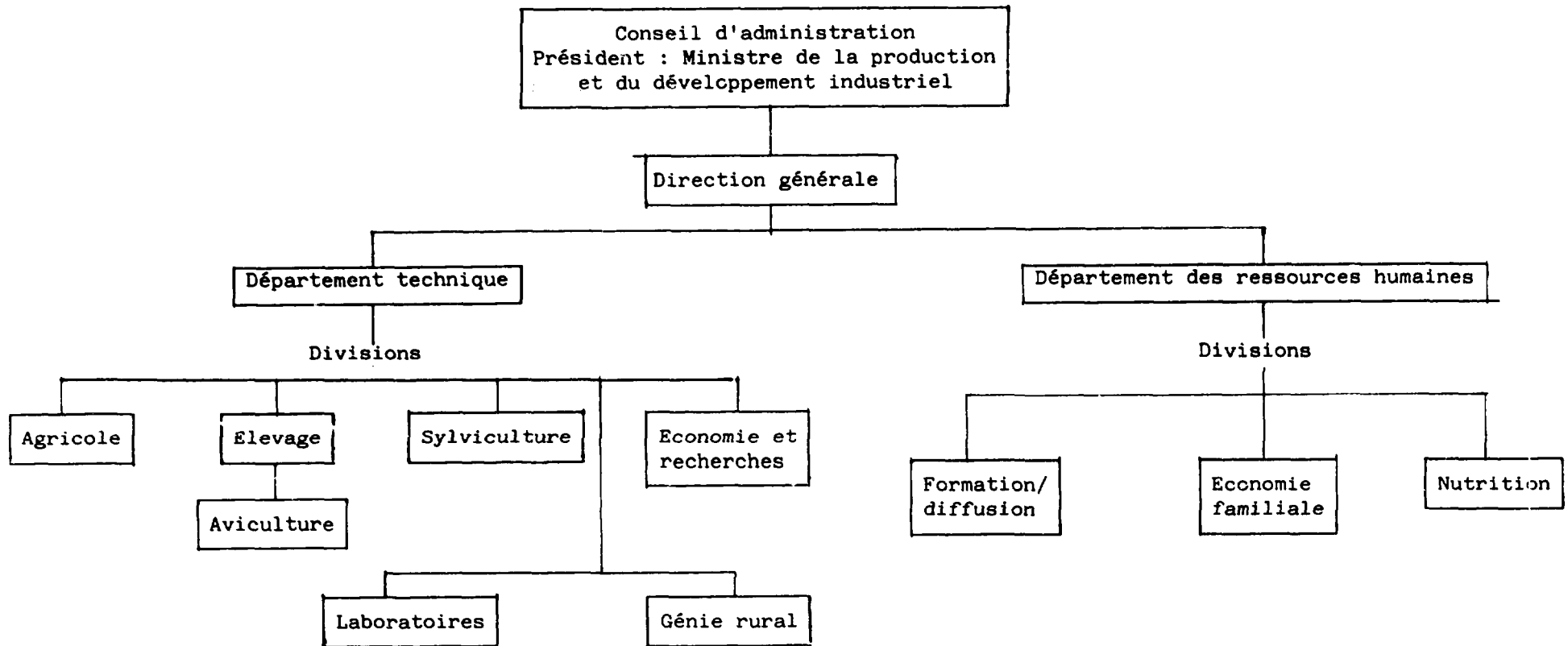
Source : CEFADER et IRAT.

Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent la production commercialisée.

2/ Autoconsommation de lait estimée entre 70 et 90 %.

3/ Autoconsommation d'oeufs estimée entre 25 et 40 %.

Tableau 10. Organigramme du CEFADER



Source : CEFADER.

Tableau 11. Recettes fiscales et produit des services, 1979-81

(en millions de francs comoriens)

	1979	1980			1981			1982		
	Chiffre réel	Prévisions	Chiffre réel	%	Prévisions	Chiffre réel	%	Prévisions	Chiffre réel 4/	%
1. Impôt sur les bénéfices divers	69,3	90,5	84,8	94	119,0	71,1	60	96	66,7	69
2. Impôt sur le revenu	21,7	68,2	43,3	63	79,4	53,7	68	61	59,8	98
3. Licences et patentes	38,2	77,0	47,8	62	93,5	50,7	54	58	51,7	89
4. Taxe sur le chiffre d'affaires	13,4	138,4	35,6	26	153,4	75,7	49	240	105,1	44
5. Impôt sur les bénéfices non distribués	0	5,0	0	0	6,0	0	0	-	-	-
6. Impôt sur la propriété	0,4	16,9	0,9	5	19,1	0,8	0	25	7,7	31
7. Impôt sur les spectacles	0	8,3	1,2	14	9,6	0,1	1	6	-	-
8. Taxe sur les transports	6,1	33,0	12,3	37	37,5	0,1	0	15	0,6	4
9. Autres	-	61,1	40,1	66	168,6	1,9	1	0	15,1	-
<u>Total (1 à 9)</u>	<u>149,1</u>	<u>498,4</u>	<u>266,0</u>	<u>53</u>	<u>686,1</u>	<u>254,1</u>	<u>37</u>	<u>501</u>	<u>306,7</u>	<u>61</u>
10. Enregistrement, timbres et diverses indirectes	37,0	51,1	43,0	84	64,2	46,1	72	72	49,9	60
11. Domaines	9,8	10,1	20,4	202	19,7	13,3	67	45,4	19,8	44
12. Produit des services	110,0	207,9	163,8	79	327,3	86,2	26	81,8	317,8	338
13. Contraventions	1,3	24,3	2,6	11	50,1	5,2	10	1,8	1,8	100
14. Droits de douane	2 238,0	1 945,4	2 221,5	114	2 151,0	2 854,1	132	2 865,3	2 268,2	79
<u>Total (10 à 14)</u>	<u>2 396,1</u>	<u>2 238,8</u>	<u>2 451,3</u>	<u>109</u>	<u>2 612,3</u>	<u>3 004,9</u>	<u>115</u>	<u>3 066,3</u>	<u>2 657,5</u>	<u>87</u>
<u>Total général (1 à 14)</u>	<u>2 545,2</u>	<u>2 737,2</u>	<u>2 717,3</u>	<u>99</u>	<u>3 298,4</u>	<u>3 259,0</u>	<u>97</u>	<u>3 567,3</u>	<u>2 964,2</u>	<u>83</u>
dont, pour les recettes fiscale	2 425,4	2 519,2	2 533,1	101	2 951,4	3 159,5	107	3 440,1	2 626,6	76

Source : Administration centrale des impôts.

4/ Au 30 septembre 1982

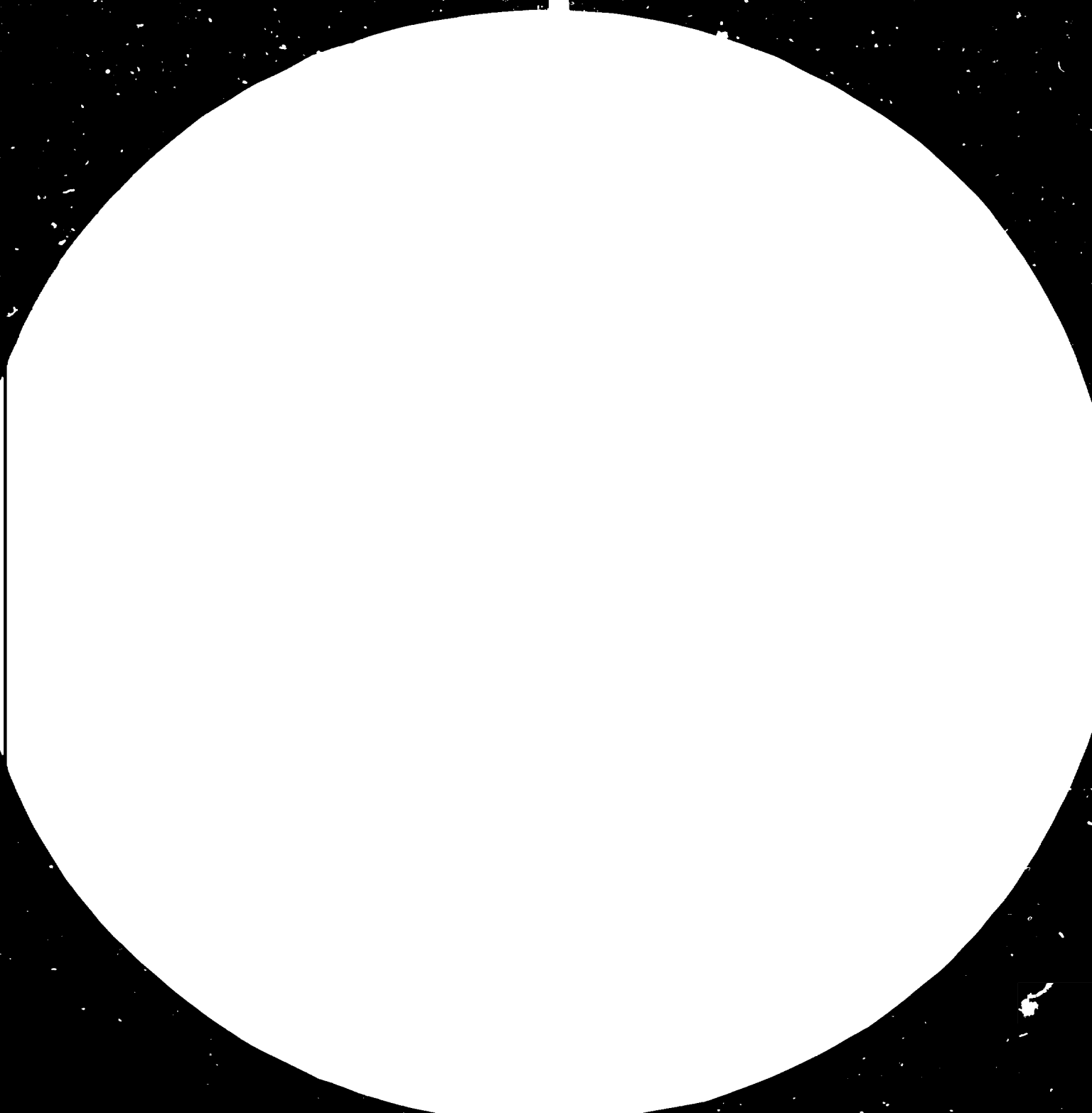
Tableau 12. Importations de marchandises aux prix courants c.a.f. 1976-80
(valeur en millions de francs comoriens)
(quantité en tonnes)

	1976	1977	1978		1979		1980		1981	
			Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Produits alimentaires	<u>1 264,6</u>	<u>1 150,5</u>	<u>4 808,4</u>	<u>2 004,0</u>	<u>5 040,8</u>	<u>2 054,3</u>	n.c.	<u>2 871,0*</u>	n.c.	n.c.
Viande	147,4	144,4	839,7	343,1	924,3	365,0	n.c.	577,0*	693,0	472,4
Riz	600,5	564,7	13 955,7	1 049,1	23 638,4	1 113,6	n.c.	1 508,0*	30 648,2	2 703,7
Farine	73,1	40,3	2 088,0	131,1	1 394,6	104,7	n.c.	140,0*	950,7	90,0
Sucre	126,5	75,4	1 951,6	161,0	2 743,5	256,2	n.c.	367,0*	920,5	134,3
Divers	317,1	325,7	n.c.	319,7	965,0	214,8	n.c.	279,0*	n.c.	n.c.
Produits finis	n.c.	<u>1 184,1</u>	n.c.	<u>1 042,5</u>	n.c.	<u>1 976,1</u>	n.c.	<u>2 400,0*</u>	n.c.	n.c.
Tabac	43,0	54,0	49,9	62,2	52,8	79,5	n.c.	n.c.	19,1	36,7
Produits pharmaceutiques	81,2	45,6	25,5	62,3	26,4	99,6	n.c.	n.c.	16,9	58,1
Textiles	183,5	186,3	22,8	245,1	89,0	110,5	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Véhicules	37,7	103,9	167,5	49,7	572,0	476,0	n.c.	n.c.	n.c.	368,5
Divers	n.c.	793,4	n.c.	623,2	n.c.	838,4*	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Produits du pétrole	<u>349,8</u>	<u>513,0</u>	<u>9 245,9^{5/}</u>	<u>432,5^{5/}</u>	<u>5 311,8</u>	<u>385,4</u>	n.c.	<u>915,0</u>	<u>11 840,7</u>	<u>871,0</u>
Carburant pour avion	34,2	42,0	n.c.	40,5	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	295,9	24,6
Carburant automobile	115,2	152,8	n.c.	95,3	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	3 149,5	299,2
Gasoil	148,0	167,8	n.c.	142,8	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	4 183,0	370,1
Divers	52,4	150,4	n.c.	153,9	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	4 212,5	177,4
Matières premières et produits semi-finis	n.c.	<u>529,7</u>	n.c.	n.c.	n.c.	<u>1 201,1*</u>	n.c.	<u>1 700,0*</u>	n.c.	n.c.
D'origine animale et végétale	n.c.	3,6	n.c.	4,1	n.c.	5,0*	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
D'origine minérale	n.c.	16,9	n.c.	24,7	n.c.	30,0*	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Ciment	131,1	160,4	14 582,0	222,3	7 999,0	145,4	n.c.	n.c.	20 962,1	460,7
Sidérurgie	25,2	173,4	n.c.	n.c.	n.c.	520,7	n.c.	n.c.	958,9	157,0
Divers	n.c.	174,9	n.c.	325,7	130,0	500,0*	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Biens d'équipement	n.c.	<u>675,9</u>	n.c.	<u>276,0</u>	n.c.	<u>665,3</u>	n.c.	<u>1 129,0</u>	n.c.	n.c.
Equipement agricole	n.c.	48,0	n.c.	2,7	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Equipement industriel	n.c.	627,0	n.c.	273,3	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Importations totales	<u>3 118,6</u>	<u>4 053,2</u>	<u>48 084,0</u>	<u>4 329,8</u>	<u>50 408,0</u>	<u>6 282,2</u>	<u>60 100,0</u>	<u>9 015,0</u>	<u>89 697,0</u>	<u>8 791,7</u>

Source : Service des douanes.

* Estimations de la Banque mondiale.

^{5/} En milliers de litres.





3.2



3.6



4



Metformin hydrochloride tablets, USP (M&B)

U.S. Patent Nos. 2,811,100 and 2,811,101

Tableau 13. Exportations de marchandises à prix courants, 1976-80
(Valeur en millions de francs comoriens, quantité en tonnes)

	1976		1977		1978		1979		1980		1981	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Essences d'ylang-ylang	73,1	618,0	60,0	587,1	61,1	637,9	61,2	661,9	32,0	403,1	40,2	453,8
Extra	19,6	299,1	15,6	265,0	18,5	318,0	17,6	n.c.	13,4	246,6	n.c.	n.c.
Première qualité	4,1	40,3	2,5	29,0	3,8	45,5	4,0	n.c.	3,7	47,1	n.c.	n.c.
Deuxième qualité	3,7	28,2	2,2	18,7	2,2	19,0	1,2	n.c.	1,8	16,4	n.c.	n.c.
Troisième qualité	45,5	246,4	39,1	262,4	36,2	247,6	38,4	n.c.	12,3	87,5	n.c.	n.c.
Concrète	0,2	4,0	0,6	12,0	0,4	7,8	38,4	n.c.	0,3	5,3	n.c.	n.c.
Essence de basilic	1,1	14,5	1,4	17,8	1,1	14,0	1,2	14,7	1,8	23,3	0,6	8,2
Autres essences	1,1	23,7	0,7	33,6	1,1	19,8	1,2	20,1	0,1	0,6	0,1	5,4
Vanille	124,1	464,9	230,4	1 084,6	116,9	736,8	179,9	2 272,1	12,9	1 930,0	180,2	2 169,3
Coprah	1 322,6	122,7	1 317,2	133,4	2 060,5	205,3	2 290,8	254,2	774,7	84,7	1 020,7	78,44
Girofle	880,2	812,0	219,9	294,1	329,6	452,2	342,0	446,4	816,2	1 247,2	949,2	1 728,5
Cacao	10,7	5,1	12,0	9,7	8,1	3,6	14,7	6,3	8,0	4,37	2,3	,8
Café	31,7	17,4	18,2	16,9	22,8	10,8	16,9	9,1	2,0	1,2	5,1	2,0
Divers	2 859,2	145,7	239,3	25,7	181,8	22,2	845,0	49,3	86,1	2,7	210,0	8,9
Exportations totales	<u>6 303,8</u>	<u>2 224,0</u>	<u>2 091,1</u>	<u>2 202,9</u>	<u>2 783,0</u>	<u>2 102,6</u>	<u>3 752,9</u>	<u>3 734,1</u>	<u>1 765,0</u>	<u>2 363,9</u>	<u>2 388,4</u>	<u>4 455,3</u>

Source : Service des douanes.

Tableau 14. Tarifs douaniers sur les importations
(Ad valorem, sauf indication contraire)

<u>Produits</u>	<u>Droits de douane</u>	<u>Droit de consommation</u>
	<u>En pourcentage</u>	
<u>Produits alimentaires</u>		
Viande	Exonérée	5
Poisson	Exonéré	16
Lait (frais et déshydraté)	Exonéré	16
Beurre	Exonéré	38
Légumes secs	5	25
Café vert	5	43
Café torréfié	10	43
Thé	5	38 - 43
Maïs	5	26
Riz	Exonéré	1 FC/kg + 5,5
Autres céréales	5	26
Farine de céréales	5	32 - 38
Huiles et graisses végétales	10	30 - 32
Sucre	10	10 CF/kg + 11
Eau	10	43
Boissons sans alcool	10	100
Bière	10	200
Vin	10	200
Liqueurs	10	2 500 CF/Hl + 300
Sel	Exonéré	4 CF/kg + 11
<u>Produits finis</u>		
Tabac	10	266
Produits pharmaceutiques (anti-paludiques, antibiotiques)	5	5
Produits pharmaceutiques (autres)	5	38
Vêtements	10	65
Chaussures (plastiques)	5	45
Chaussures (autres)	10	45
Voitures de tourisme	5	43

<u>Produits</u>	<u>Droits de douane</u>	<u>Droit de consommation</u>
	<u>En pourcentage</u>	
Véhicules utilitaires	Exonérés	27
Bateaux	Exonérés	16
Peintures	5	43
Dentifrice	10	85
Savon de ménage	10	43
Savon de toilette	10	50
Articles en plastique	10	43
Articles en cuir	5	43
Produits en bois	10	16 - 43
Articles en papier	5	32
Imprimés	Exonérés	16
Articles d'aluminium	5	16 - 43
<u>Produits du pétrole</u>		
Essence (sauf aviation)	10	29 FC/1
Pétrole	10	5 FC/1
Gasoil	Exonéré	16
Mazout	Exonéré	16
Gaz de pétrole	Exonéré	32
Engrais	Exonérés	16
Autres produits dérivés du pétrole	Exonérés	43
<u>Matières premières et produits semi-finis</u>		
Pierres	5	26
Chaux	5	26
Ciment	5	18
Cuir et peaux	5	43
Bois	10	32
Papier	5	32
Fibres synthétiques	5	43
Tissus synthétiques	10	60
Fils de laine	Exonérés à 5	16 - 43
Tissus de laine	5	54
Fils de coton	Exonérés à 5	16 - 43
Tissus de coton	5	54
Briques	5	43

<u>Produits</u>	<u>Droits de douane</u>	<u>Droit de consommation</u>
	<u>En pourcentage</u>	
Profilés de fer et d'acier	5	32
Tôle ondulée d'acier zingué	5	17
Papier aluminium	5	21 - 32
<u>Biens d'équipement</u>		
Outillage	5	43
Moteurs de bateaux	10	43
Autres moteurs	10	26
Chambres froides	10	43
Machines à coudre	5	43
Machines-outils pour le travail du bois	10	27
Machines-outils pour le travail du métal	10	27

Source : Code tarifaire.

Tableau 15. Droits de douane sur les exportations
(Ad valorem, sauf indication contraire)

<u>Produits</u>	<u>Droits de douane</u>
	<u>En pourcentage</u>
Noix de coco	10,6
Café vert	10,8
Poivre	6
Vanille	20
Girofle	15
Coprah	5,4
Huile de coco	2 FC/kg + 1,2
Essences à parfum	11,6 + 1 000 FC/kg (pour l'essence d'ylang-ylang extra)
Fibres de noix de coco	8,6

Source : Code tarifaire.

